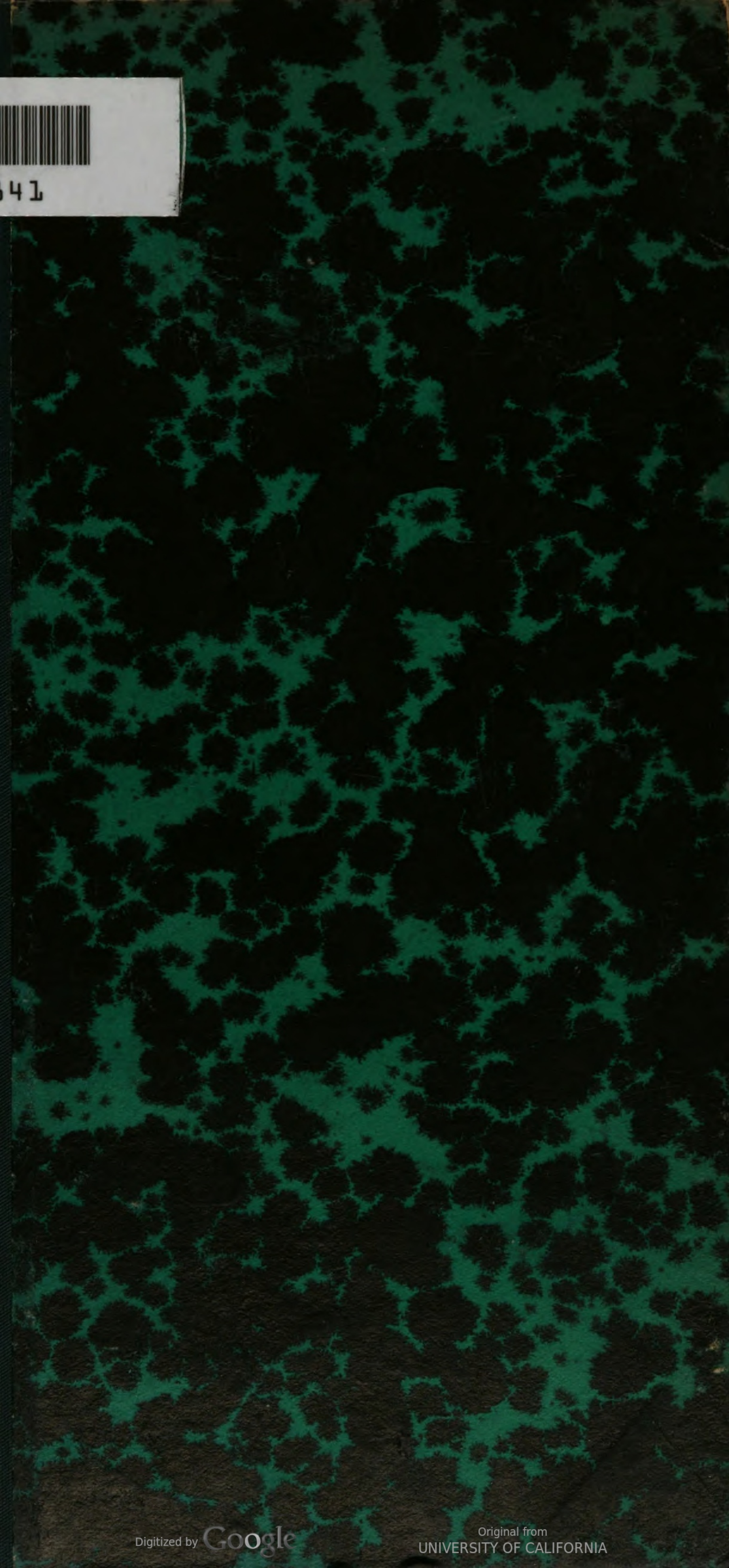
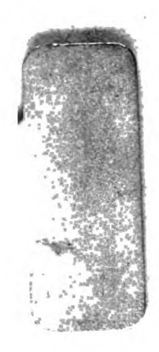


641


BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA





BULLETIN MENSUEL

DE LA

Société d'archéologie lorraine

ET DU

Musée historique lorrain

2e Série, Tome XVIe (65e Volume)

1921



NANCY

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

PALAIS DUCAL

GRANDE-RUE (VILLE-VIEILLE)

—

1921

Bulletin mensuel

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

16e ANNÉE. — Nos 1-3. — JANVIER-MARS 1921.

Procès-verbal de la séance du 12 novembre 1920.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

M. le Président est heureux de rappeler que M. Henri Mengin, maire de Nancy, vient d'être promu commandeur de la Légion d'honneur.

Le programme du 54e congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à la Sorbonne du 29 mars au 1er avril 1921, est déposé sur le bureau.

Nécrologie.

M. Victor George est décédé subitement, le 11 novembre, dans sa 73e année.

Admission.

Mlle Luce Camuzet est admise comme membre titulaire.



Présentation.

Est présenté en la même qualité : M. Henri **Dassigny**, à Mirecourt, par MM. Charles Guyot, le commandant Thouvenin et Pierre Boyé.

Ouvrages offerts à la Société.

Alexandre de Roche du Teilloy (1837-1915). Nancy, s. d., 35 p. in-8, avec portrait.

Emblèmes du laboureur et autres en Lorraine et Luxembourg, par Émile Diderrich. Édition du *Pays lorrain.* Nancy, 1920, 7 p. in-8.

L'Art rustique en France, par Ph. de Las Cases. — *La Lorraine*, texte de Charles Sadoul. Paris, in-4 de 96 p., nombreuses gravures dans le texte et hors texte, dont plusieurs en couleurs.

Notes de toponymie lorraine. « Rammon. » — « Gehennio. » — A propos du Rabodeau. — Nabécor, par Paul Marichal. Nancy, 1920, 32 p. in-8.

Causeries sur le vieux Sedan, notamment en 1560. — 2e Partie. Le château, par A. Philippoteaux. Sedan, 1914, in-4 de 115 p.

Renouvellement du Bureau.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau.

M. le Président déclare le scrutin ouvert et invite les membres présents à y prendre part.

Le dépouillement donne les résultats suivants : votants, 16 ; majorité, 9.

Obtiennent :

Pour les fonctions de Président : M. Pierre Boyé, 15 voix ; 1 bulletin blanc.

Pour celles de Vice-Président : M. Justin Favier, 16 voix.

Pour celles de Secrétaire : M. Edmond des Robert, 15 voix, 1 bulletin blanc.

Pour celles de Secrétaires-adjoints : MM. Emile Duvernoy et Marcel Maure, 16 voix.

En conséquence la composition du Bureau n'est pas modifiée.

Lectures.

M. George Demeufve rend compte à la Société des différents dons faits au Musée, ainsi que des acquisitions effectuées dans le courant de l'année (Sections I à IV).

M. Léon Germain de Maidy termine la lecture de son travail : *Excursion épigraphique. L'église de Nomeny.*

Procès-verbal de la séance du 10 décembre 1920.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

M. Bertin, ancien directeur du génie maritime et des constructions navales, vient d'être élu vice-président de l'Académie des Sciences.

Une demande d'échange présentée par la *Revue suisse d'histoire ecclésiastique* est accueillie favorablement.

Admission.

M. Henri Dassigny est admis comme membre titulaire.

Présentations.

Sont présentés en la même qualité : MM. l'abbé René **Hogard**, secrétaire général de l'Évêché, par MM. l'abbé Edmond Chatton, Émile Duvernoy et Pierre Boyé ; Ferdinand **Zivy**, 24, rue Hermite, par MM. le comte de Mahuet, Paul Chenut et Paul Laprevôte.



Ouvrages offerts à la Société.

Le monument de Dieulouard aux morts pour la patrie (Français et Américains), 11 novembre 1920. Nancy, 1920, 24 p. in-8, avec 3 fig. hors texte. Envoi de M. Émile Badel.

La Fayette à Metz, par Jean-Julien. Metz, 1920, 51 p. in-8, avec 1 portrait hors texte.

Lectures.

M. Charles Sadoul lit une *Communication sur différents objets récemment entrés au Musée lorrain* (Section V).

M. Léon Germain de Maidy donne lecture de deux études intitulées : *L'épitaphe d'Anne de Laval, femme de Nicolas Médart, écuyer, à Neufchâteau, 1577. — Recherches sur Louis II des Armoises, seigneur d'Autrey.*

Procès-verbal de la séance du 14 janvier 1921.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

M. Henri Dassigny a adressé une lettre de remerciements à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

La Société archéologique de Tarn-et-Garonne, selon un usage déjà ancien, a adressé, à l'occasion du Nouvel An, des vœux en vers latins. M. Albert Collignon a bien voulu y répondre dans la même forme. Les deux textes seront insérés au *Bulletin*.

Nécrologie.

Il est donné avis des décès de MM. Jules Legay, antiquaire, mort à Nancy, le 31 décembre 1920, dans sa

67e année, et le comte Fernand de Saintignon, maître de forges, décédé à Longwy, le 1er janvier 1921, dans sa 75e année, membre de la Société depuis 1891.

Admissions.

MM. l'abbé René Hogard et Ferdinand Zivy sont admis comme membres titulaires.

Ouvrages offerts à la Société.

Origine du maître-autel de l'église paroissiale de Mirecourt, par Henri Dassigny. Mirecourt, 1920, 4 p. in-8.

Lectures.

M. Pierre Boyé lit, pour M. Émile Diderrich, une notice sur un *Monument funéraire d'un enfant de la famille de Housse, à Schengen-sur-Moselle, grand-duché de Luxembourg* (*1616*).

M. Émile Duvernoy communique les remarques que lui a suggéré *La mort du duc Nicolas* (*1473*).

M. Edmond des Robert donne lecture d'une étude sur *Les Montpezat en Lorraine*.

MÉMOIRES

Note sur quelques livres de prix à la Bibliothèque de Saint-Dié.

Les ouvrages que l'on signale ici se trouvent tous à la Bibliothèque municipale de Saint-Dié, dont les profondeurs inexplorées recèlent sans doute d'autres trésors encore. Quatre viennent de l'Université de Pont-à-Mousson, deux du collège des Jésuites de Molsheim.



I. *1595.* — Le premier de ces ouvrages a été donné comme prix à l'Université de Pont-à-Mousson en 1595, l'agonothète étant Jean des Porcelets de Maillane et Valhey, conseiller d'État des ducs Charles III et Henri II (1). C'est un volume in-8, relié en basane, dans un état de conservation médiocre. *Laevinii Torrentii Episcopi antverpiensis, poemata sacra..... Antverpiae, ex officina Plantiniana, apud Viduam et Joannem Moretum. M. D. XC. IIII.* Les armes frappées sur les plats sont celles qu'a reproduites M. Favier; elles sont malheureusement peu distinctes. Il n'y a pas de testimonium. L'ouvrage a appartenu à la bibliothèque de l'abbaye des Prémontrés d'Étival, comme le prouvent la mention manuscrite *Canoniae Stivagii 1721* et l'ex-libris de l'abbé Hugo collé au verso de la couverture (2). Il était inscrit au catalogue de la bibliothèque de l'abbaye dans la section K (*liturgia*), t. II, p. 138 (3). Il est entré à la Bibliothèque de Saint-Dié avec le fonds de l'abbaye, en 1802.

II. *1599.* — On ne connaissait pas, jusqu'à présent, de livre provenant de la distribution des prix de 1599, dont fit les frais Jean IX, comte de Salm. En voici un, qui fut donné comme prix de vers latins. *Justi Lipsi Poliorceticωn..... Antverpiae, ex officina Plantiniana, apud Joannem Moretum MD.XCIX.*, un vol. in-4, relié en basane, en assez bon état. Sur les plats sont frappées les armes du donateur, qui sont : *De gueules à deux saumons adossés d'argent, l'écu semé de croix recroisetées aux*

(1) Voir la liste des agonothètes et la reproduction de leurs armes dans l'appendice de l'étude de J. Favier, *M. S. A. L.*, 1880, p. 408 et s. Sauf indication contraire, c'est toujours à ce travail que je renvoie.

(2) Voir A. Benoit, *L'abbaye d'Étival : sa bibliothèque, ses manuscrits, ses archives*, dans le *Bull. de la Soc. philomatique vosgienne*, t. X, p. 81-82. Cf. Cte de Mahuet et E. des Robert, *Essai de répertoire des ex-libris et fers de reliure des bibliophiles lorrains*, p. 110.

(3) Ce catalogue manuscrit (2 vol. grand in-folio) est à la bibliothèque de Saint-Dié.

pieds fichés de même. Deux de ces croix sont engoulées par les saumons. L'écu, posé dans les plis d'un manteau parsemé de saumons, est timbré d'un casque à sept grilles à la couronne de comte, dont deux perles sont engoulées par les saumons du cimier. Une palme et une branche d'olivier se nouent sous la pointe de l'écu, passent derrière les pans du manteau et se recourbent vers les saumons du cimier, entourant les armes. Un filet formant un médaillon ovale cerne le tout, enfermant la légende : .IOHANES COMES A. SALMIS· ≚· (1). Grâce à l'obligeance de M. des Robert, qui a bien voulu dessiner ces armes, nous pouvons en donner une reproduction (fig. 1). La décoration des plats du livre est d'une sobre élégance. Le testimonium est inscrit sur la troisième page de garde :

Ex munificentia et liberalitate illustrissimi ac generosissimi Domini I. Ioannis comitis a Salmis Lotharingiae Marescalchi, Baronis de Vivier, Nanceiani gubernatoris vigilantissimi hoc libro in præmium donatus est Iohannes a Iubainvilla quod primas partes carminis latini obtinuisset cum ex Rhetorica ad Logicā transiret. Anno MDIC.

In Collegio Mussipontano Societatis Jesu die 20 Novemb. Ita est Gerardus Gilloys studiosorum Praefectus.

Au-dessous, se trouve le sceau en cire rouge avec la légende : COLLEGIUM MUSSIPONTANUM (2).

La personnalité du donateur est bien connue. Jean IX de Salm, « le capitaine des comtes et le comte des capitaines », était, au XVIe siècle, un des plus puissants seigneurs de la Lorraine. Maréchal de Lorraine en 1560, gouverneur de Nancy en 1563, grand maître de l'hôtel

(1) Le signe ≚ n'a aucune signification ; il a été ajouté pour la symétrie.

(2) La reproduction dans FAVIER, fig. 25.



en 1583, il mourut, pleuré des Nancéiens, le 14 janvier 1600 (1).

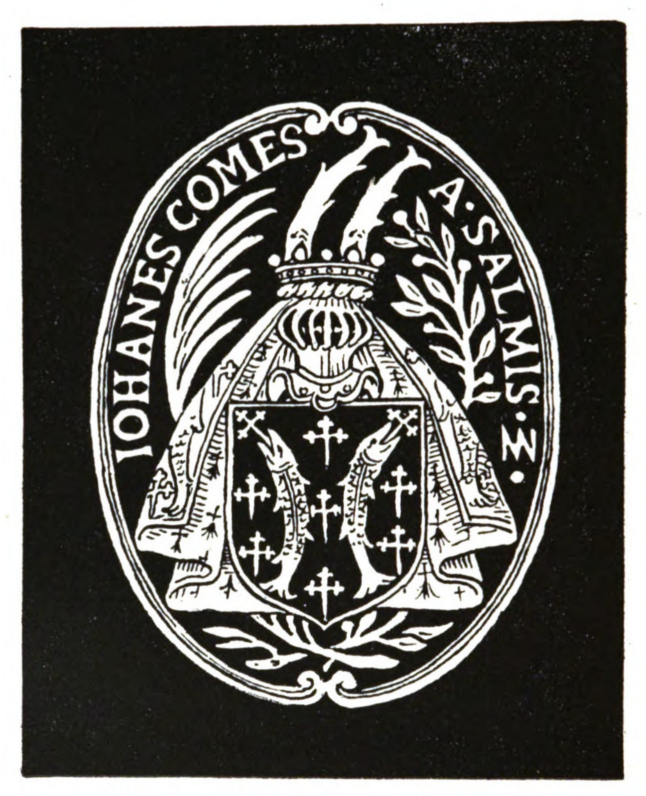


Fig. 1.

Quant au lauréat, Jean de Jubainville, il m'a été impossible de l'identifier. Les sources imprimées ont été vainement consultées. Il n'y a rien dans dom Pelletier qui

(1) Sur Jean IX, voir Louis Benoit, *Notice sur la Lorraine allemande, Jean IX, comte de Salm*, dans *J. S. A. L.*, 1878, p. 6 et s.; G. Save, *Correspondance des comtes de Salm, de 1550 à 1600*, dans le *Bull. de la Soc. philomatique vosgienne*, t. XVI, p. 75 et s.; Chr. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 628, 632, 636, avec un portrait.

puisse se rapporter au rhétoricien de 1599. M. d'Arbois de Jubainville, à qui je me suis adressé, m'a obligeamment indiqué les portes où je devais frapper. Il m'a mis en relations avec une descendante de la famille des Oryot de Jubainville, Madame la comtesse de Nettancourt-Vaubecourt. Avec une bonne grâce infinie, celle-ci a fait faire des recherches dans les archives du château de Thillombois (1). Elles ont été infructueuses. Le seul Jean de Jubainville dont il soit fait mention dans le dernier quart du XVI[e] siècle était, en 1580, assez vieux pour obtenir du duc de Lorraine dispense du service militaire personnel. Ce ne saurait être le nôtre. Le lauréat de 1599 était fils du titulaire de la seigneurie de Jubainville, c'est tout ce qu'on en saurait dire.

Comment, de la bibliothèque de Jean de Jubainville, la *Poliorcétique* est-elle venue à celle de Saint-Dié? il est difficile de le dire. Le titre porte une mention manuscrite qui, quoique biffée, reste déchiffrable : *Ex libris Congregationis Missionis Domus Tullensis*. L'ouvrage a appartenu aux Lazaristes de Toul, c'est-à-dire au séminaire. On sait, en effet, qu'en 1635 l'évêque de Toul, Charles de Gournay, obtint de Monsieur Vincent deux prêtres « de la Mission » qui, installés dans la maison des religieuses du Saint-Esprit, se consacrèrent à l'éducation des jeunes clercs. Plus tard, Jacques de Fieux établit les prêtres de la Mission directeurs perpétuels du séminaire (2).

L'ouvrage de Juste Lipse fit vraisemblablement partie

(1) Je prie M[me] la comtesse de Nettancourt-Vaubecourt de bien vouloir trouver ici l'expression de ma profonde reconnaissance. Il n'a pas tenu à elle que mon enquête n'aboutît.

(2) CALMET, *Hist. de Lorraine*, t. VI, c. 727 et 733; E. OLRY, *Répertoire archéologique de la ville, des faubourgs et du territoire de Toul*, dans *B. S. A. L.*, 1870, p. 241; abbé MARTIN, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, t. II, p. 209 et s., p. 505; H. LEPAGE, *Inventaire sommaire des archives départementales. Meurthe-et-Moselle*, G. 125.



du fonds primitif de la Bibliothèque de Saint-Dié. Il y arriva peut-être après avoir appartenu à celle d'Étival. Sans doute, il ne figure pas au catalogue de l'abbaye et il ne porte pas l'ex-libris de l'abbé Hugo ; mais il est inscrit (section H, nº 75) au catalogue que dressa Gauthey en 1817, à une époque où la Bibliothèque de Saint-Dié était encore réduite, à peu de chose près, au fonds d'Étival (1).

III. *1601.* — Agonothète : Philippe-Charles de Ligne, prince d'Arenberg et du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'or et gouverneur de la province de Namur. Né en 1587, de Charles et d'Anne de Croÿ, ce personnage fut, de bonne heure, revêtu des plus hautes dignités. Il fut chargé de diverses missions diplomatiques. Il mourut à Madrid, le 25 septembre 1640, dans la prison où l'avait fait jeter Olivarès (2).

Justi Lipsi Epistolarum selectarum tres Centuriae..... Antverpiae, ex officina Plantiniana, apud Joannem Moretum. CIↃ. IↃ CI. 1 vol. in-4, luxueusement relié. Les plats portent les armes que l'on trouvera dans l'étude de M. Favier. Les coins sont décorés d'une composition représentant deux anges jouant l'un de la lyre, l'autre de la viole. Il n'y a ni testimonium, ni sceau. Le titre porte l'inscription biffée : *Ex libris domus Congregationis Missionis Tullensis.*

IV. *1602.* — Agonothète : Henri de Lorraine, fils de François, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm, né en 1602. Son père offrit les prix en son nom.

Petri Fabri..... Semestrium liber unus, cui accesserunt

(1) Il faudrait, pour donner des précisions à ce sujet, avoir pour le district de Toul, l'équivalent de l'étude de J. Favier, *Coup d'œil sur les bibliothèques des couvents du district de Nancy pendant la Révolution*, dans *M. S. A. L.*, 1883, p. 139 et s.

(2) *La Grande Encyclopédie*, t. III, p. 804-805 (E. Mahaim) et *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique...*, par M. D. L. C. D. R., Paris, Duchesne, 1757, 6 vol. in-8, s. v.



eiusdem authoris commentarii de iustitia et iure, de origine iuris, de magistratibus romanis..... Lugduni, apud Franciscum Fabrum CIↃ. IↃ. XC. 1 vol. in-4, relié en basane. On trouvera les armes du donateur dans le travail de M. Favier (1). Il n'y a ni testimonium, ni sceau. L'ouvrage a appartenu à la bibliothèque des Prémontrés d'Étival. Il porte la mention *Monasterii Stivagiensis* et l'ex-libris de l'abbé Hugo. Il était inscrit au catalogue de l'abbaye sous le n° 48, section G : *jus civile*, à la page 259 du tome I. Il entra à la Bibliothèque de Saint-Dié en 1802.

V. *1611.* — C'est de la bibliothèque du grand séminaire de Saint-Dié qu'est passé, à la Bibliothèque municipale, l'ouvrage suivant :

Isaaci Casauboni animadversionum in Athenaei dipnosophistas libri XV..... Ludguni, apud Antonium de Harsy..... M. DC. C'est un volume in-folio, très luxueusement relié. La dédicace à Henri IV, roi de France et de Navarre, est datée du 17 des calendes d'août 1600.

Le Casaubon provient de la distribution des prix de 1611. Les armes frappées sur les plats, et qu'a reproduites M. Favier, sont celles de Jean des Porcelets de Maillane, évêque de Toul. Né le 24 août 1582, il fit ses études à Pont-à-Mousson. Devenu évêque de Toul en 1607, il se consacra à la restauration religieuse dans son évêché. Il mourut, le 14 septembre 1624, à Nancy, et fut inhumé dans la chapelle du collège des Jésuites de la ville (2). Le testimonium du prix figurait peut-être sur la page de garde, qui manque.

*
* *

Les deux livres dont il va être question intéresseront moins, peut-être, les bibliophiles lorrains. Toutefois,

(1) Cf. Cte de Mahuet et E. des Robert, *op. l.*, p. 206.

(2) Voir abbé Eug. Martin, *op. l.*, t. II ,p. 98-189, et Chr. Pfister, *op. l.*, t. II, p. 883, 884, 887.

venant d'un collège d'Alsace, offerts — le second au moins — par un prince lorrain et obtenus par des élèves originaires des Vosges, ils méritent sans doute une mention.

Le premier est un humble petit in-18, qui ne porte pas d'armes. Les plats sont simplement décorés de filets dorés et d'un médaillon ovale entourant des ornements en rinceaux. *Vita Ignatii Loiolae..... a Petro Ribadaneira sacerdote Societatis eiusdem pridem conscripta... Antuerpiae, ex officina Christophori Plantini, architypographi Regii. M. D. LXXXVII.*

Testimonium : + *Ingenuus adolescens, Antonius Bertrandus, e Tertia classe ad secundam secundus gradum faciens, hoc sedulitatis praemio donatus est in gymnasio Societatis Jesu Molshemij, pridie idus Nouembris. 1589.*

On remarquera que ce testimonium ne mentionne pas d'agonothète. Peut-être, dans les premiers temps, le collège n'avait-il pas encore de riches protecteurs comme il en aura plus tard (1)? Il n'était fondé, en effet, que depuis quelques années quand Antoine Bertrand s'y distingua. Jean de Mardenscheid, évêque de Strasbourg, l'avait créé le 12 mars 1580, pour opposer à l'université protestante de sa ville épiscopale un établissement qui fût comme le boulevard de l'orthodoxie. Il devait briller, plus tard, d'un vif éclat (2). Le lauréat, Antoine Bertrand, n'est pas connu. On peut, d'après son nom, conjecturer qu'il n'était pas Alsacien, mais plutôt Lorrain et, vraisemblablement, des Vosges. La *Vie de saint Ignace* a appartenu à la bibliothèque de l'abbaye d'Étival, avant d'entrer à celle de Saint-Dié.

(1) Ou l'habitude n'était-elle pas prise de décorer les livres de leurs armes. M. Favier le suppose pour Pont-à-Mousson; *M. S. A. L.*, 1880, p. 408.

(2) Sur le collège de Molsheim, voir R. Reuss, *L'Alsace au XVIIe siècle*, t. II, p. 351 et s., et 320 et s.



Le second ouvrage offre plus d'intérêt. *M. Tulli Ciceronis opera omnia..... Francofurdi apud Andreae Wecheli heredes, Claudium Marnium T. Joann. Aubrium. MDXC.* 1 vol. in-8, relié en basane.

Testimonium : + *Antonio Ferrico Raonensi Molshemij in Societatis aula, omnis ordinis hominibus plena, Praefectus studiosorum tertia Nouembris anni M.D.XCVI victori in scriptionis oratoriae certamine optime merito, ex aurea Illustrissimi Reuerendissimi Cardinalis Caroli Lotharingi, Argentoratensium Mediomatricum Episcopi, liberalitate, primum præmium dabat Henricus Werr.*

L'agonothète, le cardinal Charles de Lorraine, second fils du duc Charles, né le 1er juillet 1567, coadjuteur de l'évêque de Metz à sept ans, le remplaça en 1578. En 1592 il devint évêque de Strasbourg, plus tard primat de Lorraine. Il mourut le 24 novembre 1607. Protecteur de l'Université de Pont-à-Mousson, dont il fut agonothète en 1603, il ne marchanda pas davantage sa sollicitude au collège de Molsheim, qu'il installa, en 1607, dans les bâtiments de l'ancienne monnaie épiscopale (1). On voit que, dès 1596, il y faisait les frais de la distribution des prix. Selon la coutume, les armes du donateur ornaient les volumes. Celles qui sont frappées sur notre Cicéron diffèrent de celles qu'a publiées M. Favier par les dimensions et par la légende, qui est ici : CAROL. DG. CARD. LOT. En outre, le dessin, au lieu d'être, comme toujours, poussé en creux, est ici en relief ; ce qui prouve que le fer à dorer était gravé en creux, tout comme la matrice d'un sceau. Les reliures avec ce genre de frappe sont, croyons-

(1) Voir Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. VII, col. 75 ; Chr. Pfister, *op. l.*, t. II, p. 667-679, 2 portraits, et *M. A. S.*, 1996-07, p. 147-165. Cf. de Rogéville, *Dictionnaire des ordonnances*, t. II, p. 489 ; J. Favier, *Mœurs et usages des étudiants de l'Université de Pont-à-Mousson*, dans *B. S. A. L.*, 1878, p. 306 ; Chr. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 124 et s.



nous, assez rares. Le dessin de M. des Robert permet de se rendre compte de cette particularité (fig. 2). Il est à noter, en outre, que les armes du cardinal ne figurent que sur l'un des plats. Sur l'autre, elles sont remplacées par un cartouche au chiffre des Jésuites. M. Favier remarque que c'est là une disposition que l'on ne retrouve sur aucun des volumes donnés à Pont-à-Mousson.



Fig. 2.

D'Antoine Ferry de Raon, nous ne savons rien. Il est assez curieux, toutefois, de retrouver ce nom sur un autre livre de la Bibliothèque de Saint-Dié. C'est encore un Cicéron. A la fin, sur la couverture, on lit : *ex libris Antonij Ferryci*. Il est très probable qu'il s'agit du lauréat de 1596. En effet, ce livre contient, outre le *De Oratore* et l'*Orator*, le *Pro Milone*, édition classique (Cologne, 1588) au chiffre des Jésuites, qu'avaient naturellement entre les mains les élèves de Molsheim. Ferry dut acheter ce livre en rhétorique, car deux des ouvrages qu'il renferme étaient au programme de cette classe (1). On peut même être à peu près assuré que c'est en sortant de rhétorique que Ferry reçut le livre aux armes du cardinal de Lorraine. Il était assez naturel de donner comme prix de composition

(1) R. Reuss, *op. l.*, t. II, p. 354.

oratoire, dans cette classe, les œuvres du prince des orateurs, que les élèves avaient lues dans le courant de l'année.

L'ouvrage est arrivé à la Bibliothèque de Saint-Dié en passant par celle d'Étival, comme en fait foi l'ex-libris : *Coītatis Mnrij Stivagiensis.* Il figure au catalogue de l'abbaye à la section Z (*grammatici*), t. II, p. 357.

GEORGES BAUMONT.

Le pèlerinage de Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas-de-Port.

Les différents auteurs qui ont écrit sur Jeanne d'Arc se sont surtout préoccupés de ses pérégrinations glorieuses en France et ont laissé dans l'ombre le voyage qu'elle fit à Saint-Nicolas-de-Port. Cependant il marque le début de la Vierge lorraine et il a été entrepris dans une intention patriotique et religieuse.

L'abbé Lenglet-Dufresnoy paraît être le premier à en avoir parlé. Quicherat donne, dans son savant ouvrage sur la Pucelle, les dépositions, en latin, des témoins oculaires de la vie de Jeanne d'Arc ; Siméon Luce, qui vient après, est peut-être l'historien qui s'en est le mieux occupé, car il sert de guide à ceux qui le suivent. Certains auteurs ont confondu ce pèlerinage avec la très courte visite que Jeanne fit à l'ermitage de Saint-Nicolas-de-Septfonds, près de Vaucouleurs, sur la route de France. G. de Braux admet les deux voyages ; et Chr. Pfister, l'éminent auteur de l'histoire de Nancy, dit qu'ils se concilient. Plus près de nous, M. Hanotaux a su animer son livre sur Jeanne d'Arc du souffle puissant de l'esprit

patriotique qui éclate dans les faits et gestes de l'héroïne nationale (1).

Les dépositions de Bertrand de Poulangy et de Catherine, femme de H. Le Royer, dans le procès de réhabilitation, sont quelque peu contradictoires, mais combien celle de Marguerite la Touroulde, qui hébergea Jeanne avant son départ, est formelle dans sa concision : elle fut mandée à la cour du duc de Lorraine qui voulait la voir.

Nous pensons qu'une nouvelle étude sur ce sujet, en serrant les textes de près et puisant aux meilleures sources, nous permettra d'en donner une exposition plus étendue.

Depuis sa plus tendre enfance, Jeanne avait connaissance de toutes les calamités qui frappaient le doux pays de France; elle-même avait dû fuir avec les siens à Neufchâteau, où ses parents se réfugièrent pendant quelque temps, à cause de l'invasion des Anglo-Bourguignons. De retour à Domremy, elle trouva le pays ravagé; les déserteurs, les routiers et les brigands qui s'enfuyaient, en passant par le village ne se gênaient point pour raconter leurs faits et gestes, en assombrissant leurs récits des teintes les plus noires afin d'apitoyer leurs auditeurs. Or, profondément émue à les entendre, Jeanne était toute préparée à recevoir l'impulsion sacrée qui devait la porter au secours du roi de France, le gentil Dauphin, comme elle l'appelait. C'est vers l'âge de treize ans qu'elle perçut, pour la première fois, les voix du Ciel qui la décidèrent : ce fut d'abord de doux murmures, qui lui firent éprouver une certaine crainte; puis d'agréa-

(1) Abbé Lenglet-Dufresnoy, *Jeanne d'Arc*, Amsterdam, 1759; J. Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, Paris, 1841-49, 5 vol. in-8; Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, Paris, 1886, in-8; G. de Braux, *Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas-de-Port*, *J. S. A. L.*, 1889, p. 95; Chr. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 302, note 3; Hanotaux, *Jeanne d'Arc*, Paris, 1911, in-8.



bles sensations; ensuite, leur acuité augmentant, des voix harmonieuses qui, devenant plus tendres et insinuantes, lui firent savoir qu'elle avait été choisie par le Seigneur pour secourir le roi et bouter les Anglais dehors. Elle opposa bien une certaine résistance, mais toutes ses objections furent refoulées par des réponses irréfutables, et, peu à peu, elle se fit à cette idée irrésistible, qui s'ancra en elle et la décida à se dévouer à la mission qui lui était réservée. Si, pour elle, la chose était faite, il lui fallait encore gagner le cœur de ses parents, des gens de son entourage et de l'autorité militaire que représentait le sire de Baudricourt, commandant, au nom de Charles VII, la petite place frontière de Vaucouleurs. Elle finit par avoir raison des scrupules, des méfiances et des hésitations de chacun; mais que de combats elle eut à soutenir! Sa foi en sa mission lui donna la force de vaincre tous les obstacles.

On attendait l'ordre du roi de France pour la mettre en route; comme il tardait, la brave jeune fille, prise d'une impatience fébrile, se décida à partir (janvier 1429); son cousin germain Durand Lassois l'accompagnait, avec Jacques Allain de Vaucouleurs. Ils arrivèrent à la petite chapelle de Saint-Nicolas, dans la vallée de Septfonds, au milieu du bois du Saulcy, à une lieue au N.-O. de Vaucouleurs. Jeanne y entra et pria. En en sortant, elle se rendit compte des grosses difficultés qu'un tel voyage présentait. Elle dit alors à ses compagnons qu'il n'était point honnête de partir ainsi, et ils revinrent sur leurs pas.

Grâce au duc de Bar, René d'Anjou, gendre du duc de Lorraine, qui l'avait prise en affection, elle obtint de Charles II un sauf-conduit pour se rendre à la cour ducale à Nancy. Le vieux duc, à qui l'on avait parlé d'elle, pensait qu'elle était « illuminée » et qu'en cet état elle pouvait le guérir d'une grave maladie qui lui occasionnait des souf-

frances intolérables, la goutte (1). La rumeur publique lui attribuait le pouvoir d'opérer des prodiges.

Or, la petite ville de Saint-Nicolas-de-Port, en Lorraine, dont l'importance commerciale au xve siècle est connue, possédait une vraie relique du grand évêque de Myre; elle était renommée dans toute la contrée. Cette coïncidence exerça certainement une grande influence sur l'esprit mystique de la jeune fille, qui, avant toute chose, tenait essentiellement à gagner les bonnes grâces de saint Nicolas en implorant sa bénédiction pour son entreprise. On sait que ce saint est le patron de la Lorraine et le protecteur des voyageurs sur terre et sur mer (2). Il lui fallait beaucoup de prudence, alliée à une rare fermeté d'âme, pour la réalisation de son désir. Elle y parvint par une ténacité discrète.

Jeanne désirait inaugurer sa mission à une époque considérée comme bénie, c'est-à-dire en carême. Munie enfin du sauf-conduit ducal, elle se mit en route dans les derniers jours de janvier 1429, vêtue d'une veste, d'une culotte et de houseaux rustiques, que Durand Lassois lui prêta; elle fut accompagnée jusqu'à Toul par Jean de Metz, homme d'armes, qui la vénérait, ayant foi dans sa mission. Il la quitta dans cette ville et ce fut son cousin germain qui la prit sous son égide et lui fournit, outre les vêtements, un bidet acheté 12 francs en commun avec Jacques Allain de Vaucouleurs, somme que le sire de Baudricourt leur remboursa plus tard. Ils préparèrent leur itinéraire, chose très importante par ces temps de guerre constante, car les routes et les chemins étaient peu sûrs et ils voulaient passer inaperçus en se rendant à Saint-Nicolas-de-Port, avant d'aller à Nancy. Ils devaient nécessairement passer au Camp d'Afrique, carrefour de

(1) *Chronique de Lorraine*, éd. Marchal, p. 31.

(2) *Histoire de la vie de saint Nicolas, évêque de Myre en Lycie*, par le R. P. Joseph de L'Isle, de l'ordre de Saint-Benoît. L. II, p. 89. Nancy, Cusson, 1745, in-8.

plusieurs voies anciennes. Beaulieu dit en effet : « On arrivait au Camp d'Afrique par une voie romaine qu'aucun auteur n'a signalée. Elle part de Saint-Nicolas, passe auprès de Laneuveville (*Nova Villa*), où était un *vicus* considérable, et arrive en droite ligne par Ludres à l'entrée du camp ; de là elle décrit une courbe, traverse le plateau et la forêt et va aboutir à Toul. Une partie de cette voie, celle qui conduit de Saint-Nicolas à Ludres, est encore quelquefois fréquentée : on la nomme le Chemin des marchands de vin. Quant à l'autre partie qui s'étend en remblai dans la forêt, en passant près du camp, elle est abandonnée depuis un temps immémorial (1). » A l'époque de Jeanne d'Arc, cette deuxième partie de la route, de Toul à Ludres, pouvait peut-être encore servir, mais, en tout cas, elle n'offrait pas une sûreté suffisante à nos deux voyageurs isolés.

Dans une note relative à la translation au xe siècle, par Humbert, abbé de Saint-Vanne, des restes mortels de saint Firmin, l'un des évêques de Verdun, M. Robert Parisot nous indique le chemin parcouru de Toul à Flavigny-sur-Moselle (2) : « Le cortège ayant traversé la Moselle remonta le long de la rive droite, en passant par Dommartin, Chaligny, *Rammon*, etc. » Il identifie Rammon à Messein. Il y a tout lieu de croire que ce vieux chemin, qui fut sans doute réparé par la reine Brunehault, existait encore au temps de Jeanne, et il convient de remarquer que, du xe au xve siècle, de nouveaux villages s'étant élevés dans la vallée de la Moselle, il avait dû être sensiblement amélioré en vue des communications entre ceux-ci, et afin de permettre aux habitants de la vallée de se rendre à la ville épiscopale de Toul pour leurs affaires. Il était tout naturel que Jeanne et son cousin prissent ce chemin, qui les amena à Messein ; de là ils ont pu

(1) Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine*, 1840, t. I, p. 87.
(2) *B. S. A. L.*, 1911, p. 156.

rejoindre la voie romaine précitée. Elle les conduisait directement à Saint-Nicolas en évitant le château-fort de Fléville, qui constituait pour eux une mauvaise rencontre.

Les voici arrivés au but tant désiré. Jeanne d'Arc alla de suite faire ses prières dans l'église. Cette église avait remplacé en 1193 l'ancienne chapelle de la sainte Vierge (1), devenue trop étroite par suite de l'affluence toujours croissante des pèlerins; ce n'était pas encore la magnifique basilique du curé Simon Moycet. Jeanne d'Arc demanda à saint Nicolas sa haute protection pour son grand voyage en France. Puis tous deux s'étant reposés et réconfortés, il leur fallut se remettre en route pour atteindre la capitale du duché de Lorraine, Nancy.

Pour se rendre dans cette ville, ils avaient à choisir entre deux chemins : l'un par la rive droite de la Meurthe, l'autre par la rive gauche. Le premier, beaucoup plus long et peu praticable, les faisait passer par Varangéville, l'ermitage de Saint-Phlin, Art-sur-Meurthe, Bosserville et Tomblaine (2). Son état défectueux en limitait l'emploi aux habitants de ces petits villages et des fermes voisines pour leurs besoins propres; d'ailleurs il n'existait aucun pont pour traverser la rivière et gagner Nancy sur la rive gauche. Le pont de Malzéville n'existait pas encore (il fut construit en 1498, sous René II), et le vieux pont de bois de Mathieu II avait été remplacé par une *navie* depuis fort longtemps (3). Il existait bien des gués à Art-sur-Meurthe, Bosserville et Tomblaine, mais ils étaient impraticables en hiver. De toute façon, cette voie ne pouvait leur servir. Le deuxième chemin, beaucoup plus court, constituait une grande voie de communications entre Nancy, Saint-Nicolas, les Vosges et l'Alsace ; il présentait une viabilité sûre et bonne pour l'époque : un demi-

(1) A. Digot, *Hist. de Lorraine*, t. IV, p. 126.
(2) H. Lepage, *Les communes de la Meurthe*.
(3) Chr. Pfister, *Hist. de Nancy*, t. I, p. 279 et 668.

siècle après, il servit à l'armée de René II qui s'était concentrée à Saint-Nicolas-de-Port. A la sortie de cette ville, on rencontrait la Madelaine, ermitage et léproserie, où les jeunes seigneurs de l'armée ducale furent, sur leur demande, armés chevaliers par le duc de Lorraine; puis on arrivait à Laneuveville et à Jarville(1), villages ducaux qui présentaient toutes les ressources nécessaires aux besoins des voyageurs.

On peut donc présumer que Jeanne et son compagnon suivirent cette voie. Rien ne fixe ce choix, mais tout l'indique. Nous ajouterons : si à ce sujet il n'existe que des conjectures, elles sont appuyées sur une série d'indications précises qui leur donne un caractère de forte probabilité.

Ils arrivèrent à Nancy comme de pauvres voyageurs anonymes. Jeanne se rendit au palais ducal, où elle fut présentée au duc, qui incontinent la consulta sur sa maladie; elle lui répondit qu'elle n'était point sorcière(2), ni médecin, et que, s'il voulait guérir, il lui fallait prier Dieu, se détacher de sa concubine, la belle Alison, vivre honnêtement et se réconcilier avec la bonne duchesse (3). En outre, elle l'exhorta à se rapprocher de la France que les Anglais occupaient en partie. Cette injonction respectueuse peut paraître étrange dans la bouche d'une jeune fille, mais Jeanne, par son éducation rustique, connaissait bien l'humanité et possédait une grande fermeté d'âme; d'autre part, sa vertu la garantissait du vice qu'elle haïssait profondément. Elle était inspirée, ainsi que l'a dit Aulon, son écuyer. Charles II l'écouta avec une curiosité plutôt sympathique, sans paraître donner son assentiment; il lui remit quatre francs et lui fit cadeau d'un cheval noir pour regagner Vaucouleurs, où elle rentra le

(1) H. Lepage, *op. cit*, t. I.
(2) Chr. Pfister, *op. cit.*, t. I, p. 304.
(3) *Chronique de Lorraine*, p. 30.

13 février 1429, premier dimanche de carême ou dimanche des Bures. Les habitants la reçurent avec joie, ils s'étaient cotisés pendant son absence et lui avaient acheté un costume militaire complet, avec un cheval tout harnaché.

Lors de son départ pour la France, le 23 février 1429, le sire de Baudricourt lui remit des lettres pour Charles VII et une épée, en lui disant comme adieu : « Allons, va, et advienne que pourra ! »

Elle devint l'âme de la recouvrance.

Com[t] Th. THOUVENIN.

Note sur une porte sculptée du XVI[e] siècle à Domêvre-sur-Vezouse.

Sur le flanc sud d'une petite colline que baignent les eaux de la Vezouse, au bas du village de Domêvre (1), le parc de la propriété Keller s'étend sur les anciennes terres de l'abbaye. C'est au milieu de ce parc que l'on remarquait encore avant la dernière guerre, à demi enfouis dans une abondante végétation, les restes d'une porte sculptée présentant une coquille au-dessus de laquelle se détachait en relief la date *1541*.

Assez maltraité par le temps, fendillé et disjoint, cet assemblage de blocs de grès rouge, tirés des contreforts vosgiens, restait isolé, solidement rivé aux fondations d'un mur disparu, dont les vestiges se devinaient courant au travers du parc. C'était tout ce qui avait survécu de l'ancien prieuré de Saint-Remy, annexe de l'abbaye de Saint-Sauveur-en-Vosges.

A l'époque où cette porte fut construite, le prieuré paraissait jouir de la vie la plus calme et la plus

(1) Meurthe-et-Moselle, arr. Lunéville, cant. Blâmont.



heureuse ; un chanoine l'habitait, y célébrant quotidiennement la messe. L'abbé lui-même, quittant l'âpre région forestière où s'élevait son monastère, y faisait de fréquentes apparitions pour surveiller de plus près l'exploitation du domaine qui alimentait la table de ses religieux (1). Ces visites ne pouvaient manquer d'entraîner quelques modifications dans le décor extérieur de l'hospitalière maison. La porte en question en est un exemple : elle remonte à l'année qui suivit la nomination de Jean-Jean VII (Jacquot ou Jacob) au gouvernement de l'abbaye (1540-1552).

Il ne reste, à notre connaissance, aucun document dans les archives qui puisse nous éclairer sur les origines du prieuré de Saint-Remy ; il est probable qu'il s'éleva aux abords de bâtiments destinés, au début, à servir pour l'exploitation des parcelles possédées en ces lieux par Saint-Sauveur. L'évêque Berthold, en fondant l'abbaye en 1010, lui avait légué la terre de Domêvre avec les hommes qui l'exploitaient (2).

En faisant apporter tant de soin à l'exécution des sculptures de la porte, l'abbé Jean-Jean VII ne se doutait pas qu'un jour l'adversité obligerait son successeur à chercher un refuge dans l'humble prieuré. Au début de la seconde moitié du XVIe siècle, les soulèvements religieux, éclatant un peu partout, avaient amené les calvinistes jusqu'à l'abbaye de Saint-Sauveur, qui fut pillée et totalement incendiée en 1568. La maison de Domêvre reçut les religieux chassés de leur monastère, et, en 1569, la translation était accordée par une bulle du pape Pie V (3). Nous n'entrerons pas dans le détail des polémiques engagées entre l'abbé Nicolas Malriat et l'évêque

(1) Ed. CHATTON, *Hist. de l'abbaye de Saint-Sauveur et de Domèvre*. Nancy, 1897, in-8.

(2) *Chron.* de RICHER DE SENONES, l. II, ch. XVI.

(3) Arch. de M.-et-M., H. 1382.



de Metz, à propos de la nouvelle installation des religieux; disons cependant que Saint-Remy était situé sur la rive droite de la Vezouse, dans le diocèse de Metz, et que l'évêque de Toul, Pierre du Châtelet, n'entendait pas que ses religieux allassent s'établir hors des terres de son spirituel. Enfin, un accord intervint et le duc Charles III donna, le 14 mai 1570, l'autorisation de construire une nouvelle abbaye en ces lieux.

Le prieuré perdit son nom et probablement ses bâtiments, absorbés par la toute neuve abbaye; l'ancien mur de clôture disparut en partie, car la nouvelle enceinte fut reportée bien plus bas, près de la route qui fut l'ancien chemin de Blâmont. La nouvelle grande maison, qui avait conservé intacte la porte sculptée, devait, à son tour, subir les violences des envahisseurs. Dix-sept ans plus tard, le 3 septembre 1587 (1), les reîtres du capitaine Jean de Guitry, furieux de leur échec au siège du château de Blâmont, se ruaient sur une proie plus facile, mettaient à sac l'infortunée abbaye et l'incendiaient. La porte fut encore une fois sauvée de la destruction, mais abandonnée dans sa solitude, se rongeant petit à petit sous l'action du temps. M. l'abbé Chatton présume, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur et de Domêvre*, que « le blason en a été martelé probablement à l'époque de la Révolution, quand l'ordre fut donné de faire disparaître tous les signes de la féodalité et du fanatisme » (2). Le blason des abbés, si toutefois il y fut reproduit, ne pouvait qu'être situé à la partie supérieure, de chaque côté de la date. Nous avons un exemple de cette disposition dans la porte d'entrée de l'église de Bénaménil, contemporaine de celle de l'abbaye (1534). Un type à peu près unique semble avoir été adopté pour les édifices religieux de cette époque.

(1) Arch. de M.-et-M., H. 1472. p. 219.

(2) Ed. CHATTON, *op. cit.*, p. 219.

La dislocation de la porte d'entrée du prieuré faisait entrevoir sa chute dans un avenir peu éloigné ; à notre dernière visite, nous ne l'avons plus retrouvée ; le sol était criblé de trous d'obus et fouillé par de profondes tranchées. C'est un lieu de désolation que nous avons parcouru ; les reîtres de 1914-1918 furent encore plus funestes que leurs prédécesseurs de 1587.

JEAN DIVOUX.

Sur une monnaie de Fénétrange (1).

Il y a cinq ans, M. F. David a présenté à la Société française de numismatique (2), une pièce de sa collection, un teston, imité de ceux des ducs de Lorraine. Au droit, est un buste de femme, de profil, avec la légende : + GEN. DVRFE. DVCIS. A. CROY. S. IMP. PRINCI. Au revers, on voit un écu armorié, couronné, surmonté de la date *1635*, et l'inscription : MONETA NOVA. FINSTING. CVSA.

M. P. Bordeaux a commenté cette pièce. Avec raison, il y a reconnu un produit du monnayage de Fénétrange, frappé au nom de Geneviève d'Urfé, duchesse de Croÿ, dame douairière de Fénétrange (3). Il a décrit et interprété en ces termes les armoiries gravées au revers : « Écu mi-parti à dextre d'argent à trois fasces de gueules, qui est Croÿ, mi-parti à senestre écartelé au 1er de sable à

(1) Fénétrange, anc. Meurthe, ch.-l. de canton de l'arr. de Sarrebourg.

(2) *Procès verbaux des séances de la Société française de numismatique,* année 1916, p. XXIX-XLII (séance du 6 février).

(3) Ce n'est pas ici le lieu de procéder à un examen critique de la biographie de Geneviève d'Urfé, donnée par M. BORDEAUX. Toutefois je crois devoir noter que cet auteur fait, à tort, mourir la duchesse de Croÿ à Nancy, en 1664 ; elle est morte à Paris, le 17 novembre 1639. Voir les mémoires relatifs à sa succession (Bibliothèque nationale, Pièces originales, vol. 2902, dossier 64550, fol. 77 et suiv.).



la croix d'argent, qui est Dommartin, au 2e d'or à l'aigle bicéphale de sable de l'Empire qui est quartier de Prince de l'Empire, au 3e de... au lion couronné ; au 4e de... à la fasce de..., au chef de... (1), et sur le tout de l'écartèlement petit écu vairé d'argent et d'azur au chef de gueules, qui est Urfé. »

La figure jointe au texte, dans les *Procès verbaux* de la Société de numismatique, nous permet de rectifier quelques inexactitudes contenues dans la description : l'écu n'est pas mi-parti, il est parti ; au 4e quartier, on ne voit point de fasce, mais seulement un chef. En outre, il faut noter que les émaux ont été indiqués par hypothèse, en l'absence de hachures héraldiques (2).

Il est bien certain que l'écusson brochant sur le tout porte les armes d'Urfé. Mais je pense que c'est, avec celui de Croÿ, le seul des six blasons ici groupés qu'ait exactement identifié M. Bordeaux.

La deuxième section de l'écu parti est incontestablement aux armes personnelles de Geneviève d'Urfé. Cette dame était fille de Jacques II d'Urfé, petite-fille de Jacques Ier d'Urfé et de Renée de Savoie ; celle-ci était fille de Claude de Savoie, comte de Tende, et de Marie de Chabannes, et petite-fille de René de Savoie et d'Anne de Vintimille-Lascaris. Par cette dernière, le nom de Lascaris a passé aux maisons de Savoie et d'Urfé, à d'autres encore (3) ; il était entré chez les comtes de Vintimille, en conséquence du mariage de Guillaume-Pierre de Vintimille avec

(1) En note, M. Bordeaux ajoute : « Ce sont peut-être les armoiries de Fenestrange qui sont d'azur à la fasce d'argent accompagnée d'un (*sic*) quintefeuille de même en pointe, sur lesquelles ce quintefeuille aurait été omis, et qui figureraient pour rappeler la Seigneurie. »

(2) On sait que l'emploi des hachures dans la gravure héraldique était encore extrêmement rare à l'époque où fut frappée la pièce.

(3) Huet, *Lettre à Mlle de Scudéry, touchant Honoré d'Urfé*, dans les *Dissertations sur diverses matières*, recueillies par l'abbé de Tilladet, t. II, p. 108. A. Bernard, *Les d'Urfé*, p. 82. Abbé Ledru, *Histoire de la maison de Mailly*, t. I, p. 408-411.

Eudoxie, fille de l'empereur de Nicée, Théodore Lascaris II, mort en 1258 (1).

Ce sont les alliances de la famille d'Urfé que je viens d'indiquer, que rappellent les armoiries écartelées de la duchesse de Croÿ. Au 1er quartier est le blason de Savoie (*de gueules à la croix d'argent*) (2); au 2e, celui des Lascaris, empereurs d'Orient (*de gueules à l'aigle à deux têtes d'or*); au 3e, celui des Chabannes (*de gueules au lion d'hermine* (3), *couronné d'or*); au 4e, celui des Vintimille (*de gueules au chef d'or*).

Les quatre mêmes blasons, groupés d'une autre manière, avaient constitué les armoiries de Renée de Savoie, femme de Jacques Ier d'Urfé (4). Ils ont formé, avec l'écu d'Urfé sur le tout, les armes du fils de cette dame, Jacques II d'Urfé (5), qui lui-même les a transmis à son fils Charles-Emmanuel (6), comme à sa fille Geneviève.

Max PRINET.

(1) Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoye*, édit. 1660, t. II, p. 1099, et s. Robert de Briançon, *Histoire généalogique de la maison de Vintimille*, p. 114 et suiv. P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. II, p. 286 et s.; t. V, p. 644; t. VII, p. 237, 238; t. VIII, p. 500, 501. Cte de Panisse-Passis, *Les comtes de Tende*, p. 1 et s., 55 et s. Chanoine O.-C. Reure, *La vie et les œuvres d'Honoré d'Urfé*, 2e édit., p. 5 et s.

(2) La grand'mère paternelle de Geneviève d'Urfé appartenait à une branche bâtarde de la maison de Savoie. Cette branche a d'abord brisé, — comme il convenait, — l'écu de Savoie d'un bâton en barre, puis elle a mis le bâton en bande; enfin elle a supprimé toute brisure (Voir J. Roman, *Les Sceaux de la maison de Savoie-Tende*).

(3) Sur la figure on ne distingue pas de mouchetures d'hermine.

(4) La Mure, *Histoire généalogique de la maison d'Urfé*, publiée par A. Bernard (*Les d'Urfé*, p. 56).

(5) *Les armoyries qui ce sont peu trouver des alliances de l'illustre et antienne maison d'Urfé*, recueil dédié par L. de Bellange à la duchesse de Croÿ (Bibl. nat., Cabinet d'Hozier, vol 338, dossier 9519, fol. 3,4.)

(6) Cte de Soultrait, *Le château de la Bastie d'Urfé et ses seigneurs*, p. 44. — Anne d'Urfé, fils aîné de Jacques Ier, portait, d'après un sceau de 1579 : écartelé au 1er d'Urfé; au 2e contre-écartelé de Savoie et de Chabannes; au 3e contre-écartelé de Lascaris et de Vintimille; au 4e contre-écartelé de Châteaumorand et de Lévis (*ibid*, p. 43). Anne



Le moulin de Cussigny, 1239.

Le *Cartulaire d'Orval* renferme une charte de juin 1239 par laquelle Lucie, dame de Marliers (1), engage divers biens à l'abbaye. On y lit : « Et je li ai asenet les fruis de trois pars de mon moulin de *Cupigny* à toz lez onlies (2), à penre à ceste année ki est à venir après cesti (3) ».

Par une autre charte, du 5 août 1280, Thibaut, comte de Bar, accorde divers avantages à l'abbé et couvent d'Orval. Il leur assure « tout ce qu'il ont au moulin (4) de Mancourt (5) et *Cupigney* (6) ».

Le P. Hipp. Goffinet, qui a publié le Cartulaire, n'identifie pas Cupigny, dont le nom, subissant une modification étrange, est devenu Cussigny (7). Le *Dictionnaire topographique de la Moselle* n'indique que deux formes anciennes, très postérieures aux précédentes : *Cuppigney*,

avait épousé, en 1571, Diane de Châteaumorand ; son mariage fut annulé par le Pape, en 1598, et Diane se remaria, en 1600, à son beau-frère, Honoré d'Urfé, l'auteur de l'*Astrée*. Diane de Châteaumorand était fille d'Antoine Le Long de Chenillac, substitué aux nom et armes de Châteaumorand, et de Gabrielle de Lévis, héritière de Châteaumorand en Forez (Abbé Reure, *Histoire du château et des seigneurs de Châteaumorand*, p. 43 et s. Du même, *La vie et les œuvres d'Honoré d'Urfé*, p. 112 et s.).

(1) Aujourd'hui *Mellier*, Belgique, prov. de Luxembourg, arrond. et canton de Neufchâteau. — Lucie, veuve de Henri de Marliers, était mère de Thibaut, seigneur de Marliers et de Neufchâteau.

(2) Plus loin, *oblies ;* au glossaire, le P. Goffinet explique *oblie*, *oublie*, par « redevance féodale ».

(3) Hippolyte Goffinet, *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, Bruxelles, 1879, gr. in-4, p. 262.

(4) Il faut traduire : *aux moulins*.

(5) Identifié par le P. Goffinet avec « *Maincourt*, près de Musson », Belgique, prov. de Luxembourg, arrond. et canton de Virton.

(6) *Cart. d'Orval*, p. 507.

(7) Commune de Gorcy, canton de Longwy. Le cours d'eau qui passe à Cussigny est la Basse-Vire, formé des ruisseaux de Parivaux et du Coulmy.



xve siècle; *Cupsigney*, 1454. Il m'a donc paru intéressant de relever deux formes et un fait historique qui remontent au XIIIe siècle. Nous sommes d'ailleurs en présence d'un vocable qui procède évidemment d'une dénomination gallo-romaine en *acum*, témoignant d'une réelle antiquité.

L. GERMAIN DE MAIDY.

CHRONIQUE

Vœux de nouvelle année.

1921

Ergo sodalitii, soror, incunabula nostri
Festivè post lustra decem celebrata fuere,
Prœsidis et pectus decoravit sidus honoris
Quod gemmis ornat clarorum corda virorum,
Sicut apud gentem nostram de more videtur.
Deinceps en nobis reviret pax grata camœnis ;
Hæc cuncta ad studii culturam hortamina fiunt :
Nonne juvat colere ætatis monumenta vetustæ ?
« Posse priore frui vita est bis vivere » dixit
Bilbilicus vates arguto carmine notus (1).
Tu quoque bis vives si vis percurrere libros
Qui referunt scriptis memoranda a patribus acta.
Hoc opus est doctæ menti non vana voluptas ;
Nam liber est nobis comes atque fidelis amicus,
Prœsertim si tristities cor comprimit acris.
Hos tibi permultos Dominus concedat amicos ;
Sic fortasse tuos implebis dulciter annos ! !

La Société archéologique de Tarn-et-Garonne,
Montauban.

(1) Martial, de Bilbilis (Espagne).



La Société d'archéologie lorraine,
a la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Suave tibi, soror, hæc solennia vota referre
Quæ novus, exactis duodenis mensibus, annus
Inter concordes animos memoresque reducit;
Suave sodalitii festis plausisse diebus
Cujus natalem post quinque decennia nuper
Præsidis et meritum vestri celebrastis honorem.
Longa dehinc series et fortunata laborum
Incipiat rursus tibi mente optamus amica,
Nunc cum pacis opus tot tandem cædibus emptæ
Ædificant gentes, communi ut fœdere pacto
Exulet orbe diu nutrix discordia belli.
Et nos gaudemus solitis incumbere curis,
Rimari assidue veterum monumenta virorum,
Aut indefessa libros evolvere dextra,
Sæpius et docta inter nos contendere lite
De dubiis rebus cum dissentire videntur
Historici aut tumuli inventum est sine nomine saxum.
His studiis geminas juvet indulgere sorores,
Nec tantum crebro libros versare priorum,
Sed cara quamvis etiam edere multa papyro.

(1) Comme pour les vœux de 1920, cette réponse est de notre confrère M. Albert Collignon, professeur honoraire à l'Université de Nancy.

Pour la Commission de rédaction, le Président : Pierre BOYÉ.

L'imprimeur-gérant : A. Humblot, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.



Bulletin mensuel

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

16e ANNÉE. — Nos 4-6. — AVRIL-JUIN 1921.

Procès-verbal de la séance du vendredi 11 février 1921.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

MM. l'abbé René Hogard et Ferdinand Zivy ont adressé des lettres de remerciements à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

La Société a reçu une invitation à se faire représenter aux fêtes du Centenaire de l'École des Chartes, qui auront lieu le 22 février; M. Émile Duvernoy, membre du Bureau et ancien élève de l'École, est délégué à cet effet.

Il est décidé qu'il n'y aura pas de séance au mois d'avril.

Ouvrage offert à la Société.

Historique du 26e Régiment d'infanterie, campagne 1914-1918. Nancy, s. d., in-8 de 240 p., avec 14 fig. et 10 cartes.

Lectures.

M. Léon Germain de Maidy donne lecture de deux notes, l'une sur *Isabelle, fille bâtarde du duc Charles II*, l'autre sur une *Taque de foyer du château d'Ancerville* (*Moselle*).

M. Hippolyte Roy lit son travail sur *Les costumes historiques à la cour de Lorraine au XVII*e *siècle (1630) ; les guidons, enseignes et étendards de la garde.*

Procès-verbal de la séance du vendredi 11 mars 1921.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communication.

M. le Président rappelle avec quelle satisfaction et quelle fierté a été accueillie au sein de la Société, qui compte ainsi désormais au nombre de ses membres deux maréchaux de France, la nouvelle de l'élévation de M. le général Lyautey à la plus haute dignité militaire.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de MM. le général Gœtschy, ancien commandant du 20e corps d'armée, mort à Nice, le 17 février dernier, dans sa 73e année, et l'abbé Eugène Marin, docteur ès-lettres, ancien supérieur des religieuses de la Doctrine chrétienne, mort à Nancy, le 25 du même mois, dans sa 61e année.

Présentations.

Sont présentés en qualité de membres titulaires : MM. Edmond **Jacque**, maire de Murville, par MM. l'abbé Edmond Chatton, Émile Duvernoy et Pierre Boyé ; Georges



Peltereau-Villeneuve, notaire, 26, rue des Carmes, par MM. Joseph Plauche-Gillon, Pierre Boyé et Eugène Spire ; Louis **Sadoul**, conseiller à la Cour d'appel, 25, rue de Boudonville, par MM. Charles Sadoul, le comte Antoine de Mahuet et Pierre Boyé.

Ouvrages offerts à la Société.

Le premier livre de fiefs du comté de Vianden, par Jules Vannérus. Luxembourg, 1914, in-8 de 122 p.

Les comtes de Salm-en-Ardenne (*1029-1415*), par le même. Arlon, 1920, in-8 de 112 p.

Livre d'heures du temps de guerre (*poèmes*), par Pierre Xardel. Paris, 1919, in-12 de 91 p.

Lectures.

M. Pierre Boyé fait une communication, avec présentation des originaux, sur *Quelques autographes du Musée historique lorrain et le legs Jankowitz*. Il donne ensuite lecture de son étude sur *Le roi Stanislas et le culte du Sacré-Cœur. L'autel de la cathédrale de Toul*.

Mort de M. René Martz.

M. René Martz, premier président de la Cour d'appel, conservateur au Musée historique lorrain, que la maladie retenait depuis longtemps éloigné de nous, est décédé le mercredi 13 avril, à l'âge de 66 ans. A ses obsèques, qui eurent lieu le 16, ses collègues du Bureau et de nombreux membres de la Société ont tenu à se joindre aux notabilités de tout ordre qui composaient l'imposant cortège.

Au cimetière, M. Pierre Boyé, président, a prononcé ces paroles d'adieu :

Messieurs,

Quand, voici quinze mois passés, — cruelle attente faite de trop réelles inquiétudes et de bien fugaces espérances, — on apprit, un soir, qu'au cours d'une conversation avec quelques intimes, au cœur de la cité qu'il aimait d'un filial amour et où sa personnalité lui avait conquis une si ample place, M. le premier président Martz venait d'être frappé par un de ces coups terribles dont l'imprévu déconcerte et qui touchent les indifférents eux-mêmes en ce qu'ils y devinent un inéluctable appel et y mesurent l'inanité des plus légitimes ambitions, l'émotion fut grande dans notre ville. En aucun milieu, elle ne fut ni plus sincère, ni plus vive qu'à la Société d'archéologie lorraine et au Musée historique lorrain. J'en atteste ses confrères, que j'ai le douloureux honneur de représenter au bord de cette tombe.

On retracera, avec une autorité qui me manque et un talent plus digne du regretté défunt, sa brillante carrière. On dira combien vaste et solide était sa science juridique, prompts et précis ses aperçus, quelles étaient la force et la limpidité de ses arrêts. Successeur de toute une lignée de magistrats éminents à la tête du ressort qui fut la Cour souveraine de Lorraine et Barrois avant d'être la Cour d'appel de Nancy, héritier de leurs vertus essentielles et de leurs dons divers, il en restera une des figures les plus marquantes.

Il ne s'apparenterait pas, cependant, de façon parfaite à ses devanciers si, en dehors de ses fonctions officielles, il n'avait, comme la plupart d'entre eux, la robe rouge et l'hermine dépouillées, cultivé un cher jardin réservé. Dans nulle autre profession, peut-être, que celle de magistrat, cette diversion à la tâche quotidienne, cette détente n'est plus utile, plus salutaire, car il n'en est pas, j'imagine, où l'on doive moins souvent éprouver l'exclusif soulagement du joyeux labeur accompli. Quelles que puissent être la sagacité, la conscience du juge, comment, descendu du prétoire où, investi d'un pouvoir auguste

et redoutable, il a disposé des biens, de la liberté, de la vie même de ses semblables, ignorerait-il toujours le scrupule qui distingue, le doute qui se lève, et, dans le secret de ses méditations, n'entreverrait-il pas parfois, avec une sorte d'effroi sacré, la fragilité de toutes interprétations humaines ? Comment surtout, après s'être penché, certains jours, sévère ou secourable, sur tant de défaillances, de misères, de laideur morale, n'aspirerait-il pas au réconfort des spéculations désintéressées, qu'il le demande aux belles-lettres, aux sciences, aux arts. Sans sortir de notre province, faisaient-ils autre chose un président Canon, lorsqu'il écrivait une vie de Charles IV, un président Bourcier, lorsqu'il cédait aux délices des vers latins, soit plus près de nous un président Leclerc, lorsqu'il s'attardait dans l'intimité du maréchal et de la duchesse de Belle-Isle ou évoquait le tragique Nicolas Remy.

Dans l'heureux éclectisme de ses goûts, M. le premier président Martz n'avait, lui, que l'embarras du choix. Il savait à fond notre histoire locale. Il recherchait les bons livres et prisait les éditions rares. Il admirait la forme sobre d'un beau meuble, le galbe pur d'un vase. Il s'enthousiasmait de la patine d'un bronze antique et de la finesse d'une gravure ; s'émerveillait d'une effigie à fleur de coin. Sans compter que le charme paisible de nos campagnes ou la majesté d'un site alpestre ne le laissaient pas insensible et qu'il trouvait dans l'observation, voire le commerce des êtres les plus humbles, de ce compagnon, notamment, que le poète a proclamé « orgueil de la maison » et sans la grâce câline duquel il ne concevait guère la solitude recueillie du cabinet, des joies dont, aux heures de confidences, il se plaisait à nous vanter la douceur.

La numismatique, où il était un maître, avait sa prédilection. Il avait constitué un riche médaillier ; il veillait à son accroissement avec un soin jaloux ; il en tirait à bon droit quelque vanité. Ses avis en la matière étaient estimés de poids et l'on recourait de loin à son érudition abondante et sûre. Aussi, quand, en janvier 1908, le vénérable M. Lucien Wiener dut, chargé d'ans, renoncer au poste de conservateur du Musée lorrain et que la spécialisation des compétences fut jugée

désirable, pour la section des monnaies et médailles nul autre nom que celui de M. Martz ne pouvait-il être et ne fut-il, en effet, prononcé.

Avant de nous prêter cet utile concours, étendu à partir de 1913 aux collections préhistoriques, gallo-romaines et franques, M. le président Martz participait déjà d'une manière étroite à la vie de la Société. Membre depuis 1891, dès qu'en 1895 il était revenu, pour ne plus s'en éloigner, dans sa ville natale, il avait assidûment suivi nos séances mensuelles, collaboré avec bonheur à nos publications, assisté bientôt en collègue écouté aux délibérations du Comité du Musée. Il était l'un des plus exacts habitués de nos causeries hebdomadaires ; il en appréciait l'instructive variété et n'en dédaignait pas l'aimable abandon.

Mon cher Conservateur,

Vous que nous avons connu et aimé dans la plénitude de votre clair jugement et de votre activité féconde, que nous vîmes ensuite, avec une infinie tristesse, soit dans votre vieux logis famlial, soit dans l'ombreux silence de ce parc de Saurupt où une affectueuse sollicitude vous avait, aux beaux jours, ménagé une calme retraite, lutter de longues semaines — je n'ose dire de trop longues semaines — avec l'affreux fantôme qui ne vous quittait plus, angoissant combat où par instants une noble intelligence put paraître vaciller, mais sans jamais s'éteindre, où une surprenante mémoire ne fléchissait que par intermittence, tandis que la nuit qui semblait près de vous envelopper continuait d'être traversée de multiples et consolantes lueurs, vous enfin que nous avons respectueusement salué, après la crise suprême, reposé, serein au seuil du grand mystère, vous savez notre pieuse devise. Vous nous aidiez à la perpétuer. Fidélité du souvenir. Au Palais ducal, vous ne serez pas oublié.

MÉMOIRES

Le roi Stanislas et le culte du Sacré-Cœur. L'autel de la cathédrale de Toul.

Par ses proportions harmonieuses, le bon aloi des matériaux, l'autel dédié au Sacré-Cœur de Jésus qui, face au visiteur arrivant par le collatéral nord, s'élève dans le bras droit (1) du transept de la cathédrale de Toul, ferait assurément honneur à une église plus modeste, moins ancienne. Dans le magnifique vaisseau ogival, cet agencement de style classique n'apparaît tout d'abord que comme un fâcheux anachronisme : faute de goût aggravant des erreurs analogues, celle commise notamment par le chapitre quand il s'était avisé de défigurer l'abside sous ses enjolivements. En réalité, les circonstances dans lesquelles cet autel fut érigé lui prêtent un intérêt si spécial qu'il devient, quand on ne les ignore plus, une des parties remarquables de l'édifice et qu'aucun des détails relatifs à sa construction n'est plus négligeable. Devant ce monument, aussi bien que le pieux fidèle, l'historien doit s'arrêter.

I

Si l'on veut préciser les débuts du culte du Sacré-Cœur en Lorraine et Barrois, ce sont les Visitandines qu'il faut interroger. Dans les deux seules maisons de l'ordre que comptèrent les Duchés sous l'ancien régime, le monastère de Pont-à-Mousson, fondé en 1626 par une amie même de Jeanne de Chantal, Mme de Haraucourt, et le monastère de Nancy, datant de 1632, ce culte florissait avant les révélations de Marie-Marguerite. A Nancy, ne voit-on pas

(1) Côté de l'évangile. Nous situons objectivement.



la dévotion ancienne se relier à la dévotion de Paray-le-Monial, la nouvelle, par l'emprunt pour celle-ci de l'office et de la messe du P. Eudes (1) ? Sans nous attarder à ces origines et à ce raccord, notons seulement qu'au commencement du XVIII[e] siècle, tant à Pont-à-Mousson, où la fête du Sacré-Cœur a été célébrée pour la première fois en 1695, que dans la capitale, les monastères de la Visitation étaient des foyers de propagande assez actifs pour qu'autour d'eux de nombreux laïques des deux sexes se fussent groupés dans une ferveur commune.

Le 22 février 1714, une association du Cœur de Jésus, assurée d'indulgences par bref de Clément XI du 12 septembre précédent, est canoniquement érigée dans l'église des Visitandines de Nancy ; et, le 18 juillet 1721, les Visitandines de Pont-à-Mousson sont récompensées de leur persévérante insistance par l'octroi d'une faveur semblable que jusqu'alors, malgré l'encouragement de Rome donné dès 1698 (2), l'autorité épiscopale avait cru devoir leur refuser Par prudence et bien que la distinction apparaisse assez subtile, le nom d'association reste préféré à celui de confrérie (3). Puis, à l'instigation des religieuses, la dévotion gagne une autre maison nancéienne. La communauté des Pauvres Orphelines, établie en 1715 sous le titre de Sainte-Élisabeth, reçoit, le 18 mai 1731, permission d'ériger une « chapelle » à la gloire du

(1) Le Bienheureux Jean Eudes (1601-1680). Messe et office approuvés à partir de 1670 par les théologiens et plusieurs évêques. Cf. J.-V. BAINVEL, *La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus*. 5[e] édit., Paris, 1919, in-8° ; pp. 453 et *sq.*, 517.

(2) C'est en 1693 que les confréries du Sacré-Cœur avaient commencé de recevoir l'approbation de Rome et d'être enrichies d'indulgences.

(3) E. LETIERCE, *Étude sur le Sacré-Cœur*. Paris, 2 vol. in-8° ; t. II, pp. 409-413. — Eugène MARTIN, *Contribution à l'histoire de la dévotion au Sacré-Cœur dans le diocèse de Toul*, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul*, année 1907, pp. 542-544, 570-571.

Sacré-Cœur. Des libéralités successives permettront de l'orner sans retard d'un tableau, d'y célébrer la fête annuelle, d'y dire enfin, chaque mois, une messe basse et de chanter un salut (1).

Dans la portion des États dépendant du diocèse de Verdun, nous trouvons aussi de bonne heure un centre de cette dévotion. A Saint-Mihiel, en l'église Saint-Étienne, on a cherché, presque aussitôt qu'à Pont-à-Mousson, à former une confrérie, pour laquelle Clément XI accordait des indulgences par bref du 27 octobre 1703. A la même paroisse, des messes solennelles du Sacré-Cœur sont fondées en 1710 et 1720. C'est toutefois seulement en 1735 (28 octobre) que la confrérie a son existence régularisée. Elle est dotée d'un fonds de 900 livres ; son siège est transféré dans la chapelle des Annonciades (2).

Dans l'intervalle, les Carmélites de Neufchâteau avaient obtenu en 1706 un bref d'indulgences pour une confrérie semblable (3) ; pareille satisfaction avait été concédée en 1722 aux Urbanistes de Sorcy (4), en 1734 aux Capucins d'Épinal et aux religieuses de la Congrégation de Notre-Dame à Saint-Nicolas-de-Port (5). Quant aux églises paroissiales, avec Saint-Étienne de Saint-Mihiel, celle de Ligny en 1717 (6) et celle de Saint-Nicolas-de-Port en 1724 (7) furent les toutes premières des Duchés à posséder une confrérie du Sacré-Cœur.

(1) A. Dedenon, *Nouvelle contribution à l'histoire de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus dans le diocèse de Toul. I. Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus érigée dans la communauté des Pauvres Orphelines de Nancy*, Ibid., année 1918, pp. 397-400, 411-414, 406-409 (erreur de pagination).

(2) N. Robinet et J.-B. Gillant, *Pouillé du diocèse de Verdun*, t. III, pp. 274, 276 et 363.

(3) 10 mars 1706.

(4) 13 avril 1722.

(5) 2 janvier et 30 juin 1734.

(6) 3 juin 1717.

(7) 15 septembre 1724.

C'est ainsi qu'à l'arrivée de Stanislas (avril 1737), dix de ces associations au moins, sur les quelque cinq cents répandues à la même époque par le monde entier (1), rapprochaient dans toute l'étendue de la Lorraine et du Barrois les disciples de Marie Alacoque.

Mais, comme l'élévation de Marie Leszczynska au trône de France en 1725, l'avènement du roi de Pologne à sa souveraineté viagère devait avoir sur le développement de la dévotion de Paray une influence appréciable. Le père et la fille ne venaient-ils pas du royaume qui, le premier, se donna tout entier au Sacré-Cœur ? Ils n'étaient pas en vain les compatriotes du P. Gaspard Druzbicki, le mystique rédacteur du *Meta cordium cor Jesu* (2), ou de Constantin-Félicien Szaniawski, l'ardent évêque de Cracovie (3). Tous deux sont en outre dévoués à la Compagnie de Jésus, soumis à ses directions. Or, tandis que les Jésuites des noviciats et des collèges par la composition ou la réimpression de dévots manuels (4), à partir de

(1) J. de Galliffet, *L'excellence de la dévotion au Cœur adorable de Jésus-Christ*. Édit. de Lyon, 1743, in-4°. On y trouve, pp. 178 et *sq.*, un catalogue des brefs d'indulgences. Les brefs pour la Visitation de Pont-à-Mousson et les Orphelines de Nancy (?) manquent ; les dates des brefs pour les Visitandines de Nancy (12 septembre *1716*) et pour les Annonciades de Saint-Mihiel (20 décembre *1734*) sont fausses.

(2) Gaspard Druzbicki (1590-1662). Sur lui et son opuscule, voir Bainvel, *op. cit.*, pp. 419-422.

(3) Consacré évêque de Cujavie le 20 février 1707 ; transféré à Cracovie en 1720 ; mort le 3 juillet 1732.

(4) Dès le 26 juin 1696, le P. Philippe Dorigny, recteur et chancelier de l'Université de Pont-à-Mousson, donnait son approbation à l'*Instruction pour la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, qui contient la manière dont cette dévotion s'est établie, la méthode de la pratiquer et quelques prières qui lui sont particulières*. Pont-à-Mousson, François Muret, in-16 de 197 pages. Cet ouvrage n'est d'ailleurs qu'un « extrait » du fameux livre du P. Jean Croiset, *La dévotion au Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, édit. de Lyon, 1691. Cf. Sommervogel, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes publiés par des religieux de la Compagnie de Jésus*, t. I,

1741 les Jésuites du séminaire royal de Nancy, le P. de Menoux à leur tête, au cours de missions retentissantes, s'emploient à sa diffusion, les Jésuites polonais confesseurs du prince et de sa famille ne seront pas sans contribuer à l'extension d'un culte aussi cher aux fils de saint Ignace qu'aux filles de saint François de Sales. Comme à Versailles, auprès de Marie Leszczynska, les PP. Labiszewski et Labienski, à Lunéville auprès de Stanislas les PP. Ubermanowicz et Luskina, le P. Radominski encore, directeur de conscience de Catherine Opalinska avant de le devenir en 1748 de la reine de France, exercèrent une affectueuse et efficace pression sur leurs augustes pénitents.

L'année même où Stanislas s'installe en Lorraine, Marie Leszczynska reprend à son compte les démarches faites à Rome en 1697 par Marie d'Este, femme du roi d'Angle-

col. 427. — BAINVEL, *op. cit.*, p. 613. — Par les soins des Jésuites et tirée de diverses publications, se répandit aussi dans les Duchés: *La dévotion au Cœur de Jésus. Recueil d'instructions et de prières pour les associations du Cœur de Jésus*, dont l'édition *princeps*, avec privilège de la régente Élisabeth-Charlotte, antérieure à 1734, est presque introuvable, à l'encontre de celle de 1740, Nancy, Vve N. Baltazard, in-12 de IV-284 p. (emblème du Sacré-Cœur au grand titre). — Nous ne saurions davantage omettre qu'au P. Joseph WALDNER, originaire du Tyrol mais qui passa ses dernières années au collège de Saint-Nicolas-de-Port, où il mourut le 7 janvier 1753, est dû : *Le chrétien selon le cœur de Jésus par la pratique de ses vertus, ou neuvaine en forme de retraite à l'honneur de ce cœur adorable, avec les autres exercices de la piété chrétienne*. Nancy, Louis Beaurain, 1751, in-12 de 328 p. (En frontispice, gravure sur bois intéressante pour l'iconographie du Sacré-Cœur.) Le privilège exclusif pour dix années, donné par Stanislas, est du 22 novembre 1751. Une 2e édition paraît déjà en 1752 ; l'ouvrage sera traduit, par Antoine STRIBEL, sous le titre : *Ein Christ nach dem Herzen Jesu*, Augsbourg, 1768, in-8 ; *id.*, 1787 ; et la traduction allemande, à son tour, sera l'objet d'une version italienne : *Il Christiano secondo il cuore di Jesu*, Venise, 1800. Cf. *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, édit. SOMMERVOGEL, bibliographie, t. VIII, col. 959-960.

D'autre part, c'est encore de l'ouvrage du P. Croiset qu'était sorti, en 1694, un livre publié à Rouen par la Mère J.-M. DE BAUQUEMARE DE BOURDENY, de la Visitation de cette ville, et qui devait être si sou-

terre détrôné Jacques II, puis en 1726 par l'heureux compétiteur de Leszczynski à la couronne de Pologne, Auguste II, afin d'obtenir la fête et l'office propres du Sacré-Cœur. La première fois, demi-satisfaction avait été donnée par l'octroi aux monastères de la Visitation de la messe des Cinq plaies pour la fête désirée (1). Mais la seconde, la Congrégation des rites, après avoir tout d'abord, sur le rapport défavorable du promoteur de la foi, Prosper Lambertini, conclu par *non proposita* (2), avait, à la très vive déception des postulateurs, répondu catégoriquement par *negative* (3). Marie Leszczynska semblait devoir mieux réussir. Après trois années de requêtes, de négociations, Clément XII se montre sur le point de céder. Mais il meurt. Le 17 août 1740, Prosper Lambertini est porté à la chaire de saint Pierre sous le nom de Benoît XIV. Il était à prévoir que le souverain pontife ne contredirait pas le promoteur de la foi. La fille de Stanislas lui écrivait néanmoins de Fontainebleau le 3

vent réimprimé pour d'autres maisons de l'ordre. Après les éditions d'Aurillac et de Lyon, et avant celles de Strasbourg et de Limoges, prend place une édition locale : *La dévotion au Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, établie dans les communautés des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie et dans plusieurs autres lieux*. Nancy, 1732, in-12 ; elle-même suivie d'un certain nombre d'éditions identiques, dont celles de 1749 et 1771 sont les plus répandues et dont la 9e parut, toujours à Nancy, chez Haener et Delahaye, en l'an XI (1803), XVI-527 p. Le texte est précédé du bref de Clément XI, du 12 septembre 1713, en faveur du monastère nancéien.

Signalons enfin, avec emprunt analogue de titre et de matière : *La dévotion au Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, établie dans l'église des RR. PP. Capucins de Neufchâteau et dans plusieurs autres lieux*. Neufchâteau, Monnoyer, s. d., in-12 de 120 p. Le bref d'indulgences, du 3 août 1750, et l'acte d'érection canonique, du 24 novembre suivant, pour les Capucins de Neufchâteau, y figurent (pp. 92 et *sq*). Au verso du grand titre, même bois que dans le livre du P. Waldner.

(1) Décret de la Congrégation des rites du 30 mars 1697.

(2) Le 12 juillet 1727.

(3) Le 30 juillet 1729. — Cf. BAINVEL, *op. cit.*, pp. 521-527.



octobre (1). Benoît XIV se contenta de lui envoyer des images du Sacré-Cœur, brodées d'or et de soie (2), emblèmes dont, à Lunéville, le duc-roi eut naturellement sa part. Pour l'instant, il faudra se contenter de progrès plus modestes, en travaillant notamment à la multiplication des confréries.

En ce sens, la cour de Lunéville déjà n'était pas restée inactive. A proximité du château, dans l'église des Carmes déchaussés, une confrérie du Sacré-Cœur où s'enrôlent des fidèles des deux sexes vient d'être instituée. Le 7 septembre 1739, les indulgences demandées ont été consenties. Le 8 mai suivant, l'évêque de Toul, Scipion-Jérôme Bégon, de passage dans la résidence princière, a mis son *vidimus* à la bulle et signé l'érection canonique (3). Ce choix de la chapelle des Carmes explique peut-être la prédilection marquée que le roi de Pologne témoigna à ce sanctuaire, dont les derniers vestiges ont disparu dans l'incendie allumé par les Allemands en 1914. Le monarque lui fit des dons importants ; il contribua avec complaisance à son embellissement. Ajoutons de suite que, un an environ après son transfert de la vieille église Saint-Jacques à l'église abbatiale Saint-Remy (février 1746), la paroisse même de Lunéville comptera, elle aussi, sa confrérie (bref d'indulgences du 12 avril 1747).

Mais, dans leur profonde affection mutuelle, Stanislas et Marie Leszczynska avaient l'habitude d'agir autant que

(1) « Nous sollicitons depuis près de trois ans l'institution de la fête solennelle du Sacré-Cœur de Jésus et nous étions sur le point de l'obtenir.... » Cette lettre dans Nicolas Nilles, *De rationibus festorum sacratissimi Cordis Jesu et purissimi Cordis Mariæ*. 5e édit., Innsbrück, 1885, 2 vol. in-8° ; t. I, p. 97.

(2) Nilles, *op. cit.*, t. I, p. 89, et Bainvel, *op. cit.*, p. 527, d'après Benoît Tetamo (1731-1803), *De vero cultu et festo sanctissimi Cordis Jesu....* Venise, 1772, in-4°.

(3) Ces pièces aux Archives de Meurthe-et-Moselle, H. 936. Le 24 juin 1742, les confrères établissent un règlement (*Ibidem*).

possible à l'imitation l'un de l'autre. Ils conjuguaient volontiers leurs initiatives. Une confrérie de la dévotion au Cœur de Jésus, gratifiée d'indulgences par bref du 30 mars 1742, est donc également établie en l'église Notre-Dame de Versailles, paroisse de la cour. La fête du Sacré-Cœur y est célébrée pour la première fois le 1er juin suivant, lendemain de l'octave du Saint-Sacrement. A l'avenir, la femme de Louis XV, sauf empêchement grave, ne manquera pas d'y assister, accompagnée du Dauphin, de la Dauphine et de Mesdames (1).

Il y a mieux. Ce même vendredi 1er juin 1742, a eu lieu à Lunéville la clôture d'une grande mission donnée par les douze Jésuites du séminaire de Nancy. Avec pompe une croix promenée par les rues a été plantée sur le chemin de Jolivet, en présence de Leszczynski (2). Au moyen d'un fonds que, par un acte en règle, y affecte le prince, cette procession se renouvellera à perpétuité, toujours le lendemain de l'octave du Saint-Sacrement, date, ainsi que le précise le contrat, de la fête du Sacré-Cœur. Il y aura messe et vêpres à la paroisse, sermon et seconde exhortation. Tous les corps de la ville devront être invités (3). C'était, en somme, sous une forme détournée encore que solennelle et sous le couvert de l'adoration de la croix, imposer aux familiers du château et aux habitants la célébration discutée. C'était, en quelque sorte, vouer la cité au cœur du Christ (4). Ce jour-là, Marie Leszczynska priant à l'église Notre-Dame, Stanislas suivant la proces-

(1) Duc de Luynes, *Mémoires*, t. VIII, p. 240 ; t. XII, p. 34.

(2) Chatrian, Anecdotes ecclésiastiques du diocèse de Nancy, t. III [avant 1905 *ms.* n° 184 (catalogue Vacant) de la bibliothèque du grand séminaire].

(3) Contrat du 28 juin 1942. *Recueil des fondations et établissemens faits par le roi de Pologne*, pp. 69-70.

(4) La première de ces manifestations eut lieu le vendredi 21 juin 1743. Rectifier, pour la date, H. Baumont, *Histoire de Lunéville*, p. 208.

sion qu'il a instituée, se donnent simultanément, au cours de cérémonies qui restent, malgré tout, de simple dévotion, l'illusion de la fête reconnue tant souhaitée.

Hommage rendu aux efforts de la famille polonaise, le P. Joseph de Galliffet dédie en 1745 à Catherine Opalinska, comme il l'avait fait en 1733 pour Philippe V d'Espagne et en 1743 pour Benoît XIV, l'une de ses éditions, la cinquième, de *L'excellence de la dévotion au Cœur adorable de Jésus-Christ* (1).

Déjà l'intronisation de Clément XIII (1758) avait ravivé les espérances des zélateurs, déjà dans les parties lorraines et barroises des diocèses de Toul, de Metz, de Verdun et de Besançon plus de vingt nouvelles confréries s'étaient constituées (2), lorsque Stanislas fut amené à poursuivre son œuvre avec une ardeur accrue. Comme trente-six ans

(1) Nancy, veuve Baltazard, 1745, in-4°. L'édition de 1733 est d'Avignon ; celle de 1743, de Lyon.

(2) En voici la liste, établie : du 1er avril 1737 au 4 mai 1743, à la fois d'après la liste du P. de Galliffet, *loc. cit.*, et le catalogue joint en 1764 au mémoire des évêques polonais postulateurs de la cause, reproduit par Nilles, *op. cit.*, t. I, pp. 266-322 ; à partir de mai 1743, d'après ce dernier catalogue seul.

Diocèse de Toul : Remiremont, paroisse (11 mars 1738) ; Lunéville, Carmes (7 septembre 1739) ; Bar-le-Duc, p. (27 mai 1741) ; Buriville, p. (27 janvier 1747) ; Herbéviller, p. (*id.*) ; Lunéville, p. (12 avril 1747) ; Commercy, Capucins (9 janvier 1748) ; Blâmont, Capucins (22 avril 1749) ; Commercy, Ursulines (16 mai 1750) ; Neufchâteau, Capucins (3 août 1750) ; Mirecourt, Capucins (30 avril 1754) ; Marsal, Capucins (29 avril 1754) ; Vézelise, Capucins (13 février 1758). Resterait à identifier *Brisyres*, p., de la liste Galliffet, devenu *Brinpes* dans le catalogue de Nilles (17 avril 1742), et *Fremmium*, p. (9 janvier 1748).— Diocèse de Metz : Guéblange, p. (14 janvier 1739) ; Briey, p. (27 mai 1741) ; Wolkrange, p., et non Wolmerange comme le propose Nilles d'après la graphie *Woltktange* du catalogue (12 avril 1747) ; Bouquenom (Saar-Union), Congrégation de Notre-Dame (28 septembre 1748) ; Sarreguemines, Capucins (9 mars 1749), indiqué par erreur au catalogue comme du diocèse de Liége. Au 7 mars 1743, Galliffet cite encore la confrérie de l'église des Jésuites de Château-Salins. Or il n'y avait pas de Jésuites dans cette ville. Par une lacune à peu près unique, le catalogue de 1764 omet ici la localité et le diocèse : « In eccles. clericorum regularium Soc. Jesu civitatis *(sic)*. » La vérifica-

plus tôt l'avait fait son père, le 21 août 1762 Auguste III a supplié le pape de consentir enfin à ses États la faveur si longtemps attendue (1) ; tous les évêques de Pologne et de Lithuanie se préparent à appuyer la demande tant par des interventions individuelles que par une grandiose et unanime manifestation. A aucun point de vue une telle initiative ne devait laisser Leszczynski indifférent. La personnalité des postulateurs ajoute à l'anxieux intérêt que lui inspire la cause. Tout d'abord, plusieurs de ces prélats sont loin d'être pour lui des inconnus. Parmi les plus empressés, n'est-ce pas, pour Kaminiecz, Adam-Stanislas Krasinski, le cousin de ce Jean-Chrysostôme Krasinski, en 1747 encore aumônier de la reine Catherine et qui, depuis son retour dans la République, est lui-même devenu suffragant de Chelm ; ou, pour Kiew, Joseph-André Zaluski, son ex-grand aumônier, dont le souvenir, malgré une brusque rupture, reste si vivant à la cour de Lorraine ? Convient-il surtout de laisser le roi régnant,

tion est ainsi rendue impossible. — Diocèse de Verdun : Saint-Mihiel, chapelle du tiers ordre de Saint-François, près les Capucins (28 août 1747) ; Han-sur-Meuse, p. (4 mai 1748). — Diocèse de Besançon : Darney, Récollets (12 mars 1759).

Cette nomenclature appelle deux remarques : 1° Les documents des archives romaines utilisés par Galliffet et Nilles révèlent, au 1er avril 1737, pour l'Église universelle, l'existence de 502 confréries du Sacré-Cœur ; de 1089, à la fin de 1764. Donc, durant cet espace de temps, le nombre total n'en a guère que doublé. Pour la Lorraine et le Barrois seuls, où nous passons de 10 à 31 au moins, peut-être à 34, il a, au contraire, triplé. — 2° Bien que le catalogue publié par Nilles aille jusqu'au 7 septembre 1764, le dernier bref d'indulgences donné pour une confrérie lorraine ou barroise est de mars 1759. La période infructueuse de plus de cinq années, qui suit, correspond à l'hostilité des parlements à l'égard des confréries et congrégations, du parlement de Metz notamment qui les supprimait par arrêt du 10 mai 1763. A l'appui de son refus de reconnaître une congrégation de jeunes garçons, l'évêque de Toul allègue qu'il n'y a pas lieu d'en établir de nouvelles lorsque les cours suppriment les anciennes. Chatrian, *ms cit.*, t. V, pp. 99, 122.

(1) Nilles, *op. cit.*, t. I, pp. 97-98.



un étranger, un Saxon, élever seul la voix au nom de la patrie et le roi honoraire, l'ancien souverain national n'a-t-il pas, en telle matière, d'imprescriptibles droits ? Le rival de Leszczynski est frappé d'un mal incurable. L'Europe escompte sa fin prochaine (1). L'occasion s'offre à celui qui, dans le secret de ses rêves, n'a jamais renoncé au trône des Piast, de se rappeler au souvenir de ses concitoyens et, sur le seul terrain peut-être où il lui demeure loisible de l'oser, de faire encore acte de roi de Pologne.

Après la lettre de Varsovie, la lettre de Lunéville :

Très-Saint Père,

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, qui depuis longtemps s'est répandue en plusieurs diocèses de France, m'a fait remarquer avec joie les salutaires effets qu'elle y cause et souhaiter bien des fois de la voir dans toute l'Église autorisée par le Saint-Siège, à qui seul il appartient de régler la piété des fidèles et de leur prescrire les moyens les plus propres d'avancer l'ouvrage de leur sanctification. Ce que je désire du moins avec un empressement que je ne puis mieux marquer qu'en le disant égal à mon respect inviolable pour Votre Sainteté, c'est que la Pologne et nos États de Lorraine puissent pratiquer cette dévotion envers notre divin Rédempteur, mais de manière que la fête du Sacré-Cœur soit célébrée tous les ans et dans toutes les églises tant en Pologne qu'en Lorraine le vendredi d'après l'octave de la fête-Dieu et qu'il y ait pour ce même jour une messe et un office propres qui, le rendant plus solennel, excitent davantage les chrétiens à le sanctifier par tous les témoignages possibles d'amour et de reconnaissance. J'ai toujours pensé, Très-Saint Père, qu'il ne me suffisait pas de veiller à mon salut avec autant d'attention que de persévérance. Chargé de veiller à celui des peuples que la Providence a confiés

(1) Il mourut le 5 octobre 1763.

à mes soins, je dois, après l'édification des bons exemples, leur inspirer la piété et les y exciter par les pratiques les plus saintes. En est-il une plus propre à leur donner un tendre amour pour Jésus-Christ, que de proposer à leur adoration ce même Cœur, qui les a tant aimés ?

J'espère que Votre Sainteté ne refusera point à mes vœux une grâce qu'elle doit estimer elle-même si utile à l'Église et que les évêques de Pologne et tous mes sujets prosternés à ses pieds lui demandent avec moi. Je prie Dieu cependant, Très-Saint Père, qu'il conserve longues années Votre Sainteté au régime de son Église, et lui demandant avec respect la bénédiction apostolique,

Je suis de Votre Sainteté le très obéissant Fils.

Écrit à Lunéville, le 6 février 1763.

Stanislas Roy (1).

A les bien étudier, ces lignes sont fort curieuses. Les termes en apparaissent savamment ambigus. De quels sujets s'agit-il donc et les peuples que la Providence a confiés aux soins de Leszczynski ne seraient-ils plus désormais uniquement à l'Occident ? Le signataire s'associe moins aux instances de son rival moribond, qu'il ne se substitue à lui. On ne sait pas au juste à quel mobile plus puissant obéit ici Stanislas : religieux sentiments, ombrageuse émulation, égoïste souci politique. Nous sommes loin de la Lorraine, bien que le nom en ait été prononcé.

Mais voici que, peu après, Stanislas allait trouver dans un bref du Saint-Père un encouragement à renouveler tout spécialement ses efforts au profit des Duchés et par là même de la France. Clément XIII a fait appel au prince en faveur des Jésuites, persécutés par les parlements. Il l'invite à s'en déclarer le protecteur dans ses États, à leur

(1) Cf. Nilles, *op. cit.*, t. I, pp. 98-99.



y donner large asile. Il a comblé de louanges le vieux monarque, lui envoyant ses tendres bénédictions pour lui et les siens, sans oublier ses petites-filles et ses chers arrière-petits-enfants : *neptibusque tuis et dulcissimis pronepotibus* (1). Venus de si haut, les éloges dispensés au duc-roi pour sa foi, ses vertus, ne pouvaient que l'engager à les mériter davantage. D'autre part, l'utile sympathie manifestée à la Compagnie de Jésus ne peut-elle se payer des concessions de l'Église dans le débat engagé au sujet de la dévotion de Paray ? Le bref est du 24 août 1763. Quelques semaines plus tard, Stanislas avait obtenu de l'évêque de Toul, Claude Drouas, pleine satisfaction à une demande, formulée en un instant si propice, de célébration de la fête du Sacré-Cœur. « Je ne puis assez vous témoigner, lui écrira-t-il le 14 novembre, combien je suis charmé en mon particulier du culte que vous ordonnez envers ce cœur adorable. »

Sans doute, Stanislas n'avait-il sollicité le privilège que pour la portion du diocèse relevant de sa couronne. Mais c'était en faire bénéficier indirectement l'ensemble, puisque, tout bien considéré et comme allait justement l'expliquer le prélat à son chapitre, « il ne paraîtrait pas convenable que la partie de France et notamment l'église cathédrale et la ville épiscopale eussent à ce point de vue un rite différent » (2). Malgré l'opposition d'un des leurs, Henri Montignot (3), qui protestera par devant notaire

(1) *Bref de Notre S. Père le pape Clément XIII au roi de Pologne Stanislas Ier*. S. l., n. n., n. d., 15 p. in-16.

(2) Il est à remarquer qu'il n'existait encore à Toul aucune confrérie du Sacré-Cœur, ni même, si les deux localités du catalogue de 1764 restées non identifiées sont bien en territoire ducal, dans toute l'étendue évêchoise du diocèse. Une de ces confréries, au contraire, se constituait à Verdun (Ermites de Saint-Augustin) dès 1733 ; Metz en possédait deux (Carmélites et Congrégation de Notre-Dame).

(3) Henri Montignot, docteur en théologie, le premier sous-bibliothécaire de la Bibliothèque publique de Nancy (1751-1752), chanoine

contre la décision (1), le 11 novembre les chanoines s'étaient prêtés à ces intentions. En conséquence, un mandement du 25 décembre ordonne que « l'office du Sacré-Cœur » soit désormais célébré dans chacune des églises du diocèse « sous le rite solennel majeur, le premier dimanche après l'octave de l'Épiphanie » (2). Après ceux

du 9 septembre 1752, membre de l'Académie de Nancy en 1754, mort le 1er mars 1790. Littérateur, physicien, juriste, auteur d'un ouvrage d'astronomie, d'un dictionnaire de diplomatique, de réflexions sur les immunités ecclésiastiques, etc. (Cf. Quérard, *La France littéraire*, t. VI, p. 259), il est certainement l'une des plus curieuses figures du chapitre toulois. Porté à la controverse, Montignot avait déjà pris bruyamment position, en 1755, dans la polémique soutenue entre le P. Berruyer, de la Compagnie de Jésus, et le P. Maille, de l'Oratoire, à propos de l'*Histoire du peuple de Dieu*, et, en 1760, dans la querelle qui divisa, au sein de l'Académie nancéienne, le P. de Menoux et le comte de Tressan, le parti des dévots et le parti des philosophes.

(1) « Il alléguait que le *quorum* n'avait pas été atteint ; que le doyen était absent lors de la discussion et du vote ; que la fête était sans objet nouveau, faisait double emploi avec la fête du Saint-Sacrement et avait pour bases les révélations d'une religieuse qui n'avait pas encore « une autorité nécessaire pour que des églises cathédrales « daignent y déférer. » (Eugène Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, t. II, p. 553.) Pour le texte de l'opposition et de la signification : G. Clanché, *Le culte du Sacré-Cœur à la cathédrale de Toul*, dans *Le Nouveau Labarum*, bulletin en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus et chronique de la paroisse du Sacré-Cœur de Nancy, 1re année (1902-1903), pp. 70 à 328 *passim*.

(2) *Mandement de Monseigneur l'évêque, comte de Toul, prince du Saint-Empire, etc., qui ordonne que l'office du Sacré-Cœur de Jésus se fera solennellement à l'avenir le premier dimanche après l'octave de l'Épiphanie, dans toutes les églises de son diocèse.* In-8° de 11 pp., ou in-18 de 18 pp. A la suite du mandement, la lettre de remerciements de Stanislas à l'évêque, du 14 novembre 1763.

Nicolas de Clévy (1697-1767), grand doyen, vicaire général et official du diocèse, « grand théologien, bon prédicateur, habile jurisconsulte », tout spécialement connu par le nouveau bréviaire de Toul auquel il venait de travailler avec beaucoup de soin, ayant, après mûr examen, donné un avis favorable à l'adoption de l'office approuvé à Rome pour la fête du Sacré-Cœur et déjà reçu dans plusieurs églises du royaume, le chapitre décida de le faire imprimer « en un cahier pour être mis au bréviaire ». C'est ainsi que parut peu

de Lyon ou de Besançon, par exemple, tout un vaste diocèse était ainsi conquis à la dévotion nouvelle (1).

Ce n'était pas assez pour Marie Leszczynska, surtout lorsque, les évêques polonais ayant, sur la fin de 1764, remis leur fameux mémoire, présenté à la Congrégation des rites par J.-B. Alegiani, un décret du 25 janvier suivant, que confirma Clément XIII le 6 février, répondit à leurs vœux. Afin d'accroître les chances d'aboutir, la messe et l'office propres n'ont pas été demandés pour l'Église universelle, mais pour la Pologne, l'Espagne, l'archiconfrérie établie à Rome et l'ensemble des confréries affiliées. Le culte déjà existant reçoit ampliation; une fête est accordée. Le 11 mai, c'est la messe et l'office pour la Pologne et l'archiconfrérie qui sont approuvés (2). Et tandis que parviennent à Versailles ces réconfortantes nouvelles, l'assemblée quinquennale du clergé de France est à la veille de s'ouvrir, le 25 mai. Il ne faut pas que le pays d'adoption de Marie ait rien à envier à son pays natal. Elle ambitionne de réaliser pour tout le royaume

après, revisé et rendu conforme audit bréviaire, l'*Officium Sacratissimi Cordis Domini Nostri Jesu-Christi, illustrissimi ac reverendissimi in Christo patris DD. Claudii Drouas de Boussey..., episcopi et comitis tullensis consensu editum.* Nancy, Cl. Leseure, 1764, in-12 de 22 p. — Citons aussi les *Instructions pratiques et prières pour honorer le Sacré-Cœur de Jésus, imprimées par ordre de Monseigneur l'illustrissime évêque, comte de Toul, prince du Saint-Empire, etc., etc., à l'usage de son diocèse.* Nancy, veuve et Cl. Leseure, 1765, in-12 de 196 p. On y retrouve le mandement de 1763 et la lettre royale.

(1) « *15 janvier 1764.* Première solennité du Sacré-Cœur de Jésus dans toutes les églises paroissiales, annexes et succursales de ce diocèse, en conséquence du mandement de M. Drouas du 25 décembre précédent. Le roi Stanislas l'a fait célébrer dans la chapelle de son château de Lunéville. Le R. P. Lenfant, célèbre orateur jésuite, qui avait prêché l'avent chez le roi, prêcha la fête du Sacré-Cœur de Jésus, sur le soir, en l'église paroissiale, en présence de ce pieux monarque qui assista à la bénédiction. » (Chatrian, *ms. cit.*, t. V, p. 124.)

(2) Cf. Bainvel, *op. cit.*, pp. 528-529.



ce que son père a obtenu pour le ressort ecclésiastique de Toul. Elle charge l'archevêque de Reims, président de l'assemblée, de faire part à ses collègues de son très vif désir. « Au reste », écrit Stanislas à sa fille, le 27 juin, « les abbés polonais (1) m'ont rendu votre chère lettre. J'adore vos saintes intentions sur la dévotion au cœur de Jésus-Christ. Elle se célèbre déjà dans notre diocèse comme vous l'avez souhaité, et avant qu'elle devienne générale je me réserve de vous en parler. En attendant, observons le secret suivant les intentions du Saint-Père (2). » Le 17 juillet, M. de La Roche-Aymon déférera à la prière de la souveraine et le même jour, à l'unanimité, les trente-deux évêques présents décideront d'agir en conséquence dans leurs diocèses respectifs « et d'inviter, par une lettre circulaire, les autres évêques du royaume d'en faire de même dans les diocèses où cette dévotion et cet office ne sont pas encore établis » (3).

(*A suivre.*) PIERRE BOYÉ.

(1) Il faut comprendre : les Jésuites polonais. Les deux religieux de la Compagnie de Jésus qui, malgré l'arrêt du parlement de Paris du 26 novembre 1764 et sur la prière instante de la reine, séjournaient encore à la cour, devaient soit porter l'habit long, soit être vêtus en *abbés*.

(2) Cf. n° 105 de notre édition des *Lettres du roi Stanislas à Marie Leszczynska (1754-1766)*. Paris, 1901, in-8° ; p. 150.

(3) *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France*, t. VIII, 2e partie, col. 1441. — « Ainsi fut fait. La circulaire fut envoyée, et presque partout la fête fut établie aussitôt. Il y eut, à cette occasion, nombre de mandements épiscopaux expliquant la dévotion et la faisant fort bien valoir. De tous côtés, on demanda la fête, et il suffisait de la demander pour l'obtenir. » (BAINVEL, *op. cit.*, p. 530.)



Ancienne croix à Brantigny.

Dans le petit village de Brantigny (1), derrière le chevet de l'église, dont il est séparé par une rue, se dresse un monument en pierre qui disparaît presque dans la verdure du jardinet d'une maison particulière. Il mesure environ 3 mètres de haut et se décompose ainsi :

1° Un fût octogonal de 0m25 de diamètre, posé sur un socle un peu plus large et terminé en haut par un gros bourrelet faisant une faible saillie. Un peu au-dessous de ce bourrelet est tracée une date qui paraît être 1688. Le second chiffre, fort important en l'occurrence, n'est pas très net. Du reste, rien ne prouve que cette date soit celle du monument ; elle n'est pas gravée profondément et peut avoir été ajoutée après coup. Socle, fût et bourrelet ont ensemble 1m36 de haut.

2° Un fût cylindrique, superposé au précédent et de diamètre égal, terminé par un bourrelet plus épais avec lequel il mesure 0m 61 de haut. A ce fût sont appuyés quatre personnages : saint Nicolas, aisément reconnaissable au baquet d'où sortent les trois enfants de la légende. Un homme complètement nu, attaché par les mains à un arbre et qui doit être saint Sébastien ; en peinture, on le figure le corps percé de flèches, mais le sculpteur aura reculé devant la difficulté de tailler ces flèches dans la pierre. Une femme vêtue d'une longue robe à plis qu'elle relève de la main droite ; cette main tient en même temps un livre et l'autre une épée nue, la pointe en haut ; ce pourrait être sainte Catherine (2). Un évêque avec crosse et mitre.

(1) Vosges, arr. Mirecourt, cant. Charmes.

(2) Le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des saints dans l'art populaire*, Paris, 1867, 2 in-4°, signale l'épée comme un emblème

3o Posée sur le fût cylindrique, une sculpture à deux faces mesurant 0m 80 de large sur 1m 05 de haut. La face tournée vers l'église représente le Christ en croix, avec la Vierge et saint Jean des deux côtés de la croix, et Marie-Madeleine agenouillée au pied. Sur la face opposée, la Vierge assise tenant sur ses genoux le corps du Christ mort et encore couronné d'épines ; au-dessous, et à peu près couchés, comme s'ils étaient dans leur sépulcre, deux personnages entièrement nus, qui cachent d'une main leurs parties sexuelles, un homme aux cheveux tombant sur le cou et à la barbe courte, une femme aux cheveux très longs ; ce sont sans doute Adam et Ève ; tous deux tournent la tête en haut, c'est-à-dire vers le Christ et la Vierge, et paraissent en attendre leur délivrance.

Toute cette œuvre ne manque pas de mérite, les proportions sont bien gardées, les attitudes naturelles ; l'artiste a eu à faire et des études de nu et des études de draperies et il s'est heureusement tiré des unes et des autres. Enfin, le monument est à peu près intact (1) ; il manque seulement un des bras de la croix avec la moitié du bras droit du Christ, la tête de saint Jean, la jambe droite de celui que nous supposons être saint Sébastien.

E. DUVERNOY.

habituel de cette sainte ; il ne parle pas du livre, mais sainte Catherine était renommée pour sa science, ses actes lui attribuent la conversion de plusieurs philosophes païens et on a pu lui donner légitimement un livre comme attribut.

(1) En août 1920, date où nous l'avons étudié. — Une croix analogue est dans le village voisin d'Évaux-et-Ménil, à la sortie nord ; elle est d'une moins belle facture et a moins de personnages ; ceux-ci étant en mauvais état, il est difficile de les identifier, mais on y remarque également, au-dessous de Notre-Dame de Pitié, les deux personnages nus que nous croyons être Adam et Ève.



Recherches généalogiques sur la famille de Ramberviller.

(Suite.)

Branche dite de Ley.

Jean de Ramberviller (fils d'Euchaire et de Prisce ou Princéon Touppet) paraît être celui que l'on voit habiter Besange-la-Petite, puis Vic en 1615, Haboudange, où il est capitaine et châtelain du lieu, de 1616 à 1619; il alla en cette même année 1619 habiter Morhange où on le voit amodiateur de la seigneurie du lieu, puis gouverneur de cette terre (1), seigneur de *Berg* (2), Semi-Besange (3), se maria le 8 octobre 1609 à Catherine de Musiel (4) (fille de Cl. de Musiel, seigneur de Torne, conseiller d'État de Monseigneur l'Électeur de Trèves, grand prévôt de Saint-Maximin), qui lui survécut (5).

Noble Jean de Ramberviller, écuyer, seigneur en partie

(1) Arch. de M.-et-M., Sentences Vic, n°s provisoires 1476 f° 189 v°, 1589 f° 3 v°, 1464 f° 298, 1447 f° 27 v°, 351 v°, 1459 f° 322 v°; *Inv. somm. Arch. de la Lorraine*, à Metz, E. 278 et E. 322; T. 9, p. 547, de Dufourny.

(2) Il ne s'agit évidemment pas de Berg, anc. arr. Thionville, cant. Cattenom; il semble qu'une Seigneurie du nom de Berg existait sur le territoire de Semy-Bezange. C'est sans doute une localité de même nom qui, ailleurs, est appelée *Biche* (ou *Bisy)*.

(3) Semy-Besange ou Besange-la-Petite, anc. arr. Château-Salins, cant. Vic; Haboudange, anc. arr. et cant. Château-Salins; Morhange, anc. arr. Sarreguemines, cant. Gros-Tenquin.

(4) La famille Musiel, Mussiel ou Muziel, de l'ancienne noblesse du pays de Trèves, subsistait encore, parait-il, dans cette dernière ville vers le milieu du xviii° siècle. — On voit (*M. S. A. L.*, 1908, p. 336) Alphonse de Ramberviller plaider en 1614 contre Christophe et Jean Musiel, probablement les beaux-frères de Jean de Ramberviller, et celui-ci plaidera encore contre eux en septembre 1634 (arch. de M.-et-M., Sentences Vic, année 1634, f° 104 v°). — Christophe et Jean Musiel firent leurs reprises le 12 août 1626, pour les 3/4 de la seigneurie de Berg (Arch. M.-et-M. H. 2627).

(5) Il est fait mention d'elle en 1643, comme veuve de Jean de Ramberviller, écuyer, conseiller au bailliage de Vic (Arch. de M.-et-M., Sentences Vic, année 1643, f° 130). — Jean Vitou, qui remplaça Jean de Ramberviller, décédé, dans son emploi de conseiller, fut nommé le 3 janvier 1636 (Arch. de M.-et-M., Sentences Vic, année 1636, f° 144).



de Semy-Besange, vendit au duc de Lorraine, le 12 juillet 1611, onze jours de bois sur le ban de Chambrey, pour 215 francs (Arch. de M.-et-M., B. 815, n° 150).

Jean de Ramberviller, écuyer, seigneur de Semy-Besange, conseiller au bailliage de Metz, assiste comme témoin, avec Alphonse de Ramberviller, lieutenant général au dit bailliage, au contrat de mariage, passé le 15 mars 1626, à Vic, de Maximilien de Saint-Vincent, écuyer, seigneur de Narcy (fils de Philbert de Saint-Vincent, écuyer, seigneur de Sorcy, Saint-Martin, Narcy, etc., et de Claude Clerget, dame de Narcy), avec Antoinette d'Anglure (fille de Jean d'Anglure, écuyer, seigneur de Chambrey, Grémecey et Pettoncourt, et de Marie de Saint-Léger) et ils y sont qualifiés de parents du futur (Renseignement de M. le baron Max de Finfe de Saint-Pierremont).

Il eut de nombreux enfants :

1° Louis de Ramberviller, écuyer, demeurant à Besange-la-Petite en 1657, que l'on voit assister le 25 juillet 1676, à Vic, au mariage de son frère Jean-Jacques avec Lucie de Ramberviller. Dans Arch. de M.-et-M., G. 904, cahier de 1692, f° 28 v°, il est fait mention d'un cens dû, le jour de la Saint-Martin, à la collégiale de Vic par Louis de Ramberviller, à cause de demoiselle Rollin, sa femme, sur la maison où il réside à Chambrey.

Nous n'avons fait de recherches ni à Besange, ni à Chambrey, mais il paraît y avoir eu descendance, car on voit encore (Arch. de M.-et-M., n° provisoire 1624, f° 1) un Louis de Ramberviller, écuyer, seigneur en partie de Chambrey, demeurer en 1718 à Laneuveville-lès-Nancy (1).

L'*Armorial général* (Lorraine), ms. n° 32211 de la Bibliothèque nationale, p. 373, et l'*Armorial général* (Lorraine), blasons coloriés n° 32245 de la même Bibliothèque, don-

(1) Les recherches, un peu hâtives il est vrai, que nous avons faites dans les anciens registres de paroisse de Laneuveville-devant-Nancy ne nous ont point donné de mention sur la famille qui nous occupe.



nent pour armoiries à ce seigneur en partie de Chambrey : *d'azur à une bande* (1) *d'argent accompagnée de trois glands d'or* (ces glands sont renversés, tandis que dans l'écu bien connu des Ramberviller ils sont redressés).

2° Catherine-Angélique de Ramberviller, née vers 1612, religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, à Dieuze (prise d'habit du 15 mars 1632; profession du 15 mai 1633); envoyée en 1660 à Saverne pour y préparer la fondation d'une maison de son ordre ; elle y serait morte fort âgée, après avoir été pendant plus de trente ans supérieure de ce couvent (de 1670 à 1701) ;

3° Claude ou Claudinette de Ramberviller, épouse de Didier Bertrand de Marimont (2), écuyer (fils de Jean Bertrand et de Renée du Touppet), dont : *a*) Jean-Louis Bertrand, baptisé le 21 avril 1657 (3), capitaine de cavalerie au régiment de Condé, qui, marié en 1698 à Barbe Thieriet, en eut Sébastien Bertrand de Marimont, chambellan de l'Empereur, lieutenant-colonel du nouveau régiment de dragons du comte d'Estingue, père d'un fils qui fut page du Roi de Pologne et ensuite lieutenant dans le régiment de ses gardes. *b*) Jean-Jacques Bertrand, né le 5 février 1659. *c*) Sébastien Bertrand, né le 11 janvier 1663, lieutenant, puis capitaine au service de France, tué à la bataille de Malplaquet (11 septembre 1709), qui fut marié à Catherine Thieriet (fille de noble Jean-Claude Thieriet et de Marie Mathieu), dont il aurait eu Catherine-Lucie Bertrand, laquelle, devenue veuve de Joseph-François-Henry Rousselot, seigneur de Vroncourt, capitaine au régiment de Mercy pour le service de S. M. I., épousa

(1) Au lieu de *bande*, il faut lire *fasce*.

(2) V. dans *J. S. A. L.* 1885, p. 26 à 30, un article de H. Lepage sur Bertrand de Marimont et les lettres de gentillesse qu'il obtint le 2 janvier 1612.

(3) Parrain : Louis de Ramberviller, écuyer; marraine : Françoise Chamant, veuve de Louis de Ramberviller, écuyer, chancelier de l'évêché de Metz.

à Vic, le 8 juin 1731, François, comte de Pindray, et mourut à Frémonville le 20 mars 1779 à l'âge de 73 ans. Catherine Thieriet se maria en secondes noces avec Ambroise de Ramberviller, cousin de son premier mari. *d*) Marie-Catherine Bertrand, née le 18 mars 1669, encore pensionnaire chez les dames du Refuge à Nancy en 1748. *e*) Jean-Joseph Bertrand, officier, tué dans un combat en 1741. *f*) ... Bertrand, marié... ;

4° Jean-Jacques de Ramberviller, qui va suivre ;

5° Didier de Ramberviller, né à Vic le 3 juillet 1624 ;

6° Claude de Ramberviller, né à Vic le 21 septembre 1625 ;

7° Édouard de Ramberviller, né à Vic le 22 mars 1628 ;

8° Renauld de Ramberviller, né à Vic le ... octobre 1629 ;

9° ... de Ramberviller (1), né à Vic le 4 mai 1633.

Jean-Jacques de Ramberviller, chevalier, seigneur de Ley-lès-Marsal, né à Vic le 26 juillet 1622, capitaine de cavalerie dans les troupes de Lorraine (2), mort à Ley, le 12 septembre 1690. Marié en premières noces, à Moyenvic, en 1657, à Marie-Angélique de Villequoy (3) (née à Moyenvic, en 1643, de Charles de Villequoy, chevalier, commandant pour le roi à Moyenvic, et de Marie de Hallotte, morte à Ley le 15 juillet 1674), dont il eut dix enfants.

(1) On a, dans l'acte de baptême, omis le prénom de l'enfant, qui eut pour parrain Jean d'Abocourt, procureur général au bailliage de l'évêché de Metz, et pour marraine Dieudonnée Le Changeur, femme de Claude Tabouret, écuyer et conseiller au dit bailliage. — Il était assez d'usage à cette époque de donner aux garçons le prénom du parrain et il serait supposable que l'enfant fut appelé Jean ; cependant l'omission du prénom laisserait croire qu'il y eut, momentanément, une incertitude, puis que l'on oublia de l'inscrire quand on fut fixé.

(2) On le trouve mentionné avec ce titre en 1657, ainsi que son frère Louis, demeurant à Besange-la-Petite (Arch. de M.-et-M., Sentences Vic, n° provisoire 1451, f° 303).

(3) Son frère, auparavant prieur du couvent de Void, diocèse de Chartres, fut le 50e abbé de Salival (1657-1668), où il mourut le 28 septembre 1668. — La famille de Villequoy était originaire de Houdan, diocèse de Chartres.



Devenu veuf à Ley, le 25 juillet 1674, Jean-Jacques de Ramberviller épousa à Vic, comme il a déjà été dit, le 21 juillet 1676, Lucie de Ramberviller, sa nièce à la mode de Bretagne, et en eut encore deux enfants.

Nous allons nous occuper de cette nombreuse postérité.

Du premier lit :

1° Joseph-Charles de Ramberviller, né le 4 août 1659, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons au régiment de Montalet, seigneur de Boisreau, près du bourg des Essarts, dans le bas Poitou, marié à Charlotte de Durcot ; retiré du service en 1697 ; il est mort sans enfants à Boisreau, le 1er février 1724 ;

2° Marie-Louise de Ramberviller, née le 27 novembre 1660 et morte à Ley, le 24 janvier 1742 ;

3° Marie-Claude de Ramberviller, née à Moyenvic le 16 mars 1662 et morte à Fénétrange le 26 juillet 1747 ; mariée, à Nancy, paroisse Saint-Sébastien, le 6 août 1690, à Nicolas Guillemin, ingénieur ou entrepreneur des ouvrages du roi (ailleurs architecte et entrepreneur des salines de Lorraine), alors veuf de Barbe Duhaut et qui mourut en mars 1713, à l'âge de 66 ans. Ils eurent :

a) Louise-Gabrielle Guillemin, née en 1692 et morte en 1762 ou en 1763, épousa, à Nancy, le 17 juin 1710, Charles-Hyacinthe Klein, avocat à la Cour, lieutenant général du bailliage de Fénétrange, mort le 25 août 1756, dont cinq enfants : Christophe Klein, chevalier de Saint Louis, ancien capitaine du régiment Royal-allemand-cavalerie, mort sans enfant à Étain en 1778 ; Daniel Klein, capitaine au régiment Royal-bavarois, mort le ... juillet 1758, à l'affaire de Merc contre les Hanovriens ; Reine Klein, épouse de Christophe Laurent, avocat au parlement de Nancy, à Dieuze ; Ambroise Klein, capitaine d'infanterie ; Françoise-Antoinette Klein, épouse de Jean de Septier, à Varsovie ;

b) Jeanne-Nicole Guillemin, née à Nancy le 8 juin 1695 et



morte à Bouquenom (ancienne dénomination de partie de Sarre-Union) le 10 mars 1767, épouse de Pierre-Mathieu Perdriset, chirurgien ordinaire de L. A. R., chirurgien-major de l'hôpital royal militaire et stipendié de Nancy, mort en cette ville, le 18 novembre 1740, à l'âge de 60 ans, dont neuf enfants : Nicolas Perdriset, mort à Vic, en 1757 et inhumé dans le caveau de la famille de Ramberviller ; Marie-Élisabeth Perdriset, épouse en premières noces de ... Michel, ancien conseiller au bailliage de Vic, et en secondes noces de Joseph Mathis, conseiller du roi et son commissaire pour les limites et frontière d'Allemagne, inspecteur des salines de Moyenvic ; Louise Perdriset, épouse de ... de Schols, lieutenant-colonel des mineurs à Phalsbourg ; ... Perdriset, mariée à ... Neuville ; Louis Perdriset, docteur en médecine en Pologne où il demeura 22 ans ; Anne Barbe Perdriset, épouse de Charles-Joseph Contal, seigneur en partie de Grémecey et garde du corps du roi de Pologne ; Barbe-Victoire Perdriset, à laquelle on ne connait pas d'alliance ; Françoise Perdriset, épouse de Paul-Hyacinthe Poinsignon, seigneur en partie de Grémecey ; et Pierre-René-Léopold Perdriset ;

c) Marie-Victorine Guillemin, née à Nancy, le 23 novembre 1697 et morte dans cette même ville, le 5 février 1776 ; mariée le 16 juin 1716 à Louis-Antoine Regnard, avocat à la cour, receveur en la prévôté et gruerie de Bouzonville, né à Nancy, le 23 avril 1689, et mort le 5 février 1730, dont cinq enfants : Anne-Charlotte Regnard, épouse de Michel Leclerc, avocat à la cour, mort garde des sceaux en la chancellerie près le parlement de Metz ; Henry-Antoine Regnard, seigneur de Gironcourt, avocat à la cour, conseiller chevalier d'honneur au bureau des finances et de la généralité de Metz et d'Alsace, époux de Jeanne-Augustine Puis ; Barbe-Louise Regnard, religieuse annonciade ; Jean-François Regnard, avocat à la cour, procureur en la gruerie de Fénétrange, époux de Barbe Pierrard ;

Alexis-Nicolas Regnard, capitaine au service de S. M. Marie-Thérèse d'Autriche, tué au siège d'Olmütz (1) ;

d) Nicolas Guillemin, né à Nancy le 27 novembre 1698 et mort dans le célibat à Vic, en 1757 ou 1758 ;

e) Lucie-Anne Guillemin, née à Nancy le 26 octobre 1705 et morte à Sarreguemines le 10 septembre 1775, épouse de Louis-Nicolas Chaxel, chevalier, avocat à la cour, substitut puis lieutenant général de police à Sarreguemines, où il mourut le ... mars 1775, à l'âge de 80 ans, dont onze enfants : Charles Chaxel, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la ville de Sarreguemines ; Louis-Marc-Hilaire Chaxel, capitaine de dragons au service de France ; Jeanne Chaxel, épouse de Pierre-François Stock, maître des eaux et forêts, à Sarreguemines ; Anne-Élisabeth Chaxel, célibataire ; Nicolas-Dominique Chaxel, prévôt de Bouquenom et de Sarralbe, marié à Anne-Gabrielle Nicolas ; Anne-Catherine Chaxel, épouse de Pierre-François Chailly, écuyer, seigneur de Belle-Croix, secrétaire du roi en la chancellerie de Lorraine, receveur général des consignations ; Anne-Lucie Chaxel, épouse de Marc-Grégoire Chailly, écuyer, avocat au parlement ; Lucie-Anne Chaxel, célibataire ; Madeleine Chaxel, épouse de Gervais de Lespicier de Villard, maréchal des logis des chevau-légers, maître de camp-cavalerie, chevalier de Saint-Louis ; ... Chaxel, religieux et chanoine dans une congrégation de Normandie ; Louis-Marc-Hilaire Chaxel, capitaine de dragons au service de France ;

4° Françoise-Catherine de Ramberviller, née le 29 mai 1663 et morte à Donnelay, le 3 août 1698 ; mariée à Jean Marcaire, maire de Ley, dont Nicolas Marcaire, mort le 2 avril 1702, et Remy Marcaire, propriétaire en partie de la maison franche de Ley et père de Jean Marcaire ;

5° Nicolas de Ramberviller, né le 10 février 1665, officier

(1) Cet officier, né à Nancy, s'était particulièrement distingué, le 16 juin 1746, à la bataille de Plaisance, où il reçut 17 blessures.



d'infanterie au service de France, mort sans alliance, à Ley, le 13 avril 1709 ;

6° Ambroise de Ramberviller, né le 26 novembre 1666, lieutenant (1690), puis capitaine (2 mai 1697) dans le régiment des dragons de Montalet, puis de Bellabre, chevalier de Saint-Louis (29 septembre 1714), marié, à Vic, le 19 novembre 1712, avec Catherine Thieriet, veuve de Sébastien Bertrand, dont il a déjà été parlé, et mort sans enfant, à Ley, le 25 avril 1742 ;

7° Joseph de Ramberviller, dit de Villequoy, né le 19 mars 1669, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons, marié à ... de Tenguy, qui, devenue veuve sans enfant, à Boisreau. se retira à l'abbaye de Saint-Fulgent, dans le bas Poitou;

8° Louis de Ramberviller, né le 29 septembre 1670 et mort en bas âge, à Ley ;

9° Magdelaine de Ramberviller, née le 17 novembre 1671, religieuse de la congrégation de Notre-Dame, à Saverne, sous le nom de sœur Marie-Angélique (prise d'habit du 28 octobre 1693 ; profession du 30 novembre 1694) ; elle fut supérieure de ce couvent de 1738 à 1742 et mourut le 14 novembre 1760 ;

10° Charles-Dieudonné de Ramberviller, né à Ley, le 14 avril 1673 et décédé le 9 avril 1696.

Du second lit :

11° Louis de Ramberviller, né vers 1679, capitaine de dragons au service de France, mort sans alliance, à l'âge de 30 ans, des suites de blessures reçues à la bataille de Malplaquet (11 septembre 1709) ;

12° Jean-Hyacinthe de Ramberviller, né vers 1682, capitaine au régiment de Villequier, chevalier de Saint-Louis, mort à Paris, sans alliance, le 18 mai 1722. (*A suivre.*)

A. de GIRONCOURT et L. GERMAIN de MAIDY.

Pour la Commission de rédaction, le Président : Pierre BOYÉ.

L'imprimeur-gérant : A. Humblot, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.



Bulletin mensuel

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

16e ANNÉE. — Nos 7-9. — JUILLET-SEPTEMBRE 1921.

Procès-verbal de la séance du vendredi 13 mai 1921.

Présidence de M. Pierre BOYÉ, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

M. le Président fait part de l'invitation adressée par l'Académie de Stanislas à assister à la séance publique de cette Compagnie le jeudi 26 mai.

M. le Président dépose sur le bureau le programme des concours ouverts par la Société d'Émulation des Vosges pour l'année 1921.

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée par la Société historique de la Haute-Picardie relative à une publication entreprise par elle à l'occasion du centenaire de la mort de Napoléon.

M. le Président rappelle la perte subie par la Société

en la personne de M. le premier président Martz, conservateur des sections I et II, et lit en séance, suivant l'usage, l'allocution prononcée sur la tombe du regretté défunt.

Il est également donné avis du décès de M. l'abbé Briot, curé-doyen de Saint-Epvre, mort le 21 mars, à l'âge de 80 ans ; membre de la Société depuis 1896.

A l'occasion du centenaire de l'École des Chartes, M. Paul Fournier a reçu la rosette d'officier de la Légion d'honneur ; MM. Émile Duvernoy et Paul Marichal ont été nommés chevaliers du même ordre.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le prix Auguste Prost à M. Hippolyte Roy, pour son ouvrage : *La vie à la cour de Lorraine sous le règne de Henri II (1608-1624)*, paru dans nos *Mémoires* de 1913.

Admissions.

MM. Edmond Jacque, Georges Peltereau-Villeneuve et Louis Sadoul sont admis comme membres titulaires.

Présentations.

Sont présentés en la même qualité : Mme Jean **Sepulchre**, à Gironcourt-sur-Vraine (Vosges), par MM. Paul Delaval, Edmond des Robert et Paul Laprevote ; MM. Paul **Blaise**, docteur en médecine, 9, rue Sainte-Catherine, par MM. le commandant Thouvenin, Pierre Boyé et Eugène Spire ; Henri **Cloud**, 25, rue Sigisbert-Adam, par MM. Léon Cloud, Eugène Nippert et Justin Favier ; Camille **Moitsier**, commissaire-priseur, 2, rue Eugène-Ferry, par les mêmes.

Ouvrages offerts à la Société.

Ville de Nancy. Discours du Maire. Nancy, 1921, in-8 carré de 71 p. Ext. du *Bulletin administratif*, année 1920.



Une lettre inédite de saint François de Sales. — L'Évêque de Genève et les Clarisses d'Évian, par l'abbé Jérôme. Nancy, 1921, in-8 de 6 p.

Jean-François Raulin. Lettres écrites de l'Émigration (oct. 1792), par G. Baumont. Saint-Dié, 1921, in-8 de 8 p. Ext. de l'*Annuaire de l'Association des anciens élèves du Collège de Saint-Dié.*

Rapport de la Commission des finances.

M. Charles Guyot présente, au nom de la Commission des finances, le rapport sur l'exercice 1920. Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées.

Lectures.

M. Edmond des Robert fait une communication sur une *Taque aux armes de Jean Niguet, abbé de Jovilliers (XVIe siècle).*

M. Léon Germain de Maidy donne lecture de deux études : 1° *Note sur Jeanne de Beinville et le Tournoi de Chauvency (1284).* — 2° *La famille d'Autrey issue de Nicolas Drouin en 1472.*

Procès-verbal de la séance du vendredi 10 juin 1921.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communication.

M. Edmond Jacqué a adressé une lettre de remerciements à l'occasion de son admission comme membre titulaire.



Nécrologie.

Il est donné avis du décès de MM. Auguste Boppe, ministre de France en Chine, récemment décédé à Pékin, et Charles Cartier-Bresson, industriel, maire de Celles-sur-Plaine, mort à Nancy, le 19 mai, à l'âge de 68 ans.

Admissions.

Mme Jean Sépulchre, MM. Paul Blaise, Henri Cloud et Camille Moitsier sont admis comme membres titulaires.

Présentation.

M. Marcel **Bodard**, à Bouxières-aux-Dames, est présenté en la même qualité par MM. Charles Sadoul, Pierre Boyé et Paul Laprevote.

Lectures.

M. le commandant Th. Thouvenin fait une communication sur *La fabrique de poterie gallo-romaine de Laneuveville-devant-Nancy.*

M. Pierre Boyé donne lecture d'une étude sur *Cunin Alix, précepteur du duc Henri II et grand prévôt de Saint-Dié.*

Rapport présenté au nom de la Commission des finances pour l'exercice 1920.

Messieurs,

Je suis chargé de vous rendre compte de la gestion financière de la Société et du Musée pour l'exercice 1920.

L'an dernier nos prévisions étaient fort incertaines, et nous ne pouvions notamment estimer sûrement quel serait le produit



des cotisations, qui constitue l'élément essentiel des recettes de la Société. En fait, ce produit a été un peu supérieur aux prévisions : au lieu de 5.000 fr. nous avons encaissé 5.320 fr. (déduction faite des frais de recouvrement, 5.129 fr.). Ces cotisations, qui sont maintenant uniformément de 10 fr., correspondent à un effectif de 523 membres, auxquels il faut joindre 54 membres perpétuels, au total 577. Avant la guerre, ce nombre était d'un peu plus de 700; nous avons donc perdu environ un cinquième de notre effectif d'avant-guerre. Tout en nous félicitant de ce que cette perte n'est pas plus considérable, nous devons veiller non seulement à ce qu'elle ne s'aggrave pas, mais au contraire à ce que disparaisse, aussi promptement que possible, une diminution dont les conséquences au point de vue financier sont très sensibles.

L'élément essentiel des dépenses de la Société consiste dans les frais d'impression des *Mémoires* et du *Bulletin*. Nous redevions encore environ 3.000 fr. (exactement 2.838 fr. 80) sur le volume de 1914-19, qu'il a fallu payer tout d'abord. Nous avons commencé l'impression d'un nouveau volume qui, au lieu d'être annuel comme autrefois, ne paraîtra plus que tous les trois ans, tant que la feuille d'impression se maintiendra dans les hauts prix actuels (290 fr. environ) et sauf une augmentation considérable de nos recettes. Quant au *Bulletin*, il est devenu trimestriel, chaque fascicule comprenant deux feuilles. Pour ces deux articles, il avait été prévu un crédit de 5.000 fr. ; la dépense a été de 5.704 fr. 75. Notons encore le chauffage, qui au lieu de 100 fr. portés aux prévisions a nécessité une dépense de 377 fr. Il n'est donc pas étonnant que cet exercice se solde en déficit : notre réserve, par suite des dépassements successifs qui l'ont affectée, n'est plus que de 3.345 fr.

Au Musée, nous pouvons signaler avec satisfaction un accroissement considérable du produit des entrées : 6.400 fr., alors que nos prévisions, très incertaines, n'avaient été que de 4.000. En revanche, la vente des catalogues, photographies, etc., a été inférieure de 500 fr. au chiffre prévu (1.500) ; différence due à l'épuisement de nos provisions, qu'il a fallu renouveler en cours d'exercice, en engageant une dépense d'environ 1.600 fr.

Sur un autre article, nous relevons aussi un accroissement de ressources très important. Pour la subvention de la Ville de Nancy, nous n'avions prévu qu'une somme de 1.000 fr., alors que nous avons encaissé de ce chef 2.000 fr. Bien plus, par une décision bienveillante dont nous lui sommes extrêmement reconnaissants, la municipalité veut bien mettre à notre disposition, pour l'exercice prochain, une somme de 2.500 fr., à répartir entre la Société et le Musée. Nous pourrons ainsi continuer plus activement nos publications et en même temps augmenter nos acquisitions, en profitant des occasions qui se présentent, pour compléter nos collections. Nous remercions la Ville de Nancy, qui a compris l'importance des services que nous pouvons rendre, non seulement aux sciences historiques, mais aussi à l'art et à l'industrie en Lorraine. Nous voudrions espérer que son exemple sera suivi par le département, afin qu'il lui soit possible de majorer la faible subvention de 500 fr. qu'il nous accorde et qui n'a jamais été augmentée.

Pour reconnaître les bons services du concierge et du gardien du Musée, dont nous sommes très satisfaits, la Commission propose d'augmenter de 300 fr. les traitements qui leur sont attribués. De plus, nous avons ouvert au chapitre des dépenses du Musée un article nouveau, intitulé « Supplément de traitement au commis ». Il a paru juste de rémunérer ainsi M. Lapointe, dont les services sont très appréciés, et dont le traitement a été entièrement payé jusqu'à ce jour sur les fonds de la Société. Le travail de M. Lapointe s'étendant également à la Bibliothèque, le supplément annuel de 100 fr. qui lui est accordé sur son traitement antérieur de 400 fr., sera considéré comme correspondant à cette partie de ses attributions. Une somme de 200 fr. a été inscrite au budget de l'exercice, représentant ce supplément pour 1920 et 1921.

Ch. GUYOT,

MÉMOIRES

Encore quelques mots au sujet de l'image lorraine de Notre-Dame de Montaigu.

Notre confrère de l'Académie royale d'archéologie, M. Em. Van Heurck, dans sa notice relative à *Une Dévotion en Lorraine à Notre-Dame de Montaigu*, avait décrit une fort curieuse image de la Vierge de Montaigu, et s'était efforcé d'expliquer les emblèmes qui l'ornaient (1). M. L. Germain de Maidy, à son tour, a présenté quelques *Observations sur l'image de Notre-Dame de Montaigu adaptée à la Lorraine* (2). Cette note est fort intéressante et les rectifications qui y sont proposées me semblent fort judicieuses. Qu'il me soit permis de suggérer également quelques précisions.

M. Léon Germain de Maidy a eu raison de ne pas admettre l'hypothèse qui attribuait à un membre de la famille de Bassompierre le blason fixé à l'arbre qui porte l'image miraculeuse. Les armoiries qui y sont représentées sont celles de la seigneurie de Sichem en Brabant, dont dépendait la localité ou plutôt la petite ville de Montaigu. Celle-ci est de fondation relativement récente et, au début, le nom de Montaigu était inséparable de celui de Sichem. Quand, pendant les premières années du XVIIe siècle, Juste Lipse fait imprimer son ouvrage consacré à l'histoire du sanctuaire de Montaigu, il l'intitule encore : *Diva*

(1) *B. S. A. L.*, mars 1914.
(2) Même publication, oct.-déc. 1919.

Sichemensis sive Aspricollis: nova eius beneficia et admiranda.

Les armoiries de Sichem étaient: *D'argent à trois chevrons d'azur*. On objectera peut-être que, sur l'image lorraine, les chevrons sont *de gueules*. Sur ce point, nous ferons observer que les règles héraldiques fixant définitivement la représentation graphique des couleurs et émaux dans les blasons non coloriés, ne furent arrêtées que vers le premier quart du XVII[e] siècle ; elles ne furent mises en usage que progressivement et fort lentement. Or, les images qui servirent de type à la copie lorraine sont d'au moins un quart de siècle antérieures à cette innovation. Dans le blason de Sichem, les hachures ne constituent ici qu'une indication d'ombre, de teinte foncée, et non pas la reproduction héraldique d'une couleur précise.

La supposition que fait M. Germain de Maidy au sujet du chapelet composé de six dizaines encadrant l'image de la Vierge, ne se justifie pas pour Montaigu. Les Croisiers ne s'établirent à Diest, dans le voisinage de Sichem, qu'à une époque toute récente. Dans les manuels de dévotion anciens à l'usage des pèlerins de Montaigu, on ne trouve nulle trace de l'emploi d'un chapelet composé de six dizaines. Une confrérie du Saint-Rosaire fut fondée à Montaigu en 1603. Ce fut presque en même temps que furent imprimées les estampes qui servirent de modèle à l'image lorraine. Faut-il voir une corrélation entre les deux faits? C'est possible. Il faudrait alors attribuer l'indication des six dizaines de chapelet à une fantaisie ou à une erreur du graveur, au même titre que la représentation fautive de la statue de la Vierge portant son divin Enfant sur le bras droit.

Je partage entièrement l'avis de M. Germain de Maidy quand il affirme que les croix de Lorraine et les monogrammes qui accostent l'image miraculeuse constituent

une surcharge. L'examen du travail et la différence d'exécution existant entre cette partie de l'image et le motif principal le prouvent à l'évidence.

Faut-il, comme le veut M. Van Heurck, attribuer le monogramme au duc Charles IV? J'en doute. Les monogrammes dont se servirent les divers ducs de Lorraine sont connus (1). Plusieurs d'entre eux, notamment Charles IV, en employèrent dans lesquels les lettres C se marient avec les croix à double traverse, mais aucun de ces types ne correspond avec la figure surchargeant l'image de Montaigu. Nombreux sont les membres de la famille ducale de Lorraine qui tinrent à faire le pèlerinage de Montaigu. Les archives du sanctuaire ont conservé leur nom. C'est parmi ceux-ci qu'il faudrait sans doute chercher celui auquel devrait être attribué le monogramme en question (2).

Quant au modèle qui servit à la composition de l'image lorraine, nous pouvons l'indiquer avec certitude. C'est une image qui date des premières années du XVII[e] siècle, et qui est exécutée d'une main fort experte. On y voit au centre l'arbre contre lequel est fixée la statue miraculeuse de la Vierge, encadrée du rosaire et d'une auréole flamboyante. Plus bas est suspendu au tronc le blason aux

(1) Auglaüs Bouvenne, *Les monogrammes historiques d'après les monuments originaux.*

(2) Note de M. L. Germain de Maidy.— Si l'on voulait rapporter les monogrammes à un prince de la Maison ducale, il y aurait lieu de songer surtout au troisième cardinal de Lorraine, fils du duc Charles III et qui fut lui-même nommé Charles. Mais la gravure est trop postérieure, les monogrammes sont de facture trop peu soignée, pour que je puisse croire à cette hypothèse. Sous les règnes de Charles III et de Charles IV, la figuration des deux C accouplés était en vogue et l'on ne s'astreignait sans doute pas toujours à imiter très exactement les modèles officiels. Il convient apparemment de ne voir, dans ceux de la gravure dont il s'agit, qu'un chiffre banal faisant allusion au duc et accompagnant l'emblème du duché, la croix de Lorraine.

trois chevrons. Enfin, au-dessus de la tête de la statuette, se remarque la bague ornée de pierres ou de fleurs (1). Ce dernier détail, presque unique dans la représentation des images de la Vierge de Montaigu, confirme d'une manière indiscutable la parenté entre l'estampe ancienne et celle exécutée en Lorraine.

Toutefois, ici s'arrête la ressemblance. L'artiste qui a procédé à l' « appropriation » de l'image en a complètement modifié le fond. Abandonnant la composition si artistique qui complète d'une manière charmante la vignette du XVIIe siècle, il a pris pour guide des images bien plus modernes et leur a emprunté les détails au moyen desquels il a complété sa composition. Ces modifications sont malheureuses.

Quoi qu'il en soit, l'image qu'a fait connaître M. Van Heurck est pleine d'intérêt et complète l'iconographie si riche de Notre-Dame de Montaigu.

FERNAND DONNET,
Secrétaire de l'Académie royale
d'archéologie de Belgique.

Un abbé de Saint-Mihiel non catalogué, Renier de Briey, 1283.

Dans son *Histoire de Saint-Mihiel* (t. I, p. 85, 87), Dumont fait mention de l'abbé « Pierre II » comme exerçant en 1279, 1280, 1292 (2) ; « Pierre II, ajoute-t-il, dut

(1) Cette image fait partie de nos collections.

(2) Dom Calmet cite Pierre II en 1270, 1300 : *Hist. de Lorr.*, 1re édit., t. III, Dissert., col. *clix*.

mourir vers 1294 ». — Vers le milieu de cette période, a existé un autre abbé, Renier de Briey, cité par Lainé, dans son ouvrage sur la famille de ce nom. Il donne, en effet, à Raimond II de Briey cinq fils, dont le dernier est (p. 51) : « Renier de Briey, abbé de Saint-Mihiel, vivant en 1283 ». Plus loin, à l'article de Jean III, le frère aîné, il dit : « Le même Jean de Briey, chevalier, avait reçu de l'abbé et du couvent de Gorze une somme de 150 livres messins. Après sa mort, son frère *dom Renier, abbé de Saint-Mihiel*, en qualité de son exécuteur testamentaire, donna une reconnaissance du paiement de cette somme, le jeudi après l'octave de la fête de saint Jean-Baptiste, 1283 (*Catal. de l'abb. de Gorze*, manuscrit sur parchemin du commencement du XIVe siècle, fol. 91, à la bibliothèque de Metz) (1) ». Devant une référence aussi précise, il est difficile de mettre en doute l'exactitude du renseignement. Reste à savoir s'il y a eu interruption dans la prélature de Pierre II, ou si le Pierre de 1292 est autre que celui de 1279-1280 (2).

L. GERMAIN DE MAIDY.

(1) Sur ce manuscrit, v. l'Introduction du *Cartulaire de l'abbaye de Gorze, ms 826 de la Bibliothèque de Metz*, publié par A. d'Herbomez, formant le t. II des *Mettensia*. Les chartes publiées s'arrêtent à la fin du XIIe siècle.

(2) Je viens de retrouver le nom de Pierre, abbé de Saint-Mihiel, dans trois chartes du Clermontois, des années 1282, 1284 et 1291. Ainsi Renier de Briey n'aurait fait que passer, en 1283. Une vérification s'imposerait. [Voy. André LESORT, *Les Chartes du Clermontois*, dans les *Mém. de la Soc. des lettres... de Bar-le-Duc*, IVe série, t. II (1903), p. 152, 159 et 174 ; travail aussi tiré à part.]

Le roi Stanislas et le culte du Sacré-Cœur. L'autel de la cathédrale de Toul.

(*Suite et fin.*)

II

Pour le culte nouveau, il fallait des autels. Non plus seulement ces autels improvisés, ces « chapelles » même (1), que la tolérance de l'ordinaire avait laissé aménager dans les couvents, non plus seulement des autels de tout autre vocable et où avaient trouvé place un tableau, une statue du Sacré-Cœur (2) ; mais des autels spécialement dédiés, régulièrement consacrés. Non seulement les discrets autels des sanctuaires privés ; mais aussi, et surtout, des autels accessibles à tous, dans des églises publiques.

Aux premières réalisations de ce programme Marie Leszczynska voulut intéresser les deux êtres qui lui étaient les plus chers au monde : son père et son fils. Par les soins du Dauphin et à ses dépens, un autel du Sacré-Cœur, auquel sera sacrifié l'autel du Saint-Sacrement, placé en face, et le bas-relief de Le Pautre, représentant les trois Maries au Sépulcre, occupera le chevet de la chapelle du

(1) La distinction n'est pas très nette. Les deux termes sont souvent employés l'un pour l'autre. Remarquons toutefois qu'à partir de 1752 les brefs en faveur des confréries font mention de l'*autel* (cf. NILLES, *op. cit.*, t. I, p. 304) et, à partir de 1762, de la *chapelle* du Sacré-Cœur (*ibid.*, p. 320).

(2) Avant même les deux autels improvisés de Paray-le-Monial, l'un dans la salle du noviciat (29 juillet 1685), le second dans le chœur des religieuses (21 juin 1686), autels d'où dériveront tous les autres, il existait des oratoires en l'honneur du Sacré-Cœur. Le fondateur des Eudistes en avait établi un certain nombre dans les localités qu'il évangélisa. Cf. [YENVEUX], *Le règne du Cœur de Jésus ou la doctrine complète de la B. Marguerite-Marie sur la dévotion au Sacré-Cœur*, par un prêtre oblat de Marie-Immaculée. 2e édit., Paris-Montmartre, 1899-1900, 5 vol., in-8° ; t. II, pp. 522-538. — Sur une ancienne chapelle du Sacré-Cœur, dans l'église Saint-Maclou, à Pontoise, voir BAINVEL, *op. cit.*, p. 473, note.

château de Versailles (1). Stanislas, pour sa part, est instamment prié de faire en sorte qu'un autel liturgiquement indiscutable enrichisse au plus tôt quelque sanctuaire de ses États et qu'ensuite la cathédrale de Toul, qui sera ainsi la première du royaume à jouir d'un tel privilège (2), puisse offrir le sien à la ferveur des foules.

Le 1er juillet 1765, le duc-roi assurait sa fille de son zèle à servir ses vues : « Ce que vous me dites de l'autel du Cœur de Jésus-Christ est exécuté. J'ai à Nancy un couvent de religieuses du Saint-Sacrement où j'ai fondé douze pensionnaires qui font une continuelle adoration devant cet autel, et cette dévotion ne saurait être mieux célébrée que par ces anges comme sont ces filles. Quant à l'autel de la cathédrale de Toul, l'évêque s'en est chargé, comme de raison. Ce qui est sûr, c'est que vous en avez tout le mérite, car votre sainte intention est généralement établie dans tout le diocèse (3). » Puis, le 13 du même mois, sans doute sur l'observation que les formalités nécessaires n'ont pas été remplies : « Vous avez bien raison d'avoir à cœur celui de Jésus-Christ. J'avoue ma faute que j'ai cru de vous avoir obéi par l'autel que j'ai dressé aux filles du Saint-Sacrement ; mais cela va être réparé incessamment. J'attends au premier jour l'évêque pour y mettre la main (4). » Ce choix du monastère des Bénédictines de Nancy, doté en 1751, comme le rappelle Stanis-

(1) L. Dussieux, *Le château de Versailles, histoire et description*, t. II, p. 114. — Pierre de Nolhac, *Versailles au XVIIIe siècle*, t. III, p. 30.

(2) On aimerait consulter une liste chronologique des premiers autels du Sacré-Cœur authentiquement érigés, après ceux de Versailles et de Toul, dans des sanctuaires publics, des églises paroissiales. Le travail n'est pas fait. Malgré les promesses du titre de l'un de ses chapitres : « Les autels, les chapelles et les églises du Sacré-Cœur », l'ouvrage précité du P. Yenveux (cf. t. II, pp. 538-540) n'est sur ce point d'aucun secours.

(3) Lettre n° 107 de l'édition citée, p. 152.

(4) *Ibid.*, n° 109, p. 154.

las, de douze bourses au profit de jeunes filles nobles sans fortune, était tout indiqué. A défaut de l'autel consacré dans les formes que réclame la piété scrupuleuse de Marie Leszczynska, depuis longtemps le culte du Sacré-Cœur était pratiqué dans cette enceinte. Dès 1674, les religieuses de l'ordre n'avaient-elles pas adopté la fête prescrite, douze ans auparavant, par le P. Eudes pour les maisons de sa Société ? Et leur fondatrice, Catherine de Bar, Mère Mechtilde du Saint-Sacrement (1), venue présider en personne à l'organisation du couvent nancéien, ne s'était-elle pas toujours montrée entièrement dévouée au P. Eudes (2) ?

A tout point de vue, l'autel de Toul devait plus particulièrement retenir l'attention de la reine de France et des siens. Si Marie Leszczynska n'avait fait qu'entrevoir autrefois la cathédrale depuis son carrosse, en contour-

(1) 1614-1698.

(2) Sur ce couvent et sa fondatrice, lire A. Benoit, *Les Dames du Saint-Sacrement à Nancy, 1660-1793*, dans *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1895, pp. 215 et *sq.*; Ch. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. II, pp. 757-774. Vérification faite, ce qui subsiste au dépôt de Meurthe-et-Moselle des archives du monastère (H. 2399-2413) ne fournit pas d'indications sur la question qui nous occupe. Par contre, les papiers des Bénédictines de Saint-Nicolas-de-Port nous ont procuré sur la dévotion nouvelle quelques renseignements. Le 22 mars 1750, l'évêque de Toul donnait, pour une durée de sept années, permission aux religieuses de célébrer dans leur église l'office du Sacré-Cœur, avec exposition du Saint-Sacrement et bénédiction, et accordait 40 jours d'indulgence aux fidèles qui y communieraient. Autorisation et bénéfice de l'indulgence furent prorogés, pour même laps de temps, les 2 juin 1755 et 19 février 1764. Sur la fin de 1767, cependant, mourait demoiselle Jeanne-Antoine-Thérèse Pierre, pensionnaire du monastère, qui, dès le 26 avril 1754, avait par testament olographe fondé à perpétuité, dans la même église, la fête du Sacré-Cœur. Cette fondation fut successivement acceptée par les religieuses le 25 février 1768, approuvée par l'évêque le 8 avril et confirmée par arrêt de la Cour souveraine le 15 du même mois. Sur l'original de la licence épiscopale fut alors épinglée, telle qu'elle s'y trouve encore, cette mention : « Comme nous avons une fondation de cette fête du Sacré-Cœur à perpétuité, autorisée par les deux puissances, nous n'avons plus besoin de permission pour cette fête. » (Arch. de M.-et-M., H. 2414, 2422.)

nant la ville (1), le profil de ses tours était familier à Mesdames Adélaïde et Victoire, qui récemment, à deux reprises, en 1761 et 1762, alors qu'elles se rendaient aux bains de Plombières, en avaient entendu les cloches sonner pour elles à grande volée. A peine adolescente, Adélaïde déjà avait eu l'occasion de contempler, et de près, l'édifice, si même elle n'y pénétra, lorsqu'elle était descendue pour une nuit au palais épiscopal voisin (2). Et le Dauphin, surtout, ne pouvait oublier que le 23 septembre 1744, dans la fleur de ses quinze ans, solennellement introduit par le prélat et son chapitre sous ces voûtes imposantes, il y avait entendu la messe, tandis que, la nef, le jubé et l'immense couronne de Pibon resplendissant de lumières, toutes les reliques du trésor étaient exposées sur le maître-autel (3).

L'occasion d'ailleurs s'offrit presque aussitôt de fixer de vive voix les détails du projet. Le 19 août au soir,

(1) Le 17 août 1744, quand la souveraine accourait par Toul auprès de Louis XV gravement malade à Metz, et le 8 octobre suivant, quand accompagnée jusqu'à Bar par Stanislas que, le roi son époux une fois guéri, elle était allée voir à Lunéville, elle rejoignait Versailles.

(2) Revenant, elles aussi, de Lunéville, après avoir atteint Metz par Verdun, Madame Henriette (morte en 1752) et Madame Adélaïde avaient couché le 25 septembre 1744 à l'évêché de Toul, où une députation de douze chanoines était venue les saluer. (Arch. de M.-et-M., G. 95, fol. 20.) Le registre capitulaire ne fait pas mention d'une visite de la cathédrale. Les princesses y seraient tout au plus entrées incognito depuis le palais épiscopal, par la porte de communication accordée en 1743 à M. Drouas.

Le 4 juillet 1761 et le 28 mai 1762, à l'aller, Adélaïde et Victoire s'arrêtaient simplement aux portes de la ville et y étaient complimentées par une délégation du chapitre. Aucune manifestation n'avait lieu au retour. (*Ibid.*, G. 101, fol. 30 et 49 v°.)

(3) Après les séjours de Metz et de Lunéville; le Dauphin précédait ses sœurs et sa mère sur le chemin de Versailles. Pour plus de détails sur la réception de Toul, voir *Ibid.*, G. 95, fol. 19 v°-20. Un grand tableau, exécuté en 1773 par un artiste local et conservé à la sacristie principale de la cathédrale, perpétue le souvenir d'une compagnie de Cadets-Dauphin formée à l'occasion de ce passage du petit-fils de Stanislas.



Marie Leszczynska arrive au château de Commercy, où elle séjournera auprès de son père jusqu'au 10 septembre. L'évêque de Toul n'a pas manqué de s'y rendre. Richard Mique, le premier architecte du roi de Pologne, est présent (1). C'est au cours de leurs entretiens que l'emplacement exact de l'autel fut choisi.

Dans le croisillon gauche de la cathédrale, la générosité du chanoine Martel avait dressé en 1745 un important autel de marbre, sur lequel venait d'être transférée, à la fin de 1761, la statue miraculeuse de la Vierge au Pied d'argent (2). Dans le croisillon droit, le futur autel lui fera pendant. Sans doute existe-t-il là, dédié à un illustre chef de l'Église touloise, un des plus vénérables, des plus précieux monuments du sanctuaire, l'autel de Saint-Gérard, construit en 1298 grâce aux libéralités du prêtre Hugues de Rossuet et qui lui-même rappelle l'autel de la cathédrale antérieure, qu'avait en 1051 consacré saint Léon IX. Des fondations successives s'y attachent et s'y superposent, qui témoignent de son ancienneté (3). En l'honneur du Sacré-Cœur, la démolition en est néanmoins décidée.

(1) Rappelons que Richard Mique, né à Nancy le 18 septembre 1728, mort sur l'échafaud le 8 juillet 1794, après avoir travaillé sous les ordres de Héré lui avait succédé en 1763 comme premier architecte et directeur général des bâtiments du roi de Pologne. Il était en outre, depuis février 1763, ingénieur en chef des ponts et chaussées de Lorraine et Barrois.

(2) Depuis 1284 cette statue se trouvait au fond du sanctuaire, derrière le maître-autel, où celle de la Blanche-Mère de Dieu, à laquelle elle était substituée dans le transept, vint alors la remplacer. L'autel de la Vierge au Pied d'argent a disparu lors de la reconstruction des grands murs (1834-1852). Il n'en reste que des débris épars, à la chapelle Saint-Joseph, aux fonts baptismaux, dans l'ancien Trésor et à la chapelle du faubourg Saint-Mansuy. G. Clanché, *Guide-express à la cathédrale de Toul*. Nancy, 1918, in-8° ; pp. 42-43.

(3) C'étaient notamment : due à saint Gérard lui-même, la prébende vicariale du Saint-Sauveur, pour six vicaires, dits « chanoines de Saint-Gérard » ; trois chapelles sous le titre de Saint-Gérard (deux messes matutinales et tierce messe) ; la chapelle Saint-Amon ; la chapelle Saint-Antoine.





L'AUTEL DU SACRÉ-CŒUR A LA CATHÉDRALE DE TOUL.

Cet été de 1765, M. Drouas n'était pas seul à représenter l'épiscopat lorrain au château des bords de la Meuse. Ses collègues de Metz et de Verdun, MM. de Montmorency-Laval et de Nicolaï, étaient également venus faire leur cour à la reine de France. Plusieurs résolutions y furent prises de concert par les prélats. De Commercy, par exemple, ils adressent, le 23 août, des observations communes au président de la Congrégation de Saint-Vanne. C'est de Commercy qu'après avoir reçu la lettre circulaire de l'assemblée générale du clergé, ils y répondent, le 9 septembre, par une entière et unique adhésion à ses actes (1). Le culte du Sacré-Cœur avait été une des préoccupations de ces assises. Aussi, les trois évêques n'ayant pu manquer d'aborder alors entre eux, et avec Stanislas et Marie Leszczynska, un sujet si cher à ceux-ci, il est infiniment probable que MM. de Montmorency-Laval et de Nicolaï furent tenus au courant, si même on ne les consulta, des arrangements arrêtés pour l'autel de Toul.

Soumis d'abord à Stanislas, les plans, pour lesquels Richard Mique a cédé au goût du jour et s'est inspiré de fâcheux précédents, ont été approuvés par Marie Leszczynska. D'ordre corinthien, l'autel aura pour fond un revêtement de marbre de vingt pieds de haut (6m 50) sur pareille largeur, appliqué contre le mur où s'adosse l'autel condamné de Saint-Gérard, entre deux piliers de grands arcs. Liées à des pilastres flanqués, deux colonnes supportent les ressauts de l'entablement, que couronne un fronton circulaire, sobre de lignes, sans modillons. Au tympan, un cartouche, adorné de volutes et de guirlandes, recevra une inscription appropriée. Entre les piédestaux des colonnes, s'avance l'autel proprement dit, en forme de tombeau antique, surélevé de deux degrés.

(1) Chatrian, Anecdotes ecclésiastiques du diocèse de Nancy, *ms. cit.*, t. V, pp. 184, 186.

6



Au-dessus, la partie médiane du retable comprendra un grand tableau du Sacré-Cœur. L'ensemble est précédé d'un sanctuaire hexagonal, exhaussé de six pouces. Le tout sera de brèches brunes et grises, dont la tonalité, à la fois chaude et adoucie, doit être relevée par l'or du cartouche, des chapiteaux et des tores.

Le 28 décembre, huit jours après la mort du Dauphin, l'architecte traitait pour la fourniture, la façon et la pose des marbres. Le soumissionnaire était un maître marbrier de Charleville, Pierre Launois, qui avait déjà assumé, en avril 1761, l'entreprise du pavage du chœur de la cathédrale. Jean-Joseph Soutken, dit Söngten, se voyait confier la sculpture. Westphalien d'origine, cet artiste était un des collaborateurs habituels de Mique (1). Il terminait précisément alors, d'après les cartons de Jean Girardet (2), à qui fut aussi réservée la commande du tableau, le bas-relief du fronton principal des casernes Sainte-Catherine de Nancy (3). Il était entendu qu'André Dron, habile spécialiste, serait chargé des dorures (4).

(1) Né à Cœsfeld, évêché de Munster; mort à Nancy, le 4 août 1788. A ce moment le sculpteur signe *Soutken*, corruption de *Schuncken*. C'est aussi le nom que lui donne en 1766 Durival dans son Journal (*Ms.* n° 863 de la Bibliothèque publique de Nancy, t. VI, fol. 136 v°), avant d'écrire en 1778 (*Description de la Lorraine*, t. I, p. 247) *Sontken*, ainsi que le fait Mique. La forme *Songten* ou mieux *Söngten* prévalut enfin, même dans les actes de l'état civil.

(2) Peintre ordinaire de Stanislas, né à Lunéville, le 13 novembre 1709 ; mort à Nancy, le 23 septembre 1778.

(3) On lui doit aussi, entre autres ouvrages exécutés à Nancy, les bas-reliefs de la porte Saint-Louis, aujourd'hui porte Désilles (1782-1784) et les figures de la Foi et de l'Espérance pour la façade de la chapelle de la Visitation, actuellement chapelle du Lycée (1780-1783).

(4) Peintre-doreur et miroitier breveté de Stanislas, André Dron, de Lunéville, avait le soin des dorures dans les bâtiments royaux. Il travailla beaucoup avec les stucateurs Mansiaux, tant dans les châteaux de Leszczynski que dans plusieurs églises du pays. Nous le voyons, associé au sculpteur François Huelman, passer traité, le 14 août 1750, pour façon d'un autel chez les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, à Gerbéviller (Arch. de M.-et-M., H. 2542).

Toujours impatient d'aboutir, Stanislas devait cette fois l'être tout spécialement. Launay et Söntgen firent diligence. Les matériaux furent rapidement rassemblés, taillés et en partie sculptés. Mais le 5 février 1766 survient le terrible accident qui coûtera la vie à Leszczynski. Le 23, le grand-père rejoint son petit-fils dans la tombe. Les constructeurs des deux autels du Sacré-Cœur ont disparu avant leur achèvement.

La situation n'était pas la même à Versailles et à Toul. Dans la chapelle royale, les travaux étaient avancés ; les fonds pour les parfaire se trouvaient de plus assurés. Dans ses dispositions dernières, le Dauphin avait réservé à cet effet une somme de 30.000 livres (1). Rien de pareil, naturellement, dans le testament de Stanislas, puisqu'il remonte à 1761 ; ni dans son codicille, du 23 juin 1764. Quoique sans valeur légale en l'absence de signature, un second codicille, rédigé en novembre 1765, eût pu du moins fournir une indication sur les intentions du duc-roi. C'est en vain qu'on le parcourut. La question se posait donc de savoir à qui incomberaient et les frais à venir et les dépenses déjà engagées. Marie Leszczynska, qui a demandé l'érection de l'autel, est-elle personnellement débitrice ? Est-ce une obligation de son père défunt? Le 13 mars, dans la conférence que tinrent à Versailles, en présence de Louis XV, le duc de Choiseul, le contrôleur général des finances L'Averdy, le prince de Beauvau, grand maître de la maison du roi de Pologne, le chancelier La Galaizière et l'intendant aulique Alliot, ses deux exécuteurs testamentaires, et au cours de laquelle on

(1) C'est seulement en 1772-1773 que, grâce à ce legs, Gabriel termina l'étroite et assez médiocre chapelle du Sacré-Cœur ajoutée à l'œuvre de Mansart. Il la revêtit de marbres de valeur. Desouche exécuta les bronzes et les dorures. Pierre de Nolhac, *op. cit.*, t. III, pp. 30 et 186, note 17.



régla le sort des châteaux et des meubles de Stanislas (1), l'autel de la cathédrale de Toul ne fut pas oublié :

AUTEL A LA CATHÉDRALE DE TOUL

Le traité pour l'autel du Sacré-Cœur que la Reine a demandé qu'on érigeât dans la cathédrale de Toul est fait avec le marbrier, qui a déjà commencé cet ouvrage, arrêté au prix de.	6.800 l.
Les sculptures pour figures, trophées, chapiteaux presque achevés, sont estimés à	2.500 l.
Le tableau est estimé à.	400 l.
La dorure des cadres, des chapiteaux et bases des colonnes et pilastres, trophées, etc., estimée.	900 l.
TOTAL au cours de France.	10.000 l. (2)

Après examen de cette note, on admit qu'il s'agissait là, au même titre que pour les autres « ouvrages de bâtiment encore dus », d'une charge de la succession. A cette solution, quatre jours plus tard, au sortir d'une seconde délibération relative aux affaires de Lorraine, Louis XV donnait le définitif en signant la pièce ci-après :

Sommes à acquitter pour la dépense de l'autel du Sacré-Cœur de Jésus, que la Reine a désiré qui fût construit dans l'église cathédrale de Toul. . . . . 10.600 l.

L'intention du Roy est que les différents articles qui forment cette somme de 10.600 l. soient vérifiés et que le montant en soit payé par les exécuteurs testamentaires de Sa Majesté Polonoise sur la fixation qui en aura été faite et convenue.

Fait et arresté à Versailles ce dix-sept mars 1766.

LOUIS (3).

(1) Voir à ce sujet notre livre : *Les châteaux du roi Stanislas en Lorraine*. Paris, 1910, in-4° ; pp. 105 et *sq*.

(2) Archives nationales, K. 1188, n° 86.

(3) *Ibid.*, K. 1188, n° 86 *bis*. Cf. n°s 87 et 88, deux ampliations de la même pièce, contresignées de L'Averdy. Le quantième est de la main du roi.



Le 19 septembre, ces 10.600 livres, soit en argent de Lorraine 13.691 l. 5 s., seront, en conséquence, déposées par les exécuteurs testamentaires entre les mains du sieur Michel, ex-contrôleur de la maison de Stanislas et receveur des fermes à Nancy, « pour être employées au payement des ouvriers qui construisent une chapelle dans l'église cathédrale de Toul par ordre de feu Sa Majesté Polonoise, sur les mémoires fournis avec règlement de M. Mique, premier architecte de Sadite Majesté » (1).

Bien des mois devaient s'écouler avant que ce règlement fût possible. Les 16 et 20 mars 1766, de nouveaux engagements avaient été pris avec le peintre et le doreur. Mais Stanislas n'était plus là pour presser les travaux. En mai, les marbres attendaient toujours sur chantier; l'autel de Saint-Gérard restait intact. Un voyageur qui visite à cette époque la cathédrale n'y signale-t-il pas encore « un autel ordinaire, dont on va faire un autel dédié au Sacré-Cœur et pour l'érection duquel le roi de Pologne a donné 14.000 livres » (2). Puis la surveillance de l'architecte fait à son tour défaut. Le 8 octobre, le P. Bieganski mande d'urgence Mique à Versailles, où lui sont réservées les absorbantes fonctions d'intendant et contrôleur des bâtiments de la reine (3). L'émule de Héré ne paraîtra plus à Toul que lorsqu'il viendra prendre quelque repos à sa terre de Heillecourt.

Le 14 janvier 1768, l'autel était enfin terminé. Sur le cartouche du fronton Dron a tracé ces mots : *Ignem veni*

(1) *Ibid.*, K. 1188, n° 85.

(2) « Voyage de Commercy, 16 juin 1766 », par Henri-Antoine Regnard de Gironcourt, chevalier d'honneur au bureau des finances de Metz et d'Alsace ; *ms.* (non fol.) communiqué par Mme Laloy, née de Gironcourt, à Bouxières-aux-Dames.

(3) Alfred Hachette, *Une fondation polonaise à Versailles. Le couvent de la reine* (*lycée Hoche*), dans *La Pologne politique, économique, littéraire et artistique*, 1re année (1920), pp. 498-502.

mittere in terram. Luc, xii, 49 (1). La toile de Girardet a garni le vide du retable, masquant les derniers vestiges de la chapelle primitive, vestiges qui, grâce à cette protection, subsistent encore aujourd'hui : une double ogive et des peintures murales, médaillons représentant une tête de Christ et une tête de Vierge. Le peintre ordinaire de Stanislas n'a pas été inférieur à sa réputation. De grandeur naturelle, Jésus, debout sur le monde, en robe rouge et manteau bleu flottant, montre de ses deux mains son cœur rayonnant. Des anges volent autour de lui. L'œuvre est belle ; d'une rare délicatesse d'expression et de touche. Il n'empêche qu'au lendemain même de la mort de Claude Drouas (21 octobre 1773), succès janséniste (2) ou tardive revanche du chanoine Montignot (3), un impitoyable pinceau n'hésitera pas, pour faire dispa-

(1) L'abbé Chatrian, volontiers mordant, écrivait à cette occasion : « On eût bien voulu que la place permît d'achever le titre et de mettre : *Et quid volo nisi ut accendatur ?* On donne cette idée à M. Vuillemin, curé de Chaudeney. Il n'y a pas si fort à s'extasier sur une pareille trouvaille : tout autre eût trouvé une bonne devise en ouvrant le nouvel office du Sacré-Cœur. » (Anecdotes ecclésiastiques du diocèse de Nancy, *ms. cit.*, t. V, p. 264.) Nicolas-François Vuillemin, de Saint-Nicolas-de-Port, prêtre de 1757, était curé de Chaudeney depuis 1764.

(2) Le jansénisme avait encore de tenaces racines en Lorraine, notamment parmi le clergé régulier (cf. Eug. Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, t. II, p. 567). Plusieurs membres des abbayes vosgiennes en restaient surtout suspects. — Le 17 février 1765 un chanoine régulier de Belchamp, le P. Jacques Ruel, prononce à Lunéville un sermon sur la grâce tout empreint de la doctrine réprouvée. Jusqu'à la Visitation de Nancy où, sur la fin de 1766, on découvre une série de livres jansénistes. L'évêque, « informé de ce désordre », interdit plusieurs confesseurs des religieuses et de leurs pensionnaires. Chatrian, *ibid.*, t. V, pp. 161, 389, etc.

(3) Au décès du prélat, Montignot avait précisément la présidence du chapitre. Chatrian, encore, nous le montre fort irrité alors de ne pouvoir devenir « ni vicaire général, ni secrétaire de l'évêché, ni prévôt de Vicherey ». Journal ecclésiastique toulois, t. III, 22 octobre 1773 [avant 1905 *ms.* n° 187 (catalogue Vacant) de la bibliothèque du grand séminaire].

raître l'emblème discuté, à recouvrir la poitrine du Sauveur de simples plis de la robe (1).

Le samedi 23, le nouvel autel fut consacré en même temps que l'autel symétrique de la Vierge au Pied d'argent. Outre les offices du Sacré-Cœur, chaque jeudi on y

(1) « On ne sait comment le chapitre de la cathédrale a souffert que, le lendemain de la mort du prélat, un pinceau peu chrétien effaçât ce respectable symbole..... » (Essai sur la vie de M. Drouas, évêque et comte de Toul, 1790, par M. Villemin, curé de Vallois, son ancien secrétaire ; *ms.* n° 78 de la Bibliothèque publique de Nancy, fol. 38 v°.) — Silence surprenant de sa part, Chatrian, qui fut lui aussi secrétaire particulier de M. Drouas, du 10 mai 1771 au décès de l'évêque, ne mentionne pas le fait.

Vers 1850, la disposition primitive a été tant bien que mal rendue à la toile, par les soins de M. Goblet, professeur au collège de Toul.

Ce *Sacré-Cœur* n'était probablement pas le premier, en tout cas il ne fut pas le seul peint par Girardet. Le tableau qui se voit à la cathédrale de Nancy (extrémité gauche du transept), et que l'on a parfois, à tort, attribué à son maître Claude Charles, est également de cet artiste. C'est même l'une de ses meilleures œuvres, dont il existe ou existait différentes répliques et copies (ancienne église Saint-Epvre et église Saint-Sébastien, à Nancy; Saint-Jacques de Lunéville, etc.). — Si l'on sait avec certitude que le tableau de la cathédrale de Nancy y fut placé en 1807, on n'a aucun renseignement sur son origine (cf. Auguin, *Monographie de la cathédrale*, pp. 111, 213-214). A notre avis, il est vraisemblable que, provenant d'une communauté religieuse et mis en sûreté à la Révolution, il ait été, le calme revenu, offert par son dépositaire. Une autre hypothèse est aussi en ce cas très plausible. On aurait là le tableau exécuté, peu avant celui de Toul et pareillement sur l'ordre de Stanislas, pour l'autel des Dames du Saint-Sacrement.

D'une façon générale, il ne serait pas sans intérêt d'établir, à l'aide des inventaires du mobilier des couvents, dressés de 1791 à 1793, un répertoire des tableaux et effigies du Sacré-Cœur qui existaient à ce moment dans les diverses maisons religieuses. Mais ces documents sont pour la plupart rien moins qu'explicites ; trop souvent, seul le nombre des toiles est indiqué ; c'est le cas pour le monastère du Saint-Sacrement de Nancy (Arch. de M.-et-M., Q. 655 et 659). Mentionnons cependant : à la Visitation de Pont-à-Mousson, « un tableau du Sacré-Cœur de Jésus, dans la chapelle qui lui est dédiée » (inv. du 6 août 1790, *ibid.*, Q. 696) ; et, chez les Carmes de Lunéville, « le Sacré-Cœur dans une niche, peint sur toile, le cadre noir, les ornements des angles dorés, mais tout taché », que le peintre Dominique Pergaut estime fort modestement une livre de France (inv. du 20 septembre 1791, *ibid.*, Q. 649). On se rappelle qu'un tableau du Sacré-Cœur avait été offert dès 1731 aux Pauvres Orphelines de Nancy.

chantera désormais, en présence du chapitre, la messe du Saint-Sacrement (1).

Restait pour l'architecte à « recevoir » les travaux et à en autoriser le payement. Il remplit cette formalité au début de mars. Toutefois, comme il n'y avait pas concordance entre la dépense prévue et les fonds disponibles, que, par suite d'une erreur initiale de transcription (2.500 livres indiquées pour la sculpture, au lieu de 2.790), l'argent consigné était insuffisant, n'ayant pas trouvé à combler la différence — la succession de Stanislas est close, Marie Leszczynska mortellement atteinte (2), Louis XV indifférent aux engagements des siens, — Richard Mique doit se résigner à un assez misérable expédient :

Nous, premier architecte et directeur général des bâtiments de feu Sa Majesté le Roy de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, intendant et contrôleur général des bâtiments et jardins de la Reine, chevalier de l'ordre du Roy, certifions que les srs Girardet, Sontken, Launois et Dron, adjudicataires des ouvrages en peinture, sculpture, marbre et dorure, pour l'autel du Sacré-Cœur de Jésus, fondé par Sa Majesté Polonoise dans la cathédrale de Toul, suivant les soumissions par eux faites les 28 décembre 1765, 16 et 20 mars 1766, moyennant les sommes ci-après savoir: au sr Girardet 400 l., au sr Söntken 2.794 l., au sr Launois 6.800 l. et au sr Dron 900 l., le tout au cours de France, ont bien et duement fait les ouvrages compris dans lesdites soumissions, suivant les clauses et conditions y portées, en foi de quoi, après avoir vu et visité lesdits ouvrages et iceux trouvés bien faits et en bon état, nous leur avons délivré le présent certificat de réception et nous estimons qu'il peut être payé à chacun d'eux les sommes portées cy-dessus ; mais attendu le défaut des fonds qui n'ont pas été faits suivant l'état des dépenses par nous présenté et conforme aux soumissions,

(1) Cf. G. Clanché, *Le culte du Sacré-Cœur à la cathédrale de Toul,* loc. cit., p. 326.

(2) Elle devait s'éteindre le 24 juin suivant.



chacun supportera une perte en proportion de ce qu'il lui était alloué et lesdites sommes se trouveront réduites, savoir pour le sr Girardet à 389 l. 5 s.; pour le sr Sontken à 2.718 l. 12 s.; pour le sr Launois à 6.616 l. 16 s. et pour le sr Dron à 875 l. 13 s.; faisant ensemble celle de dix mille six cens, fonds actuels, qui peut leur être payée, si fait n'a été, suivant ce qu'il revient à chacun d'eux.

Fait le quatre mars mil sept cens soixante huit.

MIQUE (1).

Sur le mandat même de payement établi à Paris par Alliot le 10, à Nancy Launois et Söngten le 14 du même mois et le 15 Girardet, à Lunéville André Dron le 16, donnaient quittance au receveur Michel des sommes qui leur étaient attribuées (2). Quoique portant sur un écart minime et bien que semblables réductions fussent fréquentes alors, voire à l'égard des plus grands maîtres, le marchandage apparaît ici piteux. Il est presque cruel en ce qui concerne Girardet, probe artiste que guette déjà la misère.

S'il n'eût tenu qu'à Marie Leszczynska et à Richard Mique, l'autel du Sacré-Cœur, entouré d'une clôture somptueuse, aurait eu, dès l'instant de sa consécration, véritable apparence de chapelle. Le 13 juin 1766, ont été adjugés, moyennant 38.500 livres, les matériaux de ce fameux Salon de Chanteheux, où menait une longue avenue depuis le château de Lunéville. Mais, par ordre formel du contrôleur général, les grilles de Jean Lamour reliant le pavillon central aux ailes avancées, grilles que l'on peut à bon droit considérer comme le prototype des « portes d'or » de la place Royale de Nancy, ou plus

(1) Pièce entièrement autographe. Archives nationales, K. 1188, n° 89.

(2) *Ibidem*. — Par une singulière étourderie, « Joseph Soutken, maître sculpteur », date son reçu de 1787. Jean Girardet précise qu'il s'agit du payement « de tous les ouvrages en peinture qu'il a faits à l'autel du Sacré-Cœur de Jésus ».



exactement « une des grilles de droite et une des grilles de gauche » avaient, réserve unique, été exclues des enchères (1). Sur l'indication de l'architecte, Marie Leszczynska les destinait à son autel de Toul, où elles ont en effet été transportées. Un an plus tard, la souveraine s'inquiétait de l'emploi qui avait été fait de ce don magnifique. Une délibération du chapitre, en date du 28 juillet 1767, porte :

Monsieur de Montal, chanoine archidiacre, président (2), a dit que Monsieur l'Évêque a reçu une lettre du confesseur de la Reine, par laquelle il lui demande, de la part de Sa Majesté, si le grillage qui doit clore la chapelle du Sacré-Cœur est posé. La lettre ajoute que Sa Majesté, qui a vu ce grillage à Chanteheux (3) et qui a vu aussi le plan de la chapelle, est persuadée qu'il ne peut qu'y faire un très bon effet ; sur quoi la Compagnie a chargé M. Rollin (4) de dire à Monsieur l'Évêque qu'elle verrait toujours avec reconnaissance l'exécution du plan pour la chapelle du Sacré-Cœur qui agréera davantage à Sa Majesté (5).

Réponse respectueusement évasive, dilatoire. Plusieurs années après, les grilles n'étaient pas scellées. Mais, ainsi que les registres capitulaires en font foi, les chanoines s'apprêtaient à leur donner, quoique plus honorable encore, une destination étrangère aux intentions de la feue reine.

Du vendredi 10 février 1773. *Grilles au sujet de la chapelle du Sacré-Cœur.* M. le Président et M. Rochard (6) ont été priés de conférer avec M. l'Évêque au sujet des grilles qui ont été

(1) *Les châteaux du roi Stanislas*, j. cit., pp. 36 et note, 109-110.

(2) Gaspard-César-Charles Cusin de Montal, chanoine de 1757, archidiacre de Ligny du 23 février 1767.

(3) A son voyage de 1744.

(4) Antoine-Charles Rollin, chanoine de 1759, archidiacre de Vôge du 5 juin 1761.

(5) Cf. G. Clanché, *Le culte du Sacré-Cœur.....*, loc. cit., p. 262.

(6) Pierre-François Rochard, chanoine de 1745, archidiacre de Vittel du 27 août 1754, alors maître de fabrique de la cathédrale.



données par son entremise par la Reine pour la chapelle du Sacré-Cœur. — Du vendredi 11 novembre 1774. *La grille de fer sera mise à la place de la porte qui est à l'entrée du chœur.* Il a été arresté que la grille de fer déposée au magazin sera posée aux lieu et place de la porte qui est à l'entrée du chœur et que M. Cambray (1) a été prié de faire achever la chapelle du Sacré-Cœur et de la faire ceindre d'une grille de fer (2).

Le chanoine Cambray, à son tour, mit peu d'empressement à se conformer aux décisions modifiées du chapitre ; en 1785, la « chapelle » demeurait sans la moindre grille. Et comme, de chaque côté de l'autel, entre les piliers des arcs, le mur restait à nu sur une certaine étendue, le monument avait quelque chose d'incomplet (3).

Madame Adélaïde veillait trop pieusement aux fondations de Stanislas et de Marie Leszczynska pour que cette sorte d'abandon ne l'émût pas un jour. Le 29 mai de cette année, l'architecte Charpy dresse un « devis des ouvrages

(1) Jean Cambray, chanoine de 1750, successeur de Rochard en tant que maître de fabrique.

(2) Arch. de M.-et-M., G. 106, fol. 77 v° et 126. — Vu la date de cette dernière délibération, l'abbé Guillaume, qui a négligé la précédente et qui ignorait celle du 28 juillet 1767 — pour les années 1764 à 1770 les registres capitulaires sont en déficit aux Archives — a cru qu'il s'agissait d'un don de la femme de Louis XVI. « Nous trouvons en effet », écrit-il, « que le 11 novembre 1774 le chapitre donna des ordres pour qu'il (*l'autel du Sacré-Cœur*) fût achevé et entouré de la grille de fer offerte par la pieuse et trop infortunée reine Marie-Antoinette. » (*Notice sur la cathédrale de Toul.* Nancy et Toul, 1865, in-8° ; p. 67.) D'autre part, le véritable sens de la décision prise par les chanoines a échappé à cet auteur, comme d'ailleurs aux plus récents historiens de l'édifice : la grille de Jean Lamour, reléguée depuis 1766 au magasin, doit compléter, pour la clôture et l'ornement du chœur, les grilles latérales exécutées en 1721 par Crépin Pasquel, de Vaucouleurs. Seules, ces dernières existent encore ; les ferronneries de Chanteheux ont disparu.

(3) Le 30 août 1776, le chapitre avait, il est vrai, décidé la pose, de chaque côté de l'autel, d'une crédence à table de marbre et console, « dans le goût de celles qui sont à l'autel de la Sainte-Vierge » (Arch. de M.-et-M., G. 107, fol. 2 v°). La crédence de gauche subsiste.



qu'il conviendrait faire à l'autel de Sa Majesté le roi de Pologne, à l'église cathédrale de Toul » (1). On y prévoit 285 livres pour prolongation du revêtement, 672 pour un « appui de fer de sept toises de contour, les ornements du dit appui dorés ». « Six chandeliers et une croix », estimés 243 livres, semblent en outre indispensables (2). Le 8 mai 1786, l'abbé de Ruallem, intendant des finances de Mesdames tantes, écrivait à M. de Marbeuf, évêque d'Autun, détenteur de la liste des bénéfices et dispensateur des secours aux églises :

Monseigneur,

Je suis chargé de la part de Madame Adélaïde de vous adresser le mémoire cy-joint, que vous trouverez apostillé de la main de cette princesse, à l'effet d'obtenir sur le fonds des loteries une somme de douze cens livres pour perfectionner la bâtisse d'une chapelle élevée par les ordres du feu Roy de Pologne dans l'église cathédrale de Toul. Madame met le plus grand intérêt à ce que ce monument de la piété de son auguste ayeul ne demeure pas imparfait, et vous ferez une chose qui lui sera infiniment agréable en procurant les moyens d'en accélerer l'exécution.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé de Ruallem (3).

(1) Archives nationales, G9 166 (ancien 666), n° 16.

(2) Depuis longtemps le chapitre avait fait cependant la dépense d'un crucifix de plus grande valeur : « Au sieur Mehard, orphèvre, deux cens soixante huit livres cinq sols au cours de France pour une croix d'argent mise sur le tabernacle de l'autel du Sacré-Cœur. » Compte de la fabrique rendu par Rochard, 1er octobre 1768-30 septembre 1769 (Arch. de M.-et-M., G. 111, fol. 13). La garniture actuelle dont, par une curieuse rencontre, le christ est précisément du type dit janséniste, provient du grand autel des Dominicains de Toul. Sur l'autel du Sacré-Cœur de la chapelle de Versailles avait été placé un admirable crucifix d'ivoire, de 1m 10 de hauteur, envoyé par Auguste III au Dauphin son gendre et que Napoléon offrira à Pie VII après son couronnement.

(3) Archives nationales, G9 166, n° 16.



En dépit de si haute et pressante recommandation, l'accueil fut négatif :

J'aurais bien désiré, Monsieur, pouvoir remettre sous les yeux du Roy le mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser de la part de Madame Adélaïde, concernant la confection d'une chapelle dans la cathédrale de Toul; mais la caisse des loteries est tellement surchargée pour plusieurs années par les grâces que Sa Majesté a accordées dans les derniers temps sur ces fonds, que j'ai été forcé de remettre à un moment plus favorable à satisfaire à cette demande (1).

La tourmente approche. Le vandalisme révolutionnaire causera à la cathédrale d'irréparables dommages (2), avant qu'ait été parachevée, selon le désir de Marie Leszczynska et de sa fille, la chapelle du Sacré-Cœur. L'idée de continuer les panneaux de marbre ne sera plus reprise. Mais, au XIX[e] siècle, une simple et banale balustrade de fonte ceindra enfin l'autel, plus récemment déparé par diverses adjonctions regrettables (3).

Qu'étaient les embellissement différés, en comparaison de ce que le chapitre, encouragé par son évêque, avait rêvé pour la chapelle? Il ambitionnait d'y garder le cœur du fondateur. Deux jours après la consécration, le 25 janvier 1768, les chanoines, extraordinairement assemblés, entendaient les explications du président en exercice,

(1) Minute, mai 1786. *Ibidem*.

(2) Albert DENIS, *La dévastation de la cathédrale de Toul pendant la Révolution*. Paris, 1901, in-8°.

(3) Elles datent de l'administration du curé Mansuy (1865-1895). La photographie que nous reproduisons leur est antérieure. Ce fut, tout d'abord, dressée au-dessus du fronton, une grande croix de bois avec un Saint-Jean et, à chaque extrémité de l'entablement, deux vases flambants en pierre ; puis, se détachant sur les panneaux, de part et d'autre des colonnes, deux statues sorties des ateliers de Vaucouleurs : la Bienheureuse — aujourd'hui sainte — Marie-Marguerite et la Vénérable Madame Louise, petite-fille de Stanislas, statues dont la blancheur rompt malencontreusement l'harmonieuse combinaison de teintes recherchée et obtenue par Mique dans le choix des marbres et les rehauts d'or.

l'archidiacre Rochard, « chargé de la part de M. l'Évêque de leur dire que, relativement aux arrangements déjà pris il y a quelque temps, il y aurait lieu d'espérer qu'on pourrait obtenir de la Reine le cœur du roi de Pologne son père... » Et comme M. Drouas supposait qu'une lettre de « Messieurs » serait favorablement reçue par la souveraine, Rochard donnait sur-le-champ communication de la minute qu'il avait d'avance libellée.

Madame, y disait-il notamment, Nous possédons selon les vœux de Votre Majesté le monument précieux élevé par la piété du Roi votre auguste père au cœur sacré de Jésus. Notre église, par une prérogative qui lui est propre, a vu un roi élever dans ses murs l'autel du Sacré-Cœur, et ce Roi, le modèle des rois par sa religion, a vu notre Église être la première du Royaume à couronner ses vues saintes en établissant dans ce vaste diocèse la fête du Sacré-Cœur, auquel il dressait un autel.

Mais, Madame, pour ne pas laisser en quelque sorte cet ouvrage imparfait, nous osons dire à Votre Majesté qu'elle ne peut mieux faire placer qu'en face de cet autel, élevé au cœur de Jésus-Christ qui n'a paru sur la terre que pour y faire du bien et guérir tous nos maux, le cœur d'un monarque dans lequel la miséricorde et la providence de Dieu avaient pris plaisir, ce semble, à se peindre elles-mêmes avec les couleurs les plus vives. L'un doit être mis près de l'autre, puisqu'il en a été l'expression la plus ressemblante (1).

. . . .

La demande fut-elle présentée ; un tel texte envoyé ? Nous l'ignorons. En tout cas, l'évêque de Toul se trompait ; la démarche n'avait nulle chance d'aboutir. Le cœur de Stanislas ne quittera pas le caveau royal de Nancy. Les dispositions de Marie Leszczynska sont formelles : son propre cœur doit reposer — il reposera tout prochainement — auprès de celui de son père, dans cette

(1) Cf. G. Clanché, *Le culte du Sacré-Cœur.....*, loc. cit., pp. 263-264 ; le projet de lettre est reproduit *in extenso*.



nécropole polonaise de Bon-Secours. Au reste, le président du chapitre dépassait la mesure. Sa comparaison est outrée, indécente. Elle n'eût pu que froisser la reine et son entourage. Des flatteries étonnantes furent prodiguées à Stanislas vivant; bien des éloges inattendus, décernés à sa mémoire. Nous ne savons pas d'exagération plus énorme et, à songer aux faiblesses du vieillard, on peut dire aussi sacrilège.

En résumé, contrairement à ce qu'avaient cru jusqu'ici les historiens de la cathédrale (1), l'autel de Toul, construit de 1766 à 1768, de l'ordre de Stanislas et à la prière de Marie Leszczynska, fut exclusivement payé sur l'héritage paternel advenu à la reine. Le Dauphin, mort avant qu'il ne fût commencé, n'y contribua pas. Par la priorité de sa date, la personnalité de ses fondateurs, les critiques même qu'il suscita, cet autel a sa place désignée dans l'histoire de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.

PIERRE BOYÉ.

(1) Dans sa *Vie de Marie Leckzinska* (Bruxelles, 1794, in-12; p. 348), l'abbé PROYART, après avoir loué la reine de ses efforts pour propager le culte du Sacré-Cœur, déclare : « Le père de la princesse et le Dauphin son fils secondèrent merveilleusement son zèle ; et ce fut par leurs soins et à leurs dépens que furent érigés en France les deux premiers autels sous le titre du Sacré-Cœur, l'un dans la cathédrale de Toul, l'autre dans la chapelle de Versailles. » C'est certainement ce passage, mal lu, qui a fait avancer à l'abbé MOREL, tout d'abord, que notre autel fut « bâti avec les dons de Stanislas, du Dauphin et de Marie Leczinska ». (*Monographie ou notice historique et descriptive de la cathédrale de Toul.* Toul, 1841, in-8°, pp. 35-36.) L'erreur s'est répétée, avec les inévitables variantes. « C'est à Stanislas, duc de Lorraine, au Dauphin de France et à Marie Leczinska qu'on doit la munificence de cette chapelle. » (C.-L. BATAILLE, *La cathédrale de Toul.* Toul, 1855, in-8° ; pp. 72-73.) « Les frais furent couverts, en partie, par les offrandes de Stanislas, du Dauphin et de Marie Leszinska. » (GUILLAUME, *op. cit.*, p. 67.) « Dans le retable de l'autel du Sacré-Cœur dû à la piété de Stanislas, de Marie Leczinska, du Dauphin et de Marie-Antoinette qui en a offert la grille..... » (ID., *Mobilier artistique des églises de Toul*, dans *M. S. A. L.*, 1880, p. 183.) Etc.

CHRONIQUE

Versement de membre perpétuel.

Une somme de 200 francs ayant été remise en son nom, dans les conditions prévues par la délibération du 8 avril 1891, M. Charles CARTIER-BRESSON, industriel, maire de Celles-sur-Plaine, membre de la Société, mort à Nancy le 19 mai 1921, a été inscrit au nombre des membres perpétuels.

Catalogue des manuscrits de la Société.

Le *Catalogue des manuscrits de la Société d'archéologie lorraine*, dressé par nos confrères MM. J. Favier et P. Laprevote, vient de paraître dans le *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*. Ce catalogue comprend la description détaillée des 315 volumes qui composent le fonds de manuscrits de la Société. En 1885 M. Favier avait déjà publié dans nos *Mémoires* le catalogue des volumes qui existaient alors ; mais depuis 35 ans notre fonds s'est enrichi de 58 unités qu'il était bon de faire connaître aux lotharingistes. Aussi est-ce avec empressement que nous avons répondu à la demande du Ministère quand il nous a proposé de publier le catalogue de la collection telle qu'elle se compose aujourd'hui. Les 257 notices qui avaient été rédigées en 1885 ont été remaniées et mises au point conformément aux instructions ministérielles données pour la rédaction du *Catalogue général ;* et c'est aussi en se conformant aux mêmes instructions que M. P. Laprevote a décrit les nouvelles acquisitions.

Comme ce *Catalogue général* n'est pas à la portée de tous, il a été fait du travail de MM. Favier et Laprevote un tirage à part de cent exemplaires, en vente, au prix de 6 francs, à la librairie Sidot frères (Dory, successeur, propriétaire de l'édition), 3, rue Raugraff, à Nancy.

Pour la Commission de rédaction, le Président : PIERRE BOYÉ.

L'imprimeur-gérant : A. HUMBLOT, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.



// Bulletin mensuel
DE LA
SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET DU
MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

16e ANNÉE. — Nos 10-12. — OCTOBRE-DÉCEMBRE 1921.

Procès-verbal de la séance du vendredi 8 juillet 1921.

Présidence de M. Pierre BOYÉ, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Mme Jean Sepulchre, MM. Henri Cloud et Camille Moitsier ont adressé des lettres de remerciements à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

La Fédération archéologique et historique de Belgique a fait parvenir une invitation pour le Congrès qui doit se tenir à Tournai du 31 juillet prochain au 4 août.

La Société est également invitée par la Société historique et archéologique de Château-Thierry aux fêtes du tricentenaire de la naissance de Jean de La Fontaine, qui auront lieu les 10 et 11 juillet.



M. le Président dépose sur le bureau un exemplaire du *Catalogue des manuscrits de la Société d'archéologie lorraine*, établi par MM. J. Favier et P. Laprevote, ainsi qu'un exemplaire du deuxième supplément du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque publique de Nancy*, dû aux soins de M. Favier.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de M. Charles Masson, avoué, vice-président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, mort à Toul, le 1er juillet dernier, dans sa 57e année.

Admission.

M. Marcel Bodard, à Bouxières-aux-Dames, est admis comme membre titulaire.

Lectures.

M. Pierre Boyé donne communication d'une note de M. l'abbé Louis CHÉRON relative aux *Vestiges de l'ancienne enceinte de Neufchâteau.*

M. Léon GERMAIN DE MAIDY continue la lecture de ses *Recherches sur la famille des Armoises ; 1° Une hypothèse sur l'origine de la branche d'Aulnoy; 2° Louis III des Armoises, seigneur d'Autrey.* La Société vote l'impression dans ses *Mémoires* des *Recherches sur Louis Ier, Louis II et Louis III des Armoises, seigneurs d'Autrey*, et nomme pour former la commission de revision MM. Robert Parisot, le comte Antoine de Mahuet et Émile Duvernoy.

L'impression des lettres de Louis XV, du Dauphin et de ses sœurs, présentées à la séance du 11 mars par M. Pierre BOYÉ, est également décidée. Ces documents sont annotés et précédés d'une étude historique, et

l'ensemble sera intitulé : *Le roi Stanislas grand-père*. MM. le comte de Warren, Georges Demeufve et Paul Laprevote sont désignés pour composer la commission de revision.

Procès-verbal de la séance du vendredi 14 octobre 1921.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communication.

M. le docteur Blaise a envoyé une lettre de remerciements pour sa récente admission en qualité de membre titulaire.

Présentation.

M. Jehan-Robert Bolle, à Aillevillers (Haute-Saône), est présenté comme membre titulaire par MM. Léon Germain de Maidy, le commandant Th. Thouvenin et Pierre Boyé.

Ouvrages offerts à la Société.

Le roi Stanislas et le culte du Sacré-Cœur. L'autel de la cathédrale de Toul, par Pierre Boyé. Nancy, 1921, in-8 de 38 p., avec une planche. Extrait du *B. S. A. L.*

Obituaire du couvent des Prêcheresses de Metz, par G. Thiriot. Metz, 1921, in-8 de 90 p.

Lecture.

M. Léon Germain de Maidy donne lecture d'une *Note sur les deux Aubert, bâtards de Lorraine, XIVe siècle*.



Procès-verbal de la séance du vendredi 11 novembre 1921.

Présidence de M. Pierre Boyé, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communication.

M. Charles Sadoul, conservateur au Musée lorrain, a été nommé membre honoraire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg (section historique).

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de M. Henri Jadart, secrétaire général de l'Académie de Reims, membre correspondant, mort à Reims, le 5 septembre dernier, ainsi que de celui de M. l'abbé Auguste Beugnet, curé de la paroisse Saint-Nicolas de Nancy, mort dans cette ville, le 18 octobre, à l'âge de 60 ans.

Admission.

M. Jehan-Robert Bolle est admis comme membre titulaire.

Présentations.

Sont présentés en la même qualité : Mme **Person**, à La Monnoyère, Longwy-Haut, par MM. Lucien Hubert, Émile Duvernoy et Edmond des Robert ; MM. **Bajolet**, professeur de dessin à l'École primaire supérieure, ruelle de Nabécor, par MM. Urbain Noirel, Charles Sadoul et René Wiener ; **Bourgeois**, chef de division à la Préfecture, Essey-les-Nancy, par MM. Urbain Noirel, Pierre Boyé et Paul Laprevote ; Paul **Carpe**, antiquaire, 90, Grande-Rue (Ville-Vieille), par MM. Urbain Noirel, Charles Sadoul et Paul Laprevote ; **Dauphin**, notaire, à Toul, par MM. le

docteur René Viller, Léon Germain de Maidy et Pierre Boyé ; René **François**, antiquaire, 10, rue Désilles, par MM. Urbain Noirel, Paul Laprevote et Charles Sadoul ; Alban **Gaillard**, artiste-peintre, à Saint-Max, par MM. Urbain Noirel, Charles Sadoul et René Wiener ; **Gouache**, professeur à l'École des Beaux-Arts, rue du Montet, par MM. Urbain Noirel, Pierre Boyé et René Wiener ; le lieutenant-colonel Paul **de Haldat du Lys**, 1, rue d'Essey, Malzéville, par MM. Pierre Boyé, Charles Sadoul et Paul Laprevote ; **Le Brun**, notaire, à Toul, par MM. le docteur René Viller, Léon Germain de Maidy et Pierre Boyé ; Émile **Mathiot**, employé à la Mairie, 41, rue des Dominicains, par MM. Urbain Noirel, le commandant Th. Thouvenin et Georges Demeufve ; **Montignot**, pharmacien, à Toul, par MM. le docteur René Viller, Léon Germain de Maidy et Pierre Boyé ; le capitaine **Piot**, percepteur des contributions directes, à Toul, par les mêmes ; le docteur Paul **Vernier**, 11, rue de Metz, par MM. Urbain Noirel, Paul Chenut et Pierre Boyé.

Ouvrage offert à la Société.

Thierriat d'Espagne, gouverneur de Thionville, le doyen des officiers du royaume sous Louis XIV, par J. Florange. Paris, 1921, in-8 de 12 p., avec une planche hors texte.

Renouvellement du Bureau.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau.

M. le Président déclare le scrutin ouvert et invite les membres présents à y prendre part.

Le dépouillement donne les résultats suivants : Votants, 9 ; majorité absolue : 5.

Obtiennent :

Pour les fonctions de Président : M. Pierre Boyé, 8 voix ; 1 bulletin blanc.



Pour celles de Vice-président : M. Justin Favier, 9 voix.

Pour celles de Secrétaire : M. Edmond des Robert, 8 voix ; 1 bulletin blanc.

Pour celles de Secrétaires adjoints : MM. Émile Duvernoy et Marcel Maure, 9 voix.

En conséquence, la composition du Bureau n'est pas modifiée.

Lectures.

M. le comte de Mahuet lit, pour M. François DE LIOCOURT : *L'aventure de Jean-Claude Huyn, maître des eaux et forêts à Sarreguemines (prairial an II - vendémiaire an III). Histoire d'une girouette.*

M. Edmond des Robert donne lecture, pour M. GERMAIN DE MAIDY, d'une note *Sur des fragments de pierres tombales retrouvés, rue de la Salpêtrière, vers 1893.*

Remise aux villes de Phalsbourg et de Sarrebourg des bannières déposées au Musée historique lorrain.

Après la guerre de 1870-1871, plusieurs bannières de villes et sociétés de la Lorraine annexée avaient été remises, dans l'attente de jours meilleurs, à la Municipalité de Nancy, qui à son tour en confia la garde effective à la Société d'archéologie lorraine, lorsque le Palais ducal, récemment incendié, eut été réédifié et le Musée historique lorrain reconstitué.

Ce dépôt était modeste en soi. La double idée de protestation et d'espoir qui allait s'y attacher lui prêtait un prix tout particulier.



Au début d'octobre 1920, Thionville est rentrée en possession de la bannière de sa Société philarmonique, toujours existante, ainsi que du drapeau de son ancienne Chorale Sainte-Cécile, qu'avait directement apporté, en 1910, au Musée lorrain, pour y être jointe, un des derniers membres de l'association.

Le 11 février 1921, M. le Conservateur du Musée de Metz venait rechercher et recevait à notre hôtel de ville le drapeau de la Société de Sainte-Cécile, sur la soie blanche et violette duquel se lit la date de *1855*.

Quant aux trois autres bannières, celles de Phalsbourg et de Sarrebourg, leur restitution s'est faite avec apparat le 21 août dernier dans ces aimables cités, en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires, et devant un grand concours de patriotiques populations. Elle a été l'occasion de manifestations enthousiastes, dont les témoins conserveront un souvenir attendri et durable. La presse régionale a rendu compte de ces fêtes. A la Société Erckmann-Chatrian, qui en fut l'inspiratrice et l'organisatrice, revient de droit le soin d'en laisser une relation détaillée. Disons seulement qu'au cours de cette journée, de très beaux discours ont été prononcés par M. Henri Mengin, maire de Nancy, qu'accompagnaient MM. les adjoints Schmitt et Bruntz ; par MM. Schwartz, maire de Phalsbourg, et Pieffert, maire de Sarrebourg ; par le président de la Société Erckmann-Chatrian, M. Émile Hinzelin.

De son côté, au nom de la Société d'archéologie lorraine et du Comité du Musée historique lorrain, M. Pierre Boyé s'est successivement exprimé en ces termes :

A Phalsbourg :

MONSIEUR LE MAIRE,

MESSIEURS,

Le 18 août 1725, Marie Leszczynska, princesse de Pologne, qui trois jours plus tôt, à Strasbourg, avait été unie par procu-

ration au jeune Louis XV, s'acheminait vers le plus beau trône de la terre. Elle était triste. Peu après Saverne, où l'on avait passé la nuit, son père l'avait inopinément quittée, et, depuis, sa suite cherchait en vain à la distraire de ses regrets et de ses anxiétés. Or, voici qu'arrivés à ce point du trajet d'où l'on commence à apercevoir sur son plateau Phalsbourg, le chevalier Daudet, afin de dissiper le malencontreux nuage qui assombrit le front de sa souveraine, a l'idée de lui faire présenter un plan de la place forte entrevue. Marie regarde, compare dans le lointain, et déjà est séduite. Cet aspect l'enchante. La surprise d'une symphonie achève, un peu plus loin, de la rasséréner. Les harangues écoutées, vos rues plantées de sapins traversées, c'est avec moins d'appréhension que la nouvelle reine gagne le redoutable inconnu de Versailles.

Si le site et la ville, l'accueil des habitants apaisaient ainsi un pauvre cœur inquiet, quels sentiments doivent éprouver aujourd'hui ceux qui se présentent à vous tout à la joie de goûter en commun cette heure rare et consolante dont la délicate initiative de la Société Erckmann-Chatrian nous a ménagé le charme et l'émotion.

Venu remettre ces bannières aux survivants et aux héritiers de leurs légitimes possesseurs, M. le Maire de Nancy a bien voulu le faire non seulement au nom de la cité qui en fut la dépositaire légale, mais, en outre, au nom de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain qui, dans son Palais ducal, s'honorait d'en être constituée la gardienne. M. Henri Mengin avait pleine qualité pour répéter le geste, étant de par sa haute magistrature le vice-président né et de par sa chaude amitié l'un des membres les plus dévoués du Comité du Musée. Je remercie mon éminent et cher confrère d'avoir été notre interprète aussi autorisé qu'éloquent.

Après les vibrantes paroles que nous venons d'entendre, il ne me reste, M. le Maire, qu'à vous offrir le tribut de notre sympathie, de notre admiration pour votre noble ville. Elles datent de loin. Avec une véritable prédilection, nous avons étudié, grâce à l'érudition de vos compatriotes, votre curieux, votre héroïque passé. Presque à nos origines, en 1852, le colonel Uhrich décrivait dans nos *Bulletins* des vestiges

antiques découverts par lui aux environs de Phalsbourg et qui augmentèrent nos collections naissantes. En 1870 et 1871, à la veille et au lendemain du siège dont il a rédigé le journal, l'infatigable Arthur Benoît consacrait dans nos *Mémoires* à Phalsbourg et à ses monuments deux importantes monographies. Le nom de l'ancienne Principauté et de sa petite capitale revient souvent dans nos lectures, nos écrits, nos entretiens.

C'est assez vous garantir avec quel pieux empressement nous acceptâmes autrefois le soin : et de cette bannière promenée en 1866 aux fêtes commémoratives de la réunion des Duchés à la France, un siècle après le décès du prince dont vos ancêtres avaient consolé la fille, et de cette bannière d'un Orphéon qui groupait, il y a quelque cinquante ans, les descendants des musiciens dont l'opportun concert avait, aux Quatre-Vents, salué Marie Leszczynska à son entrée sur le sol lorrain.

C'est vous assurer surtout, Messieurs, de la satisfaction profonde avec laquelle nous assistons, nous participons à la restitution de souvenirs désormais historiques par les tribulations traversées, vénérables de leur long exil qui finit.

Un vent adverse vous enleva vos drapeaux. Dans le sillage de la Victoire, une brise propice vous les rapporte. Dieu est juste. La fortune a tourné. Le cycle est maintenant révolu. Vous vous en sépariez dans le deuil. Recouvrez-les dans l'allégresse.

A Sarrebourg :

MONSIEUR LE MAIRE,
MESSIEURS,

Quand le Comité de notre Musée fit appel en 1856 au concours des localités lorraines pour la restauration du Palais ducal et l'installation définitive des collections dans la Galerie des Cerfs, Sarrebourg fut des premières à l'entendre, et les termes de la délibération que prit son Conseil municipal, s'ils ont touché nos devanciers n'ont pas été oubliés de leurs successeurs. Par un juste retour, ce même Palais ducal devait, la grande épreuve subie, abriter, entre plusieurs bannières des cités annexées, celle de votre Union chorale.

Sur l'offre que la Ville de Nancy, leur dépositaire directe, eut



la bonne inspiration de lui en faire, la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain accepta avec reconnaissance d'assumer la garde de si chers objets. Son président vous en apporte l'assurance, pendant plus de quarante ans elle y a veillé avec une piété attentive. Ajoutées au début à l'ensemble de nos richesses, ces bannières furent ensuite suspendues dans la salle consacrée en 1894 — le rapprochement s'imposait — à l'histoire de Nancy, puis dans une salle plus vaste, et de semblable affectation, inaugurée au mois de juillet 1912.

Mais, à quelque endroit que ce fût, combien de visiteurs ne se sont-ils pas arrêtés devant elles ? Habitants fidèles de Metz, de Thionville, de Phalsbourg, de Sarrebourg, vous aimiez accomplir là une sorte de pèlerinage. Chaque année, de multiples personnes questionnaient à leur sujet et, la réponse donnée, marquaient une émotion sincère. Ces six bannières ont eu le respectueux salut de lointains étrangers. Avec leurs inscriptions, leurs armoiries, leurs médailles, elles étaient devenues un pathétique symbole. Elles avaient revêtu le caractère sacré, emprunté la signification auguste du drapeau. Nous n'avions rien de plus précieux.

Lorsque éclate la guerre qui sera la guerre du droit et de la délivrance, c'est à leur protection que nous songeons d'abord. Avec nos tapisseries fameuses, notre orfèvrerie, les clés de la ville de Nancy, elles sont couchées dans un caveau secret. Elles en sortent à l'automne de 1916, en pleines hostilités, pour figurer à l'exposition du Petit-Palais. Et certes, à Paris comme chez nous, elles firent couler plus d'une larme furtive ; comme on le vit chez nous, peut-être même y reçurent-elles le dévot baiser de quelque vieux patriote.

Elles ne sont plus rentrées au Musée lorrain. De cet abandon nous nous applaudissons. La place qu'elles occupaient reste vide. Nous n'avons pu nous décider encore à en disposer. Une telle lacune nous ravit. Ah ! que ce vide est joyeux. Nous les reçûmes comme des reliques. Nous les rendons comme des trophées.

MÉMOIRES

Sur la dame de Boinville et le tournoi de Chauvency (1284).

Dans les premiers jours du mois d'octobre 1284, de grandes fêtes, terminées par un tournoi célèbre, eurent lieu à Chauvency, près de Montmédy. Dès l'année suivante, un poète, Jacques Bretex, en rédigea une relation très étendue et du plus haut intérêt (1).

Parmi les quelques jeunes femmes qui firent le charme de ces réunions et dont l'auteur parle avec complaisance, même avec une sorte d'enthousiasme, il en est une qui est demeurée énigmatique et sur laquelle les commentateurs ne se sont pas accordés ; c'est celle qui, notamment, y joua, « travestie », le rôle du berger dans la danse appelée le *Robardel* ou *Petit voleur* (2). Le poète la dit de la puissante famille de Florange et la nomme Hable de Boinville (3). Ce prénom insolite, *Hable*, que je n'ai pas sou-

(1) Il en existe deux éditions. La première a été préparée par Philibert Delmotte, bibliothécaire de Mons : *Les Tournois de Chauvenci... décrits par Jacques Bretex*. Valenciennes, 1835, in-8°. La seconde a été publiée à Mons en 1888 (in-8°), par M. Gaëtan Hecq. Je n'ai pu la consulter : un exemplaire s'en trouvait à Nancy, dans la Bibliothèque universitaire ; mais cette bibliothèque considérable a été détruite le 1er novembre 1918, par le dernier bombardement. Sur ce sujet, voir le remarquable travail de MM. Émile Duvernoy et René Harmand, *Le Tournoi de Chauvency en 1285. Étude sur la société et les mœurs chevaleresques du XIIIe siècle*. Nancy, 1905, gr. in-8° de 51 pages (extr. des *Annales de l'Est*).

(2) Cf. Duvernoy et Harmand, *op. cit.*, p. 39.

(3) A un seigneur qui l'interroge, la jeune personne répond (vers 2508-2511) :

Sire, de Florehange née,
Fille au prodome, au bon signor
Qui en ce siecle ot mainte honor,
Si ai nom Hable de Boinville.

Je n'ai pu trouver quels étaient exactement le père et la mère de Hable. — *Boinville*, Meuse, arrond. Verdun, cant. Étain.



venir d'avoir jamais rencontré ailleurs, a sans doute paru altéré, fautif, au premier éditeur du poème, en 1835, car, à la table des noms de dames, il l'a changé en *Jeannette*, ce qui pèche par un pied de trop et donne à croire, étant un diminutif, qu'il considérait cette aimable personne comme non mariée. Les auteurs les plus récents ont accepté, à ce qu'il me semble, cette double opinion, sauf Emmanuel Michel qui, dans un travail très étudié sur l'œuvre de Bretex, publié en 1864, à proposé de corriger une lettre, la seconde, dans Boinville, et de marier Jeannette à Jacques de Vaudémont, seigneur de Bainville ; mais cette hypothèse est certainement erronée, ainsi qu'on le verra plus loin. Je crois donc devoir revenir sur cette curieuse question.

Au sujet du prénom de *Hable*, j'étais fort perplexe, ne le connaissant pas, mais remarquant que, dans le poème, les noms sont d'habitude inscrits exactement. Un confrère obligeant et compétent, M. Jules Florange, m'a tiré d'embarras : à la même époque et dans la même famille, il en a découvert un autre exemple : « Haible, Hable ou Hebèle de Florange a été mariée vers 1280 à Jean, sire de Sierck, chevalier, décédé vers 1316. A cette date, je trouve ladite personne dame de Marex (Mersch ou Mercy ?) et de Lauflainville. »

Puisque Hable, des fêtes de Chauvency, appartenait également à la famille de Florange, il ne paraît point contestable que *Boinville* était le nom de son mari, ou plutôt d'une terre dont il portait le nom, car on ne le voit pas adopté par une famille féodale. Quel était donc le seigneur de Boinville en 1284 ?

Un acte du 23 août 1288 fait mention de « Richart de Boinville (1), escuier, fil mon signor Jehan de Briey,

(1) Meuse, arrond. Verdun, cant. Étain.



chevelier, qui fut » (1). Il semble que ce dernier devait être Jean de Briey, seigneur d'Affléville (2), que Laîné (3) cite en juin 1242 et mai 1245 ; à cette date, il était chevalier. Le généalogiste ne lui a connu ni femme ni postérité.

De plus, en 1295, dans une charte de Joffroy, seigneur d'Apremont, relative au projet de mariage entre son fils Gobert et Marie, sœur de Henri, comte de Bar, on voit nommés, parmi les « plèges » ou cautions, « Monseigneur Jacques de Bonville » et « Monsieur Richard de Bonville, son frère » (4).

Il me paraît impossible que ce dernier ne soit pas le même personnage que Richard de Boinville; et, par conséquent, Jacques, apparemment l'aîné, serait également un fils de Jean de Briey.

Ne devrait-on pas voir en l'un des deux le mari de Hable de Florange ?

Au cours de son travail, Emm. Michel, ainsi que je l'ai dit, a proposé de changer, dans *Boinville*, l'*o* en *a* (5), et il indique la charmante personne que ce nom désignait, comme la femme de Jacques de Vaudémont, seigneur de *Bainville* (6). Mais je ne trouve nulle part ailleurs mention

(1) Natalis de Wailly, *Notice sur les actes en langue vulgaire du XIIIe siècle, contenus dans la Collection de Lorraine à la Bibliothèque nationale*, 1878, n° 284.

(2) En 1870, Moselle, arrond. Briey, cant. Conflans.

(3) Ce travail important et rare, que je possède tiré à part (140 p., in-8°), sans « grand titre », est, d'après un catalogue de librairie, extrait du t. IX des *Archives générale et hist. de la noblesse de France*, Paris, 11 vol., 1828-1850 ; la généalogie de la maison de Briey est de Laîné, 1843.

(4) Inventaire de Dufourny (Bibl. munic. de Nancy), t. IX, p. 149, renv. à la layette « Mariages des comtes de Bar, 5 ». — Cf. Lainé, *op. cit.*, p. 38.

(5) Emmanuel Michel, *Les Tournois de Chauvency-sur-Chiers*, dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1863-1864, p. 553-650.

(6) Bainville-aux-Miroirs, Meurthe, arrond. Nancy, cant. Haroué. — Jacques était l'un des fils puînés de Henri Ier, comte de Vaudémont.

de ce mariage : tous les historiens que j'ai pu consulter disent que Jacques de Vaudémont épousa Agnès de Commercy; Emm. Michel lui-même le constate, dans la suite de son étude (1). Agnès, elle aussi, encore jeune fille, brilla aux fêtes de Chauvency ; le poète parle d'elle plusieurs fois et vante sa grande beauté.

Pour conclure sur ce point, je pense que Hable de Florange était la femme de Jacques (ou de Richard) de Briey (2), seigneur de Boinville.

L'Inventaire de Dufourny (Bibl. munic. de Nancy) mentionne, d'après la layette Apremont II, 74, un acte que j'espérais retrouver aux Archives départementales ; malheureusement cette layette est en déficit. Voici l'analyse : « La 48e (pièce) de Robinet des Armoises et de Dlle Jeanne, sa femme, qui reconnoissent avoir vendu à noble homme Mr Joffroy, seigneur d'Apremont tout ce qu'ils avoient et pouvoient avoir à Boymville et Parfontet (3), et appartenances, et généralement tout ce que feu Jacques de Boymville, chevalier, avoit, pour la somme de xxvc (?) livres. Fait l'an 1302, en juin. »

Jeanne de *Boymville*, femme de Robinet des Armoises, serait-elle la fille de Jacques de Boinville, cité plus haut, et de Hable de Florange ?

Cet acte est d'autant plus intéressant, qu'il explique l'installation de la famille des Armoises dans le Barrois ; c'est *Robin* (ou Robert) qui est le chef de cette branche principale ; on savait qu'il avait été marié deux fois et avait eu deux fils de sa première femme ; mais le nom et

(1) Page 562.

(2) Herbrand II de Briey, frère aîné de Jean, cité plus haut, épousa vers 1240 Hawis de *Florange*, dame de la maison forte de Hayange, fille et héritière de Charles de Florange. (Lainé, *op. cit.*, p. 62.)

(3) La fin du mot est incertaine ; il s'agit évidemment de Parfondrupt, même canton que Boinville.

la famille de cette dame étaient demeurés inconnus (1).

Il convient, je pense, de fixer ici la date à laquelle a eu lieu le tournoi de Chauvency ; car, le poème de Jacques Bretex étant de 1285, la plupart des auteurs, dont certains très récents, ont cru que telle était l'année du tournoi. En réalité, il s'est tenu en 1284 : les vers 272, 396-398 ne laissent aucun doute à cet égard : ils indiquent que la Saint-Remy, 1er octobre, tombait un dimanche ; cela est exact pour l'année 1284, tandis qu'en 1285, ce fut un lundi. La date véritable a été fort bien déterminée par Lainé (2) et reconnue implicitement par M. L. Schaudel, dans son volume sur les comtes de Salm publié en 1921 ; il montre le poète, en route pour assister au tournoi, s'arrêtant au château de Salm le jour de la fête de Notre-Dame, 15 août, de l'année 1284 (4).

Il ne me paraît point inutile de mentionner en même temps une identification topographique qu'a proposée M. Schaudel ; le poète, parlant de son voyage, dit qu'« il passa le Saumois, Metz, et laissa Briey à sa droite » ; il ajoute (vers 268-269) :

A Anviller vins cette nuit,
A grant joie et a grant desduit.

M. Delmotte, le premier éditeur de l'œuvre de Jacques Bretex, a pensé que ce nom se rapportait à *Anwiller*, dans la Basse-Alsace, ce qui n'est pas admissible ; « l'opinion émise depuis, d'y voir *Avillers*, canton d'Audun-le-Roman, offre beaucoup plus de probabilité ». Mais, d'après une étude attentive du texte, M. Schaudel estime

(1) Voir Henri VINCENT, *La Maison des Armoises originaire de Champagne*, dans *M. S. A. L.*, 1877, p. 216.

(2) LAINÉ, *op. cit.*, p. 63, note.

(5) Louis SCHAUDEL, *Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux XIIe et XIIIe siècles*, Nancy..., 1921, XXIII-213 pages (extr. des *Mém. de l'Acad. de Stanislas*) ; y voir p. 192-196.



que l'auteur revient en esprit sur ses pas et qu'il s'agit d'une station très rapprochée de Salm. Ce serait *Ancerviller*, canton de Blâmont (1); Bretex aurait fait sauter une syllabe soit par oubli, soit plutôt pour former le vers de huit pieds.

Quoi qu'il en soit de cette dernière remarque, voici, ce semble, quelles furent les journées des fêtes de Chauvency : dimanche, 1er octobre 1284, arrivées, rassemblement ; lundi et mardi, joûtes ; mercredi, repos ; jeudi, 5 octobre, tournoi ; vendredi, adieux et départs.

L. GERMAIN DE MAIDY.

Recherches généalogiques sur la famille de Ramberviller.

(Suite et fin.)

BRANCHE DITE DE COINCOURT.

ÉTIENNE DE RAMBERVILLER, né à Lunéville le 25 février 1630, de Louis de Ramberviller et d'Anne Berman (V. p. 29), écuyer, seigneur de Vaucourt et de Pulligny, en partie, fut exempt des gardes de S. A. R. Il se maria en 1660 à Henriette de Xaubourel (fille de Nicolas de Xaubourel, seigneur de Sainte-Livière, écuyer de Louis de Guise, prince de Phalsbourg, et d'Esther du Halt), et en eut :

1° Théodoric de Ramberviller, né à Vic le 9 février 1661 ;

2° Jean-Nicolas de Ramberviller, qui suit ;

3° Barbe-Claude de Ramberviller, épouse en premières noces de Christophe Klein, prévôt de Dieuze, morte avant 1710 (2).

(1) L. SCHAUDEL, *op. cit.*, p. 194-196.

(2) V. Léon GERMAIN, *La famille Klein, de Dieuze, B. S. A. L.*, 1901, p. 173 à 181.



Jean-Nicolas de Ramberviller, seigneur de Darlem, exempt des gardes du corps de S. A. R., mort à Coincourt (1), le 25 septembre 1746, à l'âge de 72 ans; marié, à Parroy, le 20 mars 1709 (contrat du 18 mars) (2), à Barbe-Claude de Mille (fille de feu Dominique-François de Mille, chevalier, seigneur de Méhon et de Rohé, premier exempt des gardes du corps de S. A. R. le duc Charles IV et de Claude-Chrétienne Dollot) morte à Coincourt le 20 septembre 1763, à l'âge de 80 ans.

Des lettres patentes datées de Lunéville le 2 septembre 1719 donnent à Jean-Nicolas de Ramberviller, seigneur de Darlem, exempt des gardes du corps de S. A., et à la dame de Mille, son épouse, « en considération de l'attachement et de la fidélité du dit et pour le mettre à même de se soutenir avec sa nombreuse famille pendant leur vie, et au survivant », une somme de 250 livres à prendre et à recevoir chaque année sur le produit du domaine de la prévôté de Saint-Avold (Arch. de M.-et-M., B. 147, f° 130; 221, n° 113).

Acensement de bois en la gruerie d'Einville avait été donné à Jean-Nicolas de Ramberviller, le 22 mars 1715 (Arch. de M.-et-M., B. 11047, n° 87), et sa veuve est maintenue le 5 août 1747 dans le droit d'avoir un colombier en

(1) Coincourt, arr. Lunéville, cant. Arracourt.

(2) Au contrat de mariage assistèrent : Messire Pierre-François Peschart, prêtre, chanoine de l'insigne église Saint-Georges de Nancy, cousin issu de germains du marié ; haut et puissant seigneur messire Jean-François, comte de Fiquelmont, chevalier, baron de Parroy, seigneur dudit lieu et autres lieux, commandant une compagnie de chevau-légers de la garde de S. A. R. et bailly de Lunéville, d'une part ; Messire Dominique-François de Mille, chevalier, prêtre et curé de Parroy ; messire Philippe de Mille, chevalier, capitaine-lieutenant dans le régiment des gardes de S. A. R., et dame Anne-Françoise Peschard, son épouse ; messire Charles-Marie de Mille, chevalier, lieutenant dans le dit régiment, frère de la mariée, d'autre part (Ms. n° 259, f° 55-62, de la bibliothèque de la S. A. L.).

sa maison de Coincourt (Arch. de M. et-M., B. 249, nº 51).

Ils eurent dix enfants :

1º Jean-Nicolas de Ramberviller, baptisé à Coincourt le 28 avril 1711 (1), chevalier, baron de Bidestroff, ancien capitaine dans le régiment des gardes de S. M. I. François Ier de Toscane, que l'on voit résider à Coincourt en 1763, 1771 ; mort sans alliance à Lunéville, le 27 décembre 1788 ; son corps fut transporté de Lunéville, où il habitait depuis 17 ans, à Coincourt et il y fut inhumé le surlendemain de sa mort.

Jean-Nicolas de Ramberviller et ses sœurs Madeleine, Lucie-Hyacinthe et Cécile, firent leur foi et hommage lès 18 novembre 1771, 23 novembre 1776 et 3 avril 1777, pour les terre et baronnie de Bidestroff, qu'ils tenaient de leur parente veuve de M. de Philbert (2).

2º Anne-Françoise de Ramberviller, baptisée à Coincourt le 3 novembre 1712 (3), morte au même lieu dans le célibat le 24 septembre 1734 ;

3º Madeleine de Ramberviller. baptisée à Coincourt le 8 décembre 1714 (4), vivait encore en juillet 1777 ;

4º Ambroise-Louis de Ramberviller, baptisé à Coincourt le 23 novembre 1716 (5), chanoine de la cathédrale de

(1) Parrain : Jean-Louis d'Einville, exempt des gardes de S. A. R., seigneur d'Ogéviller ; marraine : Claude Dollot, veuve de Dominique-François de Mille, de son vivant prévôt du comté de Chaligny, exempt des gardes du feu duc Charles IV.

(2) Arch. de M.-et-M., B. 11 006, nºs 48 et 49 ; 10 013, nº 1126 ; H. Lepage, *Communes de la Meurthe*, II, p. 731.

(3) Parrain : Jean-Nicolas de Ramberviller, frère de l'enfant, représenté par Marc Nick, régent d'école à Coincourt ; marraine : Françoise de Mille.

(4) Parrain : Philippe de Mille, capitaine aux gardes de S. A. R., demeurant à Château-Salins ; marraine : Madeleine de Cramınant, de Réchicourt-la-Petite.

(5) Parrain : Ambroise de Ramberviller, chevalier, capitaine de dragons au régiment de Bellabre, au service de France, chevalier de Saint-Louis ; marraine : Louise de Mille.



Saint-Dié et sonrier du chapitre, qui a été donné à tort comme le dernier du nom, mort vers 1795.

Dominique-François de Mille, précédemment curé de Parroy et alors chanoine de Saint-Dié, eut autorisation du chapitre, en 1736, de demander pour Louis-Ambroise de Ramberviller, son neveu, des bulles de coadjuteur *cum futura successione* (1) et ce chapitre agréa, le 21 octobre 1738, que ce coadjuteur fît son séminaire chez les Jésuites de Pont-à-Mousson (2). Il est encore coadjuteur au moment de la mort de son père en 1746 ; mais, dans l'acte de baptême de la cloche supérieure de l'église de Coincourt, dont il est parrain avec sa sœur Madeleine, le 21 septembre 1763, on le voit qualifié de chanoine de l'église de Saint-Dié (3).

Vers 1775, alors qu'il est sonrier du chapitre, il fait rebâtir, sur les plans de l'architecte Héré, de Nancy, l'hôtel acquis par François de Riguet, grand-prévôt de l'insigne Église de Saint-Dié (1659-1701) et qui, d'après H. Bardy (*Bull. Soc. philom. vosg.*, t. XXIV, p. 151), subsisterait encore, rue Saint-Charles, dans cette ville.

Bardy dit aussi (*Ibidem*, t. XXV, p. 254) que ce personnage était cousin d'un autre chanoine de Saint-Dié, Jean-Louis-Nicolas de Thumery ; c'était peut-être par les Peschard.

5° Lucie-Hyacinthe de Ramberviller, baptisée à Coincourt le 8 novembre 1718 (4), vivait encore en juillet 1777 ;

6° Catherine-Élisabeth de Ramberviller, baptisée à

(1) *Inv. somm. Arch. Vosges*, G. 381.

(2) V. abbé Edm. L'Hôte, *Nos Séminaires vosgiens*, 1902, p. 17.

(3) *Inv. somm. Arch. de M.-et-M.*, E. Suppl. 1130.

(4) Parrain : Hyacinthe de Ramberviller, chevalier, lieutenant au régiment de cavalerie de Villequier, au service de France, chevalier de Saint-Louis, représenté par Jean-Nicolas de Ramberviller, frère de l'enfant ; marraine : Louise Bertrand, fille de feu le sieur Bertrand, de Vic.



Coincourt le 20 novembre 1720 (1) et morte dans le célibat au même lieu le 11 janvier 1766 ;

7° Cécile-Barbe de Ramberviller, baptisée à Coincourt le 18 mars 1723 (2) ; vivait encore en juillet 1777 ;

8° Antoine-Claude de Ramberviller, baptisé à Coincourt le 12 octobre 1724 (3) ;

9° Barbe-Rose de Ramberviller, baptisée à Coincourt le 26 mars 1726 (4) ;

10° Jeanne-Henriette de Ramberviller, baptisée à Coincourt le 18 août 1727 (5).

Nous trouvons le fait suivant, qui se rapporte évidemment à deux des personnes dont il vient d'être parlé, sans que nous puissions les spécifier.

Le 14 novembre 1797, entre minuit et une heure du matin, des brigands ont pénétré dans le domicile des demoiselles de Ramberviller, à Coincourt, à l'aide d'une pièce de bois de 5 pieds de longueur sur 6 à 7 pouces d'équarrissage avec laquelle ils ont « enfoncé la principale « porte d'entrée du logis ; maîtres de la maison, ils ont « lié les mains derrière le dos et les jambes des deux « citoyennes et de deux filles de secours (servantes) ; avec « un coutre de charrue, ils ont fait sauter une vingtaine

(1) Parrain : François de Crammant, écuyer, lieutenant au régiment de Villars-Cavalerie, au service de France ; marraine : Marguerite-Catherine de Huin, dame de Raville.

(2) Parrain : Jean-Nicolas de Ramberviller, frère de l'enfant ; marraine : Cécile Lacoste, de Thiaucourt.

(3) Parrain : Ambroise-Louis de Ramberviller, frère de l'enfant ; marraine : Marguerite Laroche, femme du sieur Philippe, de Lunéville.

(4) Parrain : Ambroise-Louis de Ramberviller, frère de l'enfant ; marraine : Anne-Françoise de Ramberviller.

(5) Parrain : le baron Ulrich de Schak, chambellan et chef de vénerie de S. A. R. ; marraine : Jeanne-Henriette de Fiquelmont, épouse de Charles, baron Canon, conseiller d'État de S. A. R., l'un des chambellans, marquis de Ville-sur-Illon, seigneur de Bruck, en Silésie.



« de serrures et ont pillé tout ce qu'ils ont trouvé en or « monnoyé et argenterie non monnoyée » (Arch. de M.-et-M., L. 93, f°s 142-145).

Ont existé à Art-sur-Meurthe, dans le cours du XVIIe siècle, et à Saint-Nicolas-de-Port, dans tout le cours du XVIIIe, des Ramberviller, dont plusieurs ont signé dans les actes de l'état civil avec la particule *de*. Ceux de Saint-Nicolas étaient tonneliers (1) de père en fils et il n'est pas improbable, en raison des grandes calamités qui ont accablé la Lorraine pendant le XVIIe siècle, que des membres de la famille dont nous nous sommes occupés en la présente étude, se soient trouvés dans un état de besoin et d'abandon qui les auront contraints de donner une profession manuelle à leurs enfants ; nous ne serions pas surpris que ce fut notamment quelque descendant de Louis de Ramberviller, chancelier du bailliage de l'évêché de Metz, dont la situation financière paraît d'ailleurs avoir été passablement embarrassée du fait de sa propre imprévoyance (2). La famille Berman, qui donna alliance à ce personnage, provenait de Saint-Nicolas (3), où elle avait occupé une situation importante, conservé longtemps quelque bien et laissé des descendants. D'autre part, nous voyons dans des actes de baptême d'Art-sur-Meurthe, le 16 août 1676, une Anne Chamant être marraine, et le

(1) Léopold, duc de Lorraine, donne en 1720 à François de Ramberviller un office de distillateur à Saint-Nicolas, « en raison de l'expérience qu'il s'est acquise dans la faciende des eaux de vie et moyennant le versement de la somme de 75 livres » (Arch. de M.-et-M., B. 52, f° 105 v°).

(2) Cf. Ém. DUVERNOY, *M. S. A. L.*, 1908, p. 328-329.

(3) On voit encore les armoiries de cette famille Berman sur un vitrail de la basilique de cette ville. V. Léon GERMAIN, *J. S. A. L.*, 1899, p. 10 à 23.

7 octobre 1676, Nicolas Chamant être parrain ; or on se rappelle que la seconde femme de Louis de Ramberviller s'appelait Françoise Chamant. Enfin, l'un des enfants de Louis de Ramberviller était prénommé Henry (né le 12 août 1625) et nous retrouvons Henry de Ramberviller parrain à Art-sur-Meurthe les 16 août 1655, 14 octobre 1657 ; plus tard, le 4 octobre 1669, il l'est de son petit-fils Henry Manien et cette fois avec la qualification de seigneur d'Art-sur-Meurthe ; nous voyons de plus à Nancy, paroisse Saint-Evre, le 31 juillet 1672, le mariage de Jean de Ramberviller (fils d'Henry et de Bastienne Collerez), bourgeois d'Art-sur-Meurthe, avec Claude Valdin, apparemment le même que Jean de Ramberviller qui meurt à Saint-Nicolas-de-Port, veuf de Claudette Vaudin, à l'âge de 72 ans, le 24 août 1719. Cette différence d'orthographe, *Valdin* et *Vaudin*, paraît sans importance, si l'on tient compte que les registres de paroisse n'étaient pas tenus avec rigueur et que l'on se bornait bien souvent à consigner sans les vérifier les déclarations des assistants.

Nous avons reculé devant les recherches à faire pour retrouver plus exactement les filiations dont il s'agit et nous nous bornerons à résumer ici les renseignements que nous avons pu recueillir sur cette nouvelle branche.

Une Claude de Ramberviller est morte à Saint-Nicolas, le 23 octobre 1708, veuve de Jean Maujean, dont était né à Art-sur-Meurthe, le 12 juin 1669, Jean Maujean.

Une Françoise de Ramberviller est morte aussi à Saint-Nicolas, le 13 août 1718, veuve de Joseph Hémonet ou Hymonet, qu'elle avait épousé à Art-sur-Meurthe le 3 mai 1668 ; alors elle se trouvait veuve de Joseph Clot, de Champigneulles, qu'elle avait épousé, aussi à Art-sur-Meurthe, le 17 janvier 1666 ; elle avait eu de son premier mariage Joseph Clot et du second, Claude-Véreline Hémonet.

On voit encore à Art-sur-Meurthe une autre Françoise



de Ramberviller, mariée à Joseph Simonin et en avoir : Claude et Jean Simonin.

Jean de Ramberviller, époux de Claude Valdin ou Claudette Vaudin, que nous avons retrouvé dans certains actes avec les prénoms de Jean-Jacques, eut d'abord à Art-sur-Meurthe deux enfants jumeaux : Jacques-François et Anne-Philippe, puis Marie, Joseph et Claude ; à Saint-Nicolas, il maria une fille, Marie-Jeanne, à Nicolas Trinquard.

Un autre enfant d'Henry de Ramberviller, Claude, née à Art-sur-Meurthe le 8 mars 1640, y épousa Jean Manien et en eut : Henry et Jean Manien.

C'est à Saint-Nicolas que nous trouvons encore ces derniers renseignements :

En premier lieu Jeanne de Ramberviller, morte à l'âge de 58 ans, le 28 novembre 1754, femme de Nicolas-François Joly.

Puis Jean-François de Ramberviller, mort entre 1740 et 1745, qui paraît avoir d'abord épousé Marie-Jeanne François, et ensuite se maria avec Anne Colin, qui lui aurait donné treize enfants : *a*) Jean, époux de Marguerite Claude, dont une fille Barbe-Élisabeth, mourut en bas âge ; *b*) Marie-Jeanne, épouse de Nicolas Michelet, receveur de l'hôtel de ville de Vézelise ; *c*) Jean-François, marié d'abord avec Marie-Élisabeth Claude, puis en secondes noces, à Rosières-aux-Salines (1), où il paraît s'être fixé, à une fille d'Henri-Clément-Dominique de Ramberviller et de A. Regnier, et dont un fils, encore du prénom de Jean-François, épousa, également à Rosières-aux-Salines, A.-Th. Olry ; *d*) Dominique, probablement celui qui épousa Jeanne Royer, dont cinq enfants : Anne ; Jeanne-Marguerite, épouse de Nicolas Fidel, avec lequel

(1) Acensement est donné le 22 avril 1768 à Jean Ramberviller, marchand à Rosières-aux-Salines, d'un jardin sis en cette ville (Arch. de M.-et-M., B. 11, 131, n° 48).



elle alla habiter Vicherey ; Anne ; Marie-Marguerite, et Jean-François ; *e*) Joseph (1), époux d'Anne Digout ; *f*) Jeanne, morte en bas âge ; *g*) Nicolas, qui, marié à Barbe Paquot, en eut : Sébastien ; Sébastienne ; Jean-François ; Joseph ; Jean-Baptiste ; Marguerite, mariée à Charles-Honoré Micard, et Jeanne ; *h*) Antoine, mort en bas âge ; *i*) Nicolas-François ; *j*) Jeanne ; *k*) Mansuy ; *l*) Jeanne-Catherine ; *m*) Anne-Claude.

On voit aussi mourir à Saint-Nicolas, à l'âge de 30 ans, le 4 juin 1794, Marie-Jeanne de Ramberviller, épouse de Mathias Réfort.

Dans sa *Biographie de Lorraine*, Michel rapporte, p. 230, en note, qu'une dame de Ramberviller, de Saint-Nicolas, a donné aux pauvres ou à l'hospice une somme de 300 francs, en l'an XIII de la République.

Nous ajouterons, faute d'avoir pu la rattacher ailleurs, la mention sur le registre de paroisse d'Affracourt (2), en 1680, de Charles de Ramberviller, lieutenant réformé dans la Compagnie colonnelle du seigneur de Tilladet, au quartier à Haroué (3).

Nous mentionnerons enfin, sans pouvoir le rattacher davantage à la famille dont il avait repris le nom, Antoine de Solomé de Ramberviller, qui vivait vers le milieu du XIXe siècle et possédait le château de Bidestroff, entouré de terres considérables ; il se servait d'un cachet aux armoiries de la famille de Ramberviller et avait épousé Marie-Hyacinthe-Joséphine de Maidy (fille de Jean-Charles de Maidy et de Marguerite-Joséphine

(1) Joseph de Ramberviller, rentier à Saint-Nicolas-de-Port, en 1777, vend à Jean Bagard, vigneron à Maron, pour 2.300 livres de Lorraine, une maison sise devant l'église de cette dernière localité (*Inv. somm. Arch. de M.-et-M.*, E. supp. 4025).

(2) Affracourt, arr. Nancy, cant. Haroué.

(3) *Inv. somm. Arch. de M.-et-M.*, E. Supp. 2872.



Klein de Kirschberg) (1), laquelle était la petite-fille de Jean-Nicolas Klein, l'anobli de 1721, dont le père avait épousé en premières noces Barbe-Claude de Ramberviller et dont un autre parent, Charles-Hyacinthe Klein, épousa une fille de Marie-Claude de Ramberviller, épouse Guillemin.

A. DE GIRONCOURT et L. GERMAIN DE MAIDY.

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

DONS

SECTION I

Par M. R. BRICE, à Merlebach (Moselle) : Stèle gallo-romaine trouvée dans une carrière, à Merlebach, et ornée d'un bas-relief représentant un cavalier.

SECTION II

Par M. Adrien BARBEY : Cachet en fer, renfermé dans un étui de cuir, de la chancellerie de la principauté de Löwenstein, nord du Wurtemberg (XVIIIe siècle).

— M. G. MAZERAND, député de Meurthe-et-Moselle et l'intermédiaire de M. F. ROUSSELOT, rédacteur à l'*Est Républicain* : Deux séries de trois bons (5 fr., 2 fr. et 1 fr.) émis par la Ville de Cirey-sur-Vezouse pendant l'occupation allemande.

SECTION III

Par Mlle BERTHELIN et l'intermédiaire du comte A. de Mahuet : Deux rabats de conseiller à la Cour souveraine de Lorraine et Barrois (XVIIIe siècle).

(1) V. Léon GERMAIN, *B. S. A. L.*, 1901, p. 180.



— M. Bertier, ancien avoué : Portefeuille du baron Louis, ministre des Finances, né à Toul (1755-1837).

— le docteur Paul Briquel, à Lunéville : Petit paquet d'une poudre pharmaceutique, portant sur le papier d'enveloppe un cachet à l'encre grasse, trois fleurs de lis couronnées avec la mention, en partie effacée : *Poudre de ....ée par ordre du Roy ;* sans doute de la poudre de quinquina, car il y eut des distributions gratuites de ce médicament ; provenance : Lunéville (xviiie siècle).

— M. Paul Carpe, antiquaire : Pistolet du milieu du xviiie siècle, signé « Maillard à Bar-le-Duc ».

— M. L. Cornillon, décorateur à Paris, et l'intermédiaire de M. Henri Bernard, à Saint-Mihiel : Moulage d'un bas-relief de Jean Richier ; ce morceau de sculpture ornait le trumeau d'une cheminée monumentale au château de Haraucourt (Meurthe-et-Moselle). Cf. *M. S. A. L.*, t. LXIV, années 1914-1919, p. 322.

— M. Paul Dumont : Très petit boulet de pierre, trouvé à Nancy, rue du Montet, no 102.

— M. Anatole France, de l'Académie française, et l'intermédiaire de M. Ch. Sadoul : Petite marmite en faïence décorée, première fabrication d'Émile Gallé.

— M. René de Goussaincourt : Treize hallebardes, la plupart d'origine suisse (xve et xvie siècles).

— M. Paul Laprevote : Petite casserole en faïence décorée, première fabrication d'Émile Gallé, exécutée à Saint-Clément.

— le comte A. de Mahuet : Trois sabliers, dits « horloges à sable ou à sablon », provenant du couvent de la Visitation de Nancy (xviie siècle).

— le commandant G. Martz, selon les intentions de son frère, le premier président René Martz, conservateur au Musée lorrain : Pièces de ferronnerie de provenance lorraine, dont le heurtoir de la porte de la maison sise à Nancy, rue de la Hache, no 10.

Écritoire en ancienne faïence de Gérardmer, avec statuette représentant Napoléon Ier.

Pichet en étain pour le vin (xviiie siècle) ; provenance

lorraine ; poinçon à la fleur de lis couronnée, accostée des initiales D. B. du maître potier.

— M. MULOT, antiquaire : Assiette en ancienne faïence de Saint-Clément ; décor polychrome : carquois soutenant un cœur surmonté de deux colombes (XVIIIe siècle).

— M. Joseph REROLLE, à Autun, et l'intermédiaire de M. le MAIRE DE NANCY : Trois petits bas-reliefs en gypse dit de Salival ; les Noces de Cana, l'Annonciation, Saint Jérôme ; travail français du XVIe siècle.

— M. Albert ROLLIN, entrepreneur : Douze plaques de foyer dites « taques », de provenance lorraine (XVIIe et XVIIIe siècles).

— Mme SCHULER : Calice incomplet, trouvé en terre, coupe en argent, pied en cuivre ciselé et doré (Lorraine, fin du XVe siècle).

Patène en argent, trouvée en terre ; poinçon 𝔐 dans un écusson (Lorraine, fin du XVe siècle).

Buste de Pierre de Blarru, l'auteur de la *Nancéide*, épreuve en plâtre (Carl, 1893) du buste qui se trouve à Saint-Dié.

— Mlle Marie THIRIET : Bague en argent trouvée dans la Moselle à Pont-à-Mousson (XVIe siècle).

— M. Paul VILMAIN, à Raon-l'Étape, et l'intermédiaire de M. Ch. SADOUL : Armoiries, sculptées sur pierre, de Pierre Fournier, receveur de Raon (XVIe siècle) ; provient d'une maison de Raon-l'Étape.

M. Léonce VOIRIN : Deux plats remarquables, à décor polychrome de fleurs, en ancienne faïence de Niderviller (XVIIIe siècle).

Clé de coffre à anneau ciselé (XVIIIe siècle).

SECTION IV

Par M. Adrien BARBEY : Billet de logement délivré par le maire royal de Lunéville, Adolphe de Frawenberg, le 18 décembre 1825.

— M. CARPE, antiquaire, et l'intermédiaire de M. U. NOIREL : Cliché du frontispice de la tragi-comédie de *Richecourt* par Simplicien Gody (Saint-Nicolas, 1628), gravé par C. Lapaix pour la réédition de 1860.



— M. Paul Dumont : Petit cuivre gravé pour cartes de visite ; dans un cartouche Louis XVI, le nom du titulaire : *Le Comte de Bon Cap*[ne] *au Rég*[t] *de Royal Allemand*. A cette époque ce régiment tint successivement garnison à Metz, Pont-à-Mousson, Saarlouis, Verdun et Toul.

— le commandant G. Martz, selon les intentions de M. René Martz : Planche, gravée sur cuivre, de la partie supérieure du frontispice de la *Pompe funèbre de Charles III* (gravure de Frédéric Brentel, d'après les dessins de Claude de La Ruelle, XVII[e] siècle).

Section V

Par le docteur Paul Briquel : Un lot important d'anciens instruments de chirurgie, de livres, etc., le tout relatif à la lithotomie, provenant des docteurs Saucerotte.

— M. Carpe, antiquaire : Figurine, fer forgé, ayant servi à des pratiques superstitieuses.

— le docteur P.-E. Colin, à Bourg-la-Reine : Gravure sur bois représentant un vieux puits de Bisping (ancienne Meurthe).

— M. Gustave Ginsbach, à Luxembourg : Image découpée et habillée représentant Notre-Dame de Luxembourg.

— M. Gustave Prévot, antiquaire : Petit métier à tisser les rubans.

DÉPOTS

Sections II, III et IV

Par la Ville de Nancy : **La très importante et précieuse collection formée par feu M. J.-B. Thiéry-Solet et donnée par M. et M**[me] **Albert Renauld et M**[lle] **Mathilde Renauld**. Nous reparlerons de cette collection qui vient si heureusement enrichir le Musée lorrain. Contentons-nous de dire, aujourd'hui, qu'elle comprend de nombreux tableaux et objets historiques intéressant la Lorraine, 336 cuivres gravés par le célèbre Jacques Callot, un très beau médaillier, des terres cuites par les Adam, des statuettes en terre de Lorraine, etc. Mentionnons aussi en particulier un remarquable triptyque du



XVIe siècle, aux armes de Jean de Lescut, lieutenant de bailli à Nancy, et de Barbe Le Clerc, sa seconde femme.

— l'ancienne SOCIÉTÉ CHORALE DE L'EST et l'intermédiaire de M. LALITTE, ingénieur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est: Le drapeau de cette Société, les diplômes de ses récompenses, ses médailles et ses prix.

ACQUISITIONS

SECTION II

Cinq bons émis par la Ville de Lunéville pendant la guerre 1914-1918 (bons de 5 fr., 2 fr. et 1 fr.).

SECTION III

Verre taillé à pans, finement gravé aux armes du prince Charles-Alexandre de Lorraine, et renfermé dans un étui recouvert de cuir noir.

Portrait à l'huile de Joseph Collin, maître en chirurgie à Nancy (1716-1786); œuvre de Senémont, peintre ordinaire du roi de Pologne.

Vitrail rond aux armes du duc Antoine de Lorraine (XVIe siècle).

Portrait à l'huile de Bernard Hurdt, seigneur de Corny, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Pont-à-Mousson en 1689, vice-doyen en 1700, mort en 1711.

Portrait à l'huile de Pierre Mouret, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Pont-à-Mousson, titulaire de la quatrième chaire de droit en 1681, mort en 1690.

Portrait à l'huile, par Dupuy, de Louis des Armoises, bailli de Pont-à-Mousson, 1733.

Plat en étain, décoré à la pointe d'un vase de fleurs grossièrement gravées; poinçon de maître à la fleur de lis couronnée; poinçon de contrôle de Metz pour l'étain commun. — Assiette en étain, portant le poinçon de maître à la rose couronnée et le poinçon de contrôle de Metz pour l'étain fin.

Très petit portrait, peint à l'huile à la manière d'une minia-

ture, de Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, souverain de Commercy (1649-1723).

Portraits de Charles-Louis Chéron, peintre ordinaire du duc François III, de sa femme et de ses enfants ; peinture attribuée à Provençal.

Soupière en ancienne faïence de Longwy.

Grand coffre recouvert de cuir et orné de pentures de fer (deuxième partie du xvie siècle) ; provient du Couvent de la Visitation de Nancy.

Tableau représentant la Visitation et portant les armes de la famille Arnoult, anoblie par le duc Henri II le 18 septembre 1609 ; provient du couvent de la Visitation de Nancy.

Fusil de chasse, délicatement travaillé, signé sur chaque batterie « Ditié à Lunéville » (milieu du xviiie siècle).

Section IV

Contrôle de la compagnie des Gardes du corps de Stanislas, en 1761. Ce manuscrit, relié en maroquin grenat, contient non seulement le contrôle de la compagnie, mais huit aquarelles représentant scrupuleusement les uniformes des officiers, brigadiers, sous-brigadiers et gardes du corps.

Sept planches de cuivre exécutées par le graveur Claude-Émile Thiéry, né à Nancy en 1828. La chapelle des Bourguignons, près Nancy ; le siège de Nancy ; les cinq autres pour un catalogue du Musée historique lorrain.

Section V

Armoire lorraine, chêne sculpté, provenant de la vallée de la Meuse.

Cires habillées de Guillot de Nancy ; allégorie de l'Automne et de l'Hiver.

Enseigne plat d'étain, provenant d'un potier d'étain de Metz (xixe siècle).

Gaufrier, fer gravé. — Fer à repasser, cuivre.

Statuette en laiton, représentant saint Hubert.



TABLE DES MATIÈRES

Procès-verbaux des séances.

Mémoires.



Nécrologie.

Chronique.

Musée historique lorrain.

Planches et figures.

Pour la Commission de rédaction, le Président : PIERRE BOYÉ.

L'imprimeur-gérant : A. HUMBLOT, 21, rue Saint-Dizier, Nancy.

